# SÉNAT

#### PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1972.

# AVIS

#### PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par L'Assemblée Nationale.

### TOME II

Développement industriel et scientifique.

#### INDUSTRIE

Par M. Francisque COLLOMB, Sénateur.

#### Voir les numéros:

Assemblée Nationale (4° législ.): 2582 et annexes, 2585 (tomes I à III et annexe 16), 2590 (tome IV) et in-8° 685.

Senat: 65 et 66 (tomes I, II et III, annexe 15) (1972-1973).

<sup>(1)</sup> Cette commission est composée de: MM. Jean Bertaud, président; Joseph Yvon, Paul Mistral, Michel Chauty, Raymond Brun, vice-présidents; Joseph Voyant, Fernand Chatelain, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires; Charles Alliès, Octave Bajeux, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Maurice Blin, Georges Bonnet, Pierre Bouneau, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Jean Cluzel, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Georges Dardel, Léon David, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Baptiste Dufeu, Charles Durand, Emile Durieux, François Duval, Fernand Esseul, Jean Filippi, Jean Francou, Marcel Gargar, Lucien Gautier, Victor Golvan, Edouard Grangier, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Alfred Isautier, Maxime Javelly, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Marcel Lucotte, Pierre Maille, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Louis Orvoen, Gaston Pams, Paul Pelleray, Albert Pen, Raoul Perpère, André Picard, Jules Pinsard, Jean-François Pintat, Henri Prêtre, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Michel Sordel, Raoul Vadepied, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

Lois de finances. — Industrie - Institut de Développement industriel - Sidérurgie - Chimie - Automobile - Machine-outil - Energie - Charbon - Electricité - Pétrole - Gaz.

# SOMMAIRE

	Pages
Introduction	3
Première partie. — Vue d'ensemble de l'industrie française :	
I. — La situation de l'industrie française	7
II. — La politique française d'industrialisation	9
DEUXIÈME PARTIE. — Les problèmes généraux de l'industrie française	15
I. — Les relations avec l'extérieur :	
A. — L'élargissement du Marché commun et la politique industrielle de la C. E. E	16
B. — La situation des exportations	26 31
II. — Les évolutions internes :	01
A. — L'évolution des concentrations en France	37
B. — L'Institut du développement industriel	39
C. — La politique en faveur de l'innovation	42
D. — L'évolution de la productivité du travail	48
E. — L'évolution des prix industriels	53
Troisième partie. — Les problèmes sectoriels de l'industrie :	
I. — La sidérurgie	61
II. — Electronique, informatique et télécommunications	65
III. — L'industrie automobile	75
IV. — La construction mécanique	83
V. — La chimie	90
VI. — Le B. R. G. M	92
Quatrième partie. — Le secteur énergétique :	
I. — Considérations générales	97
II. — Le charbon	102
III. — Le pétrole	106
IV. — L'électricité	112
V. — Le gaz	116
Conclusion	121

## INTRODUCTION

Le Ministère du Développement industriel et scientifique (M. D. I. S.) est, en ce qui concerne le domaine industriel, chargé de suivre et, dans la mesure du possible, d'orienter l'évolution de la production. On n'assure évidemment pas aisément une telle mission dans un pays où la plupart des agents économiques sont des personnes privées, qui ne sont même pas toujours de nationalité française, en raison du développement accéléré de ce qu'on appelle les entreprises « multinationales ».

A cette limitation des possibilités d'intervention qui tient à la structure économique de la France s'ajoute celle qui résulte des structures administratives de notre pays. Il est banal de souligner le rôle prépondérant du Ministère des Finances dans notre vie gouvernementale. Mais cela est particulièrement vrai du secteur industriel, puisque la rue de Rivoli est aussi chargée, par son appellation actuelle, de l'économie nationale. D'autres administrations jouent également un rôle non négligeable pour le développement industriel : les Ministères de l'Aménagement du territoire et de l'Equipement, des Transports et de l'Agriculture.

C'est à l'intérieur de ces limites étroites qu'il faut apprécier les actions et les moyens. Afin de situer par quelques chiffres l'importance financière du rôle du ministère, nous rappellerons en quelques lignes les grandes masses des crédits destinés à l'action proprement industrielle du département.

# Rappel schématique des crédits destinés à l'industrie.

En 1972, le budget de l'industrie s'élevait à 1.821.375.000 F. Pour 1973, il a été prévu des mesures nouvelles pour un montant de 339.863.000 F, ce qui donne ainsi pour le prochain exercice au titre de l'industrie un total de 2.161.238.000 F.

Pour examiner ces crédits, il convient de faire une distinction entre les moyens de fonctionnement de l'administration et les interventions économiques.

## A. — Les crédits de fonctionnement.

En crédits, les mesures nouvelles proposées par le ministre se montent à 11.975 millions de francs, soit un accroissement de 6,9 % par rapport à 1972.

Pour l'Administration centrale, les mesures nouvelles touchent plus particulièrement deux domaines :

- le service de statistiques et d'études industrielles, dont les moyens sont renforcés par la création de vingt postes;
- les besoins généraux de l'Administration centrale où sont nécessaires des créations de postes destinés à des agents de niveau moyen devant gérer des crédits d'intervention de plus en plus importants.

Pour les services extérieurs, le budget de 1973 prévoit un développement des services traditionnels dont les missions se modifient : il en est ainsi du service des instruments de mesure qui doit effectuer des contrôles nouveaux faisant appel à des techniques évoluées et des écoles de mines, compte tenu d'un accroissement d'effectif des élèves et des conditions nouvelles d'enseignement.

Dans ce budget figure un accroissement des effectifs des arrondissements minéralogiques mis à la disposition du Ministère de l'Environnement pour le contrôle des établissements classés.

## B. — Les crédits industriels d'intervention.

Les subventions inscrites à ce titre comprennent la subvention accordée aux Houillères nationales et un certain nombre d'interventions de caractère assez varié :

- a) La subvention aux Houillères nationales s'accroît de 367,35 millions de francs par rapport à 1972. Il a fallu tenir compte de la situation des houillères qui s'est dégradée par suite d'une diminution de la production, insuffisamment compensée par les possibilités de hausses de prix du charbon et, d'autre part, de la hausse des salaires;
- b) Le B. R. G. M. reçoit un crédit de 2.807 millions de francs pour lui permettre de remplir ses missions de service public;

- c) Le ministère dispose depuis deux ans de crédits d'études de politique industrielle spécifique. Le crédit prévu pour 1973 est en augmentation de 266.000 F par rapport à l'an dernier;
- d) Un crédit de 9 millions de francs a été prévu pour la participation de l'Etat aux augmentations de capital de l'I. D. I.;
- e) Les crédits d'action de politique industrielle (C. A. P. I.) s'élèvent à 88 millions de francs en autorisations de programme et seront utilisés pour poursuivre des opérations concernant notamment :
- la mise en œuvre des orientations choisies dans le cadre du VI° Plan,
- le lancement ou le renforcement d'opérations concernant notamment un appui au Comité interprofessionnel de rénovation des structures de l'industrie textile (C. I. R. I. T.) et le « plan cuivre ».

\* \*

Après avoir donné une vue d'ensemble de l'industrie française, nous examinerons successivement les problèmes généraux de ce secteur, sur les plans extérieur et intérieur, et les problèmes sectoriels, en distinguant toutefois dans une partie spéciale le secteur énergétique.

#### PREMIERE PARTIE

## VUE D'ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

# I. — La situation de l'industrie française.

La situation de l'industrie française en septembre 1972 se présente de façon favorable.

Certes un certain ralentissement de la croissance a été observé depuis la fin de 1971, puisque la hausse n'a été que de 5,1 % depuis septembre 1971, mais il a finalement été sans commune mesure avec les craintes qui avaient été émises il y a un an, ni avec les récessions constatées chez nos principaux partenaires commerciaux. Enfin, la production industrielle a désormais repris une croissance soutenue.

Dans son ensemble, la croissance de la production industrielle a été de l'ordre de 7 % par an en 1971, c'est-à-dire supérieure à la moyenne observée depuis dix ans, soit 6 %. La croissance s'est légèrement infléchie depuis la fin de 1971 pour se poursuivre au cours du premier semestre au taux de 4 % l'an. Un tel changement de tendance est assez faible, si on le compare notamment à la conjoncture d'autres pays européens. Il faut d'ailleurs remarquer que, depuis la fin de 1968, les fluctuations de la production ont eu une ampleur très inférieure à celles qu'elles avaient eu auparavant. C'est ainsi qu'à la fin de 1966, le taux de croissance de la production était passé de 10 % l'an à 0 %. L'accélération actuelle du rythme devrait permettre d'atteindre le taux de 6 % dès la fin de cette année.

Ce ralentissement a été dû essentiellement aux industries produisant des biens de consommation. Celles-ci avaient connu une croissance extrêmement rapide en 1971, l'augmentation de la production atteignant 20 % en un an dans l'automobile. Cette croissance étant plus rapide que celle des débouchés, une pause était inévitable. Elle a eu lieu pendant le premier semestre 1972, évitant une formation de stocks qui n'auraient pas manqué de peser sur l'évolution ultérieure de la production. Dans le même temps, les industries d'équipement, comme celles produisant des biens intermédiaires, continuaient à connaître une progression

modérée de leur production, avec une dégradation sensible des carnets de commande, venant après une période où ceux-ci avaient été exceptionnellement fournis.

Ainsi, même là où elle ne progressait plus guère, l'activité avait un niveau élevé. L'augmentation des prix compensant la hausse des salaires, les résultats d'exploitation des entreprises ont enregistré de nouveaux progrès et ont été, plus souvent qu'en 1971, jugés satisfaisants. La distribution de crédits étant par ailleurs surabondante, les trésoreries des entreprises industrielles étaient le plus souvent aisées, tandis que leur endettement s'est alourdi.

A la rentrée, la situation des entreprises pouvait donc se résumer ainsi : niveau d'activité élevé, bonne rentabilité, stocks généralement normaux et carnets de commandes mieux, voire bien garnis. Les débouchés, tant intérieurs qu'extérieurs, s'accroissant régulièrement, toutes les conditions se trouvent aujourd'hui réunies pour que la production poursuive sa croissance à un taux au moins égal à la moyenne. Les prévisions des industriels, recueillies en septembre par l'I. N. S. E. E., correspondaient à une croissance assez forte dans tous les secteurs.

La consommation de produits manufacturés par les ménages continue en effet à augmenter à un rythme rapide, de l'ordre de 8 % à 9 % l'an. La production de ces biens s'étant, pendant le premier semestre, ajustée à la demande, elle devrait maintenant augmenter au même rythme que les achats des ménages, donc assez rapidement.

Dans les industries produisant des biens d'équipement, le flux des commandes s'est généralement redressé depuis quatre ou cinq mois et les chefs d'entreprise prévoient maintenant une forte croissance. Ces deux secteurs devraient entraîner derrière eux celui des industries intermédiaires; pour ces dernières, cependant, la croissance pourrait être un peu moins rapide que la croissance d'ensemble, les débouchés offerts par le bâtiment n'ayant pas une progression aussi forte que les autres.

Dans l'immédiat, l'industrie est donc assurée d'une forte croissance. Le seul problème qui risque de se poser est celui des capacités de production. Déjà largement utilisées, elles devraient être développées par une accélération des investissements pour faire face à la reprise des marchés extérieurs et éviter de nouvelles tensions inflationnistes par insuffisance de l'offre.

# II. — La politique française d'industrialisation.

Dans le cadre de l'ouverture de l'économie française à la concurrence internationale, le VI<sup>e</sup> Plan a fixé plusieurs objectifs sectoriels afin d'améliorer la compétitivité de notre industrie.

Il s'agit d'accroître la part de l'industrie dans l'économie nationale et de la renforcer par une accélération du mouvement de concentration, le développement de nos investissements à l'étranger et la modernisation des entreprises.

Pour atteindre les objectifs du VI Plan en matière de croissance globale de la production industrielle, il s'est avéré nécessaire de déterminer une politique sectorielle comportant:

- des objectifs globaux pour trois branches de l'industrie considérées comme prioritaires (mécanique, chimie, électronique-informatique);
- des actions spécifiques pour d'autres branches afin de favoriser leur développement.

Les mesures prises pour accélérer l'industrialisation de notre pays sont donc de deux ordres :

- des mesures générales concernant la politique des structures industrielles et celle du développement régional;
- des actions sectorielles destinées à stimuler la croissance de certaines branches.
- Le M. D. I. S. pour sa part, en tant que coordonnateur et chef de file de la politique industrielle, a pour rôle de faire valoir aux divers niveaux de décision gouvernementaux et administratifs les nécessités du secteur industriel : dans ce cadre, son action a consisté à participer à la définition et à la mise en œuvre des mesures qui, tout en respectant les contraintes économiques globales, sont les plus susceptibles d'assurer un développement rapide et harmonieux de notre industrie.
- Le M. D. I. S. dispose pour accélérer le développement industriel des crédits d'action de politique industrielle: en 1972, le montant total des crédits disponibles a atteint 76,7 millions de francs en autorisations de programme et 73 millions de francs en crédits de paiement. Le programme a comporté la poursuite d'actions lancées en 1970 et 1971, ainsi que le lancement d'opérations nouvelles.

D'autre part le M. D. I. S. joue un rôle dans la détermination des interventions de l'I. D. I.

Il favorise par ailleurs la mise en œuvre de techniques nouvelles dans les entreprises grâce aux contrats d'aides au développement.

Enfin le M. D. I. S. harmonise le développement industriel sur le plan national en jouant un rôle dans la répartition des primes de développement régional qui ont pour but d'assurer une meilleure répartition des activités du secteur secondaire dans l'ensemble du territoire.

# 1. La politique des structures industrielles et du développement régional.

En application des décisions concernant la restructuration de l'appareil productif, les dispositions de 1965 instituant un certain nombre d'encouragements fiscaux au regroupement des entreprises ont été reconduites.

En outre, conformément à une décision prise lors de l'adoption du Plan, un groupe de travail spécialement chargé d'étudier le problème des entreprises nouvelles ou en croissance rapide a été constitué. Il est composé de personnalités indépendantes qui remettront leur rapport à l'administration vers la fin de l'année 1972, en vue de la préparation d'un Comité interministériel de politique industrielle. Conformément à la lettre de mission adressée par le Ministre du Développement industriel et scientifique au président de ce groupe, trois problèmes essentiels au moins feront l'objet d'études particulières : le financement, la fiscalité et la gestion.

En ce qui concerne les aides au développement régional, le régime des aides a fait l'objet, comme prévu, d'une revision au début de l'année 1972 afin d'adapter la procédure à l'évolution des réalités industrielles. Les principales dispositions nouvelles en sont les suivantes :

— unification des primes de développement industriel et d'adaptation industrielle en un seul régime dit des « primes de développement régional », applicable aux régions de l'Ouest et aux zones de conversion déterminées pour toute la durée du VI° Plan ;

— attribution du taux d'aide le plus élevé (25 % pour les créations, 20 % pour les extensions) aux zones de conversion ou d'adaptation : zones sidérurgiques, minières et frontalières.

La procédure d'instruction et d'attribution des aides est déconcentrée au niveau régional pour les programmes d'investissements inférieurs à 5 millions de francs (2 millions de francs antérieurement).

Au total, en 1972, 350 millions de francs de primes ont été attribuées.

## 2. La politique sectorielle.

# La mécanique.

En ce qui concerne la construction mécanique, le VI° Plan s'est prononcé en faveur d'actions permettant d'assurer le financement d'un montant d'investissements important. La décision du Comité interministériel du 8 janvier 1971 selon laquelle « un volume important de prêts du F. D. E. S. serait dès 1971 consacré de façon prioritaire aux entreprises de ce secteur » répondait à cette orientation. Le volume de ces prêts a été depuis lors fixé à 100 millions de francs et les premiers d'entre eux ont été accordés au début de 1972. Les interventions de l'I. D. I. en faveur de la construction mécanique, également prévues par le Comité interministériel, ont, compte tenu des délais d'instruction des dossiers, débuté fin 1971. Enfin, il faut souligner l'importance de l'effort consenti au profit de la mécanique en matière d'aide au développement : alors que quatre-vingt-neuf contrats avaient été passés pendant le V° Plan pour un montant de 96 millions de francs, trente-deux contrats ont été conclus en 1971 pour un montant de 55 millions de francs.

En 1972, il a été décidé d'encourager le développement de la production de machines-outils à commande numérique, en prévoyant pour les constructeurs des lettres d'agrément qui permettront à la Caisse nationale des marchés de mettre en place l'essentiel du financement de ces machines mises à l'essai chez les utilisateurs, ce financement étant assuré pour partie sous forme d'un crédit. 9 millions de francs ont ainsi été alloués au secteur au titre des C. A. P. I.

Enfin, l'action mesure s'est poursuivie en 1972. Elle a été élargie aux appareils électroniques à usage industriel.

## L'électronique-informatique.

Dans le secteur de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications, il faut noter en premier lieu que la convention Etat-C II a été renouvelée en août 1971.

La recherche d'une consolidation des positions des sociétés strictement françaises dans ce secteur avait conduit à programmer un effort de recherches civiles financé par les pouvoirs publics de 4,5 milliards de francs pour la durée du VI° Plan. L'examen des budgets de 1971 et de 1972 montre qu'en termes globaux cet engagement est respecté puisque, fin 1972, 34 % des crédits prévus auront été engagés.

En vue de favoriser la diversification des activités civiles, les pouvoirs publics ont également mis en œuvre une procédure spéciale (plan électronique professionnelle) qui impliquera un effort budgétaire dont le montant n'est pas encore définitivement fixé pour 1973.

Dans le cadre du plan composants, la S. E. S. C. O. S. E. M. a bénéficié d'un crédit de 10 millions de francs au titre des C. A. P. I.

#### Le textile.

Dans l'industrie textile, la poursuite de la restructuration s'est avérée nécessaire.

Le C. I. R. I. T. a été autorisé à étendre son champ d'activité. Tout en poursuivant ses interventions en faveur de l'assainissement et de la restructuration du secteur, il peut, pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1971, encourager la modernisation des entreprises résolues à engager des programmes d'investissements d'ampleur exceptionnelle. Le C. I. R. I. T. devra notamment tenir compte de la position exportatrice des demandeurs et accorder une attention particulière aux petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs le secteur a reçu 5,2 millions de francs au titre des C. A. P. I.

## L'ameublement.

Conformément à la recommandation du VI Plan prévoyant d'encourager l'effort professionnel de réorganisation de l'industrie de l'ameublement, le décret du 25 juin 1971 a institué le Comité de développement des industries françaises de l'ameublement

(C. O. D. I. F. I. A.). Ce comité est doté du produit d'une taxe parafiscale de 0,30 % du montant des ventes de meubles et sièges, créée pour une durée de quatre ans. Il est chargé d'élaborer des programmes tendant à l'amélioration des structures ainsi que des conditions de production et commercialisation et, grâce aux moyens financiers fournis par la taxe parafiscale, d'appuyer les actions de promotion commerciale collective, de contribuer à la formation professionnelle, enfin de procéder à certaines études économiques intéressant la profession.

## Les minerais et métaux non ferreux.

Afin de renforcer l'industrie des métaux non ferreux, la loi de finances rectificative du 24 décembre 1971 a institué un système de garantie aux investissements effectués hors zone franc et a élargi l'assiette de la provision pour reconstitution de gisements. En ce qui concerne la politique d'approvisionnement en matières premières industrielles, le conseil interministériel du 10 mai 1972 a pris plusieurs décisions :

- confirmation du rôle du B.R.G.M. dans la prospection minière à l'étranger (et accroissement des ressources budgétaires affectées à cette activité);
- plan cuivre (visant à mettre en place une filière française allant de l'extraction au raffinage; le montant des C. A. P. I. affecté à cette action s'élève à 9 millions de francs);
- constitution de stocks commerciaux et stratégiques par une extension des moyens du Groupement d'importation et de répartition des métaux (G. I. R. M.).

\* \*

Enfin, des actions importantes, mais qui ne concernent pas un secteur particulier, ont été entreprises par le M. D. I. S. afin de contribuer au renouvellement du tissu industriel: il s'agit de l'action en faveur de la promotion de l'innovation technologique, de celle visant à développer les investissements à l'étranger et des opérations engagées pour l'amélioration de la gestion de la moyenne et petite industrie. Des crédits d'action de politique industrielle ont été engagés: ils se sont élevés respectivement à 4,91 millions de francs, 1,2 million de francs et 7,05 millions de francs pour ces différentes actions.

\* \* \*

Le M. D. I. S. entend poursuivre et accentuer son action en 1973 et dans les années suivantes. Il est donc souhaitable que le montant des crédits d'action de politique industrielle soit progressivement majoré de telle sorte que l'objectif approuvé par le Parlement en matière de développement industriel puisse être atteint. D'autre part, les aléas de la conjoncture pourront éventuellement faire apparaître comme indispensable une relance de l'activité à laquelle les crédits d'action de politique industrielle pourraient être appelés à contribuer.

## DEUXIEME PARTIE

# LES PROBLEMES GENERAUX DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

## Nous examinerons successivement:

- I. Les relations avec l'extérieur.
  - A. L'élargissement du Marché commun et la politique industrielle de la C. E. E.
  - B. La situation des exportations.
  - C. L'approvisionnement en matières premières.
- II. Les évolutions internes.
  - A. L'évolution des concentrations en France.
  - B. L'Institut de développement industriel.
  - C. La politique en faveur de l'innovation.
  - D. L'évolution de la productivité du travail.
  - E. L'évolution des prix industriels.

## I. — Les relations avec l'extérieur.

A. — L'ÉLARGISSEMENT DU MARCHÉ COMMUN ET LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DE LA C. E. E.

## 1. L'élargissement du Marché commun.

## a) Les rapports de force.

Au cours des cinq dernières années l'économie britannique a progressé à un rythme beaucoup plus lent que celle des six pays du Marché commun. Son taux d'expansion annuel n'a guère dépassé 1,5 % alors que celui des pays de la C. E. E. se situait entre 4,5 et 5,5 %. Le retard par rapport à la Communauté des six est dû à des causes diverses :

- vétusté de l'appareil de production qui, dans maints secteurs, n'a pu suivre le rythme de renouvellement de celui de la C. E. E.;
  - productivité insuffisante de la main-d'œuvre britannique;
- fréquence des conflits sociaux aboutissant à des arrêts de longue durée de la production ;
- réticence des détenteurs de capitaux à investir dans le secteur industriel jugé trop aléatoire.

Le désir de revigorer son économie est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles la Grande-Bretagne a sollicité son adhésion au Marché commun.

Cette stagnation relative ne doit pas faire croire que l'économie britannique est livrée sans défense à la pénétration industrielle et commerciale des six. Ses atouts peuvent réserver des surprises.

Les entreprises du Royaume-Uni bénéficient généralement d'une bonne gestion financière. Leurs structures et leurs objectifs sont orientés vers la recherche de bénéfices élevés. Leurs marges d'autofinancement sont, dans l'ensemble, plus larges que celles de leurs partenaires européens.

Leur endettement paraît aussi plus faible. Leurs méthodes de commercialisation sont sans doute plus efficaces que les nôtres. Elles bénéficient d'un marché de capitaux très important et sont favorisées par la City. Les sociétés industrielles britanniques ont atteint un stade de concentration plus poussé que celles de l'Europe des Six et c'est d'ailleurs en Grande-Bretagne qu'on trouve les quatre premières entreprises mondiales non américaines : « Royal Dutch Shell » et « Unilever » (en participation avec les Pays-Bas), « British petroleum » et « Imperial Chemical Industry » ; de même que deux des plus grandes banques « Barclay's Bank » et « National Wesminster Bank ».

En matière de recherche et d'innovations industrielles, les firmes britanniques paraissent précéder leurs concurrentes du continent. La balance des redevances de brevets et de licences avec le reste du monde est excédentaire.

La Grande-Bretagne a consenti, depuis plusieurs années, un effort soutenu de recherche, orientée vers le développement industriel, puisqu'elle lui a consacré 2,5 % de son revenu national contre 1,3 % pour la Communauté. Elle dispose en conséquence d'une avance sérieuse sur ses concurrents européens dans certains secteurs de pointe tels que les fibres synthétiques, l'électronique, l'informatique, l'énergie nucléaire, l'aéronautique.

# b) Conséquences immédiates de l'adhésion britannique sur l'industrie française.

L'analyse des données résultant des échanges commerciaux entre les deux pays fournit quelques indications sur l'évolution possible du commerce des produits industriels entre la France et la Grande-Bretagne.

D'une manière générale la progression des ventes de produits anglais en France tend à diminuer depuis trois ans. De 24 % en 1969, elle est descendue à 18 % en 1970 pour tomber à 16 % en 1971.

Toutefois, les ventes britanniques de combustibles ont beaucoup augmenté (50 % d'une année sur l'autre) ; de même, celles de boissons et de tabac (27 %).

Le Royaume-Uni a accru ses ventes de produits chimiques de 10,7 % en 1970 et de 5,7 % en 1971. Mais ce secteur recouvre des mouvements divers puisque si les ventes de matières plastiques ont crû de 12,3 %, celles des produits pharmaceutiques et d'engrais ont baissé respectivement de 15 % et de 36 %.

Les ventes britanniques de matériel de transport progressent de 20 % en 1971 contre 15,7 % en 1970, ce secteur représentant en 1971 près de 50 % des achats français de produits anglais.

Si nos exportations de combustibles minéraux et d'énergie vers la Grande-Bretagne connaissent des fluctuations importantes, nos ventes de produits chimiques (7,7 % de l'ensemble) progressent de 11,6 % d'une année sur l'autre, les engrais atteignant 17 %.

Nos ventes de produits manufacturés progressent en 1971 de 27 % par rapport à 1970.

Dans le secteur des textiles et de l'habillement, nos positions, qui s'étaient dégradées jusqu'en 1970, ont connu en 1971 une progression de 20,4 %.

Dans le secteur de la mécanique, nos exportations de véhicules routiers ont connu en 1971 une augmentation remarquable de 106 %. Pour la première fois nous avons dépassé l'Allemagne de l'Ouest pour le nombre de véhicules vendus.

Ces données montrent que certains produits français ont conservé leur compétitivité sur le marché britannique. Ce succès est dû, il est vrai, à la forte hausse des prix constatée au Royaume-Uni, mais aussi à un intérêt accru de nos exportateurs pour ce marché dans la perspective de son intégration au Marché commun. Il y aurait là, en quelque sorte, un effet d'anticipation sur la transformation prochaine du cadre commercial.

Durant les prochaines années les mesures d'harmonisation de législation et de rapprochement vers le tarif extérieur commun devraient favoriser les industries communautaires. L'application par la Grande-Bretagne de la politique agricole commune devrait entraîner une augmentation du prix des produits alimentaires dans ce pays et une majoration subséquente des salaires et une élévation des prix de revient industriels.

D'autre part, l'élimination progressive des droits de douane devrait stimuler davantage les ventes dans le sens continent—Royaume-Uni, puisque les droits britanniques sont nettement plus protecteurs que le tarif extérieur commun.

Notre industrie se heurtera toutefois, par un effet inverse, à une concurrence anglaise accrue sur le marché de nos partenaires européens. Mais dans l'ensemble on peut légitimement espérer, hormis certains secteurs non compétitifs, que notre industrie supportera

aisément la concurrence britannique et qu'elle tirera même des avantages de la réalisation progressive de l'Union douanière avec les trois adhérents.

c) Effets à plus longue échéance de l'adhésion britannique.

Ceux-ci sont plus malaisés à déterminer car ils dépendent pour une bonne part des potentialités et du dynamisme propre des économies respectives.

Il convient également de faire entrer en ligne de compte l'élar-gissement considérable du marché qui, dans quelques années, sera soumis à la dynamique du libre échange industriel. Il ne suffit pas en effet de considérer seulement l'aire commerciale de la Communauté élargie, mais bien l'espace économique beaucoup plus vaste créé par l'association à celle-ci des six pays de l'ex-A. E. L. E. non candidats à l'adhésion, espace sur lequel la plupart des produits industriels s'échangeront librement dans cinq ans. Il faut également y adjoindre les pays méditerranéens et africains (francophones et anglophones) avec lesquels la C. E. É élargie a conclu des accords d'association.

Cet immense espace économique permettra aux industries participantes d'utiliser au mieux leurs ressources, d'accroître leur spécialisation, leur rentabilité et leur compétitivité.

C'est dans un tel cadre que la City de Londres sera en mesure de donner un plein emploi à ses possibilités de financement. Toutes les industries européennes devraient y trouver leur avantage mais c'est sans doute le Royaume-Uni qui sera appelé à en bénéficier le plus car son adhésion au Marché commun devrait, à plus long terme, donner un coup de fouet à son industrie, stimuler ses investissements et permettre d'accroître sa production, sa productivité et ses exportations. Ces facilités pourraient également donner à la Grande-Bretagne l'occasion de tirer un meilleur parti de résultats technologiques qu'elle n'a pas été en mesure d'exploiter complètement jusqu'ici.

# 2. La politique industrielle de la C. E. E.

Ce n'est qu'à partir de la Conférence de La Haye que s'est concrétisée la préoccupation de faciliter le développement des industries communautaires face aux industries étrangères. Ceci explique que les mesures prises en ce domaine, d'une part, présentent encore un caractère fragmentaire et, d'autre part, aient nécessité des discussions très approfondies au sein de la Communauté.

a) Mesures visant à harmoniser les conditions de concurrence entre les entreprises du Marché commun.

L'harmonisation des réglementations douanières aux frontières de la Communauté et à l'intérieur de celle-ci, conformément aux obligations du Traité de Rome, est en voie d'achèvement, et ceci en dépit de l'incidence des fluctuations monétaires et des mesures conjoncturelles momentanées qui peuvent avoir été prises par certains Etats avec l'accord de leurs partenaires. La mise en œuvre des règles de transit communautaire autorisant la suppression des formalités douanières aux frontières internes de la Communauté aura été un pas significatif dans la voie d'une politique douanière commune.

La disparition des obstacles douaniers traditionnels a, par voie de conséquence, révélé l'importance des entraves techniques aux échanges comme élément de compartimentage du Marché commun en fonction des espaces économiques nationaux. Ces entraves ont plusieurs origines, qu'elles résultent des législations nationales, des normes adoptées spontanément par les producteurs nationaux, ou des habitudes nationales d'achat des clients des secteurs publics ou privés.

En dépit d'une accélération évidente des travaux et de la volonté commune d'aboutir, le programme général de rapprochement des réglementations techniques par la voie de directives adoptées par le Conseil en application de l'article 100 du Traité de Rome, n'est encore que très partiellement réalisé.

En juillet 1972 sur quarante-quatre projets de directives soumis au Conseil, vingt-cinq étaient définitivement adoptés et sept en cours de négociations. Mais les études sont très avancées pour un grand nombre de projets examinés par les services du Conseil ou par les experts délégués auprès de la Commission.

Le retard dans l'avancement des travaux s'explique cependant par le caractère complexe et souvent très technique des solutions à mettre en œuvre. D'autre part, des préoccupations nouvelles sont venues compliquer certains aspects des politiques nationales et communautaires dans ce domaine, dans la mesure où il s'agit aussi de prévenir la constitution de nouvelles entraves qui procèdent de préoccupations nationales relatives au domaine social, à la santé et surtout à la protection de l'environnement.

Compte tenu de ce que beaucoup de directives très techniques de l'ancien programme ne devraient plus soulever de problèmes graves, un projet de programme complémentaire de suppression d'entraves techniques a été proposé au Conseil par la commission.

Dans un autre domaine, celui des marchés publics, et afin d'ouvrir plus largement le champ d'application de la politique de concurrence en réduisant les secteurs protégés, les Etats ont adopté deux séries de directives prises en application des articles 30 et suivants et de l'article 100 du traité: ces directives devraient permettre à toutes les entreprises compétitives de la Communauté sans distinction de nationalité de concourir normalement à l'adjudication des marchés publics nationaux relatifs aux travaux publics (génie civil et bâtiment) et aux fournitures.

D'autres directives complémentaires sont à l'étude pour les marchés intéressant les entreprises nationales à statut non administratif.

Sur le plan fiscal la mise en œuvre de la T. V. A. réalisée dans cinq pays membres devrait permettre d'assurer une meilleure neutralité dans les échanges communautaires (taxes fiscales à l'importation et ristournes à l'exportation égales aux taxes grevant les produits nationaux).

Il demeure cependant que ce commencement d'harmonisation laisse subsister des différences sensibles dans les taux et les modalités d'application des T. V. A. nationales, qui peuvent avoir une influence non négligeable sur les conditions de la concurrence dans les différents Etats membres.

Tant que subsisteront des disparités importantes dans la structure des systèmes fiscaux nationaux, les conditions prévalant sur chaque marché national, notamment l'élasticité de la demande, resteront différentes et affecteront de façon inégale la capacité de croissance, d'autofinancement et d'investissements des entreprises ainsi que leur politique d'implantation sur les marchés extérieurs.

Cette situation, défavorable pour certaines industries nationales n'est, en principe, que transitoire, si l'on tient compte de la résolution du 22 mars 1971 sur la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire, qui prévoit la fixation de règles communautaires pour l'assiette de la T. V. A. ainsi que l'harmonisation de son champ d'application.

A ce jour, seule l'Italie n'a pu réussir à instaurer le régime fiscal de la T. V. A. et a obtenu de la commission un nouveau sursis jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1973, sous réserve qu'elle réduise à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1972 les ristournes à l'exportation et les droits compensatoires à l'importation.

Sur le plan des régimes d'aides, la commission s'est départie de son attitude d'expectative vis-à-vis des politiques nationales des Etats. En vertu de l'article 93 du Traité de Rome qui lui donne droit à connaître les régimes d'aides et à apprécier leur compatibilité avec le Marché commun, elle a invité les Etats à aménager ceux des régimes qui paraissent créer des distorsions de concurrence, dans le sens d'une plus grande transparence.

Les Etats devront respecter une sorte de code de bonne conduite, qui permettra de réduire certains des avantages attribués aux entreprises nationales lorsque leur montant se révèle excessif ou affecter gravement la situation concurrentielle des entreprises, et d'atténuer la concurrence que les Etats se livrent pour attirer les investissements industriels en provenance de pays tiers.

Les aides qui ont retenu l'attention de la commission sont les aides aux exportations, les aides à l'industrialisation et les aides au développement régional, avec, pour ces dernières, la mise en œuvre d'une véritable procédure de concertation sur les zones du Marché commun qu'il importe d'assister.

On peut enfin faire mention des progrès très sensibles des travaux en matière de droit d'établissement et de libre prestation de services. La liberté de circulation des hommes, de leur implantation et de l'exercice de toute activité industrielle et commerciale sans distinction de nationalité doit compléter la mise en œuvre du Traité de Rome déjà effective pour la liberté des échanges.

Le programme communautaire établi au titre des articles 52 et suivants du Traité a été partiellement réalisé par l'adoption de quarante directives; mais au mois de juillet 1972, quarante-quatre autres étaient en instance d'adoption et dix-sept autres en cours d'examen.

b) Une série d'actions de la Communauté vise à améliorer les règles de la compétition économique.

Dans le domaine d'application de l'article 85 du Traité instituant la C. E. E., la commission propose de proroger le règlement qui exempte de l'interdiction de l'article 85-1 la catégorie des accords auxquels ne participent que deux entreprises de pays différents et qui comportent engagement de ventes exclusives ou de ventes et achats exclusifs. Cette proposition a toutes chances d'être bien accueillie en raison de l'amélioration reconnue de la distribution qu'entraînent ces accords, notamment pour les petites et moyennes industries.

Une autre proposition, en voie d'aboutir, tend à compléter le règlement n° 17/62 du Conseil, véritable code de procédure en matière d'ententes, en instituant des règles de prescription. Cette mesure ne peut qu'accroître la sécurité juridique des entreprises.

Ces règlements s'ajouteront avantageusement aux règlements déjà pris pour permettre les accords de coopération et de recherche.

Dans le domaine d'application de l'article 86 du traité C. E. E., la commission a pour la première fois considéré comme un abus de position dominante l'absorption d'une société par un groupe, du seul fait que la concurrence était rendue objectivement impossible sur le marché considéré (affaire Europemballage, actuellement pendante devant la Cour de Justice).

Cette initiative, qui sera suivie d'autres, pose avec acuité le problème de l'applicabilité de l'article 86 aux concentrations.

En revanche les grandes lignes de concurrence définies pour l'industrie sidérurgique en application de l'article 66 du Traité C. E. C. A. n'ont pas été remises en cause.

c) Efforts pour améliorer les structures industrielles.

Les actions menées en vue d'améliorer les structures industrielles par la création de formules juridiques nouvelles n'ont toujours pas abouti, mais pourraient se trouver facilitées si une volonté politique commune se manifestait à ce sujet avant la fin de 1972.

Le statut d'une société commerciale européenne et la Convention permettant les fusions de sociétés par-dessus les frontières des Etats membres pourraient être débloqués si un compromis était trouvé sur le problème de la cogestion.

De même la discussion pourrait être reprise au sujet de deux propositions de directives concernant respectivement le régime fiscal commun applicable aux fusions, scissions et apports d'actifs entre sociétés d'Etats membres différents et le régime fiscal commun applicable aux sociétés mères et filiales d'Etats membres différents. Cette harmonisation fiscale faciliterait l'application de la Convention précitée au fonctionnement de groupes européens.

La création d'un groupement d'intérêt économique inspiré du modèle français, le seul existant en Europe, suscite des échanges de vue approfondis entre la commission et les Etats membres préalablement au dépôt d'une proposition définitive. Ces travaux mériteraient d'être accélérés.

## d) Mesures prises à la suite de la Conférence de La Haye.

La volonté commune réaffirmée de coordonner et d'encourager la recherche et le développement industriel communautaires dans les principaux secteurs de pointe (paragraphe 9 du communiqué final) n'a, malgré nos efforts, pas eu toutes les suites escomptées. Notre mémorandum et celui (convergent) de la commission en 1970, ont suscité la création d'un « groupe des hauts fonctionnaires de politique industrielle » en juin de la même année. Celuici a reçu mandat d'étudier plusieurs sujets.

Le groupe a déposé son rapport le 20 mars 1971 après des délibérations qui ont permis de rapprocher nombre de positions. Des difficultés importantes subsistent cependant, en dépit de diverses tentatives de solution effectuées au sein du Comité des Représentants permanents. Elles portent sur les points suivants :

1. Statut et rattachement du comité de politique industrielle dont le groupe a recommandé la création.

Notre thèse en faveur du rattachement au Conseil n'a pas prévalu auprès de la majorité de nos partenaires, qui appuient la proposition de la commission tendant à rattacher le comité à la fois au Conseil et à elle-même.

- 2. La concertation des commandes publiques, ou plutôt des politiques d'achat des grands acheteurs, que nous avions proposée a suscité des réserves qui ne sont pas encore levées, tant sur les modalités que sur les objectifs. La France, pour sa part, tient à ce que ne soient pas confondus la non-discrimination dans les marchés publics (qui reste évidemment un objectif à atteindre) et le rapprochement effectif des politiques d'achats des grands acheteurs publics et privés.
- 3. Une concertation a été également proposée par le Gouvernement afin d'élaborer progressivement une attitude commune à l'égard des grands projets d'investissements étrangers. Or l'idée même d'un certain contrôle dans ces domaines est étrangère à beaucoup de nos partenaires.

On peut espérer que certains de ces problèmes, en particulier celui de la concertation des commandes, seront abordés à nouveau en automne avec de meilleures chances d'aboutir.

Toutefois il convient d'observer que, dans deux domaines, nos suggestions ont été largement suivies : la concertation sur les aides a nettement progressé grâce à un accord sur la notion de zones centrales, et la réforme du Fonds social a été réalisée.

e) Incidences prévisibles sur la politique industrielle commune de l'élargissement de la Communauté.

La mise en œuvre d'une politique industrielle commune relève de l'approfondissement du Marché commun. Il importe de souligner en premier lieu la très grande difficulté de faire un pronostic motivé de façon précise dans un domaine aussi complexe. D'aucuns peuvent être tentés de croire que les difficultés rencontrées à Six dans cette tâche devraient, à première vue, être encore plus grandes à Dix. En schématisant on pourrait en déduire que les notions d'approfondissement et d'élargissement pourraient se révéler difficilement compatibles.

Une telle conclusion serait cependant superficielle. Il apparaît en particulier possible d'aboutir à un accord sur quelques grands objectifs restant compatibles avec une économie fondamentalement libérale. En l'état actuel de la Communauté et en tenant compte du fait que nous ne connaissons pas les intentions et les conceptions de nos partenaires candidats à l'adhésion dans beaucoup de domaines, il semble qu'une telle thèse serait excessive et sûrement prématurée.

A l'inverse beaucoup d'éléments objectifs liés à l'élargissement font penser que l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique sur la base européenne la plus large pourront être facilitées. Un cadre élargi pourrait aussi se prêter mieux à beaucoup d'égards à la spécialisation, à la recherche des dimensions optimales, aux réalisations technologiques communes de grande ampleur. Il appartiendra aux Etats membres de permettre aux entreprises de profiter au mieux de ces avantages dans le respect de l'intérêt général.

## B. — LA SITUATION DES EXPORTATIONS

# 1. Place du secteur industriel dans les exportations françaises.

La place du secteur industriel dans les exportations françaises est relativement stable. Au cours des cinq dernières années (1967 à 1971), elle a varié, selon les statistiques du commerce extérieur de la France, entre 84,9 % (1970) et 83 % (1969). En 1971, elle était de 83,2 %.

Cette stabilité s'est accompagnée d'une transformation dans la composition des exportations industrielles françaises. La place occupée par les produits bruts et par les demi-produits manufacturés tend, en effet, à diminuer alors que celle des produits finis destinés à l'équipement et à la consommation augmente au contraire. Le tableau ci-dessous retrace cette évolution au cours des cinq dernières années :

Place occupée dans les exportations françaises.

(En pourcentage des exportations françaises.)

ANNEES	PRODUITS BRUTS	PRODUITS FINIS destinés à l'équipement et à la consommation.			
1967	6,7	27	47,7		
1969	6	6 25,7			
1971	5,1	23,9	51,2		
Différence 1971- 1967	— 1,6	3,1	+ 3,5		

# 2. Actions menées pour développer nos exportations de produits industriels.

De façon générale, le développement des exportations industrielles françaises est encouragé par l'existence de procédures spécifiques d'assurance contre divers risques qui sont en particulier propres aux ventes de biens d'équipement (assurance crédit, assurance prospection, assurance contre la hausse des prix, etc.) et d'un système de financement adapté.

Les procédures d'assurance n'ont pas subi récemment de modification importante. Par contre le crédit à l'exportation a été réformé en juillet 1971 en vue de simplifier les circuits et d'accroître le rôle des banques.

Les dispositions en vigueur dans ces deux domaines présentent un caractère incitateur marqué qui peut de moins en moins être renforcé en raison de l'effort d'harmonisation des politiques commerciales entrepris au sein de la C. E. E.

Cette limitation existe également pour les mesures fiscales destinées à encourager les exportations comme l'illustre la récente condamnation par la Commission de la C. E. E. du régime de déduction définitive accordée aux filiales de commercialisation implantées à l'étranger, défini par l'article 34 de la loi de finances du 16 juillet 1965.

Il convient enfin de noter qu'une nouvelle orientation de la politique de développement des exportations industrielles se dessine avec l'institution en 1970 d'un système de garanties aux investissements privés dans la zone franc et la définition, en 1971, d'un système similaire destiné à s'appliquer dans les autres pays en voie de développement. La mise en application de cette dernière procédure, qui est subordonnée à la conclusion d'accords bilatéraux, ne peut bien entendu être que progressive.

3. Les exportations de produits manufacturés dans les différents pays de l'O. C. D. E.

Une étude récente a procédé à une analyse comparative des performances à l'exportation de produits manufacturés des principaux pays de l'O. C. D. E., à savoir les partenaires européens (y compris le Royaume-Uni), le Canada, les Etats-Unis et le Japon, et de l'évolution pour les années 1963, 1968 et 1969 qui seules remplissent les conditions d'une comparaison sur des bases homogènes.

L'union économique belgo-luxembourgeoise est le pays qui consacre la plus grande part de son activité industrielle à l'exportation (14,5%) qui devance nettement tous les autres pays (tableau page 29).

La plupart de ceux-ci occupent une position groupée. Leurs indicateurs de performance à l'exportation sont compris entre 7,38 % (Canada) et 4,95 % (Japon), avec des inflexions diverses depuis 1963 : hausse pour le Canada et l'Italie, baisse pour les Pays-Bas et le Japon, stabilité pour le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne.

Deux pays se consacrent beaucoup moins à l'exportation : la France (2,96 %), en baisse sur la période, et les Etats-Unis (1,36 %) qui, grâce à l'immensité de leur marché intérieur, dépendent beaucoup moins que les autres pays du commerce international.

En raison du poids des Etats-Unis dans l'O. C. D. E., la moyenne des performances à l'exportation des pays de l'O. C. D. E. est basse (3,4%) et seuls la France et les Etats-Unis présentent un indicateur plus faible que cette moyenne.

Les performances à l'exportation du Japon sont en baisse, malgré la forte croissance de ses exportations : le marché intérieur s'est développé encore plus vite. Malgré une chute de ses exportations, le Royaume-Uni garde une performance à l'exportation stable, en raison de son faible dynamisme interne.

L'U. E. B. L. a de loin les meilleures performances à l'exportation en Europe. Elle est également bien placée aux Etats-Unis, en Afrique et au Moyen-Orient, plus faiblement ailleurs, mais toujours mieux placée que la moyenne de l'O. C. D. E. (3,4 %).

La République fédérale d'Allemagne présente un indicateur élevé en Europe (C. E. E., A. E. L. E., Europe de l'Est) et un indicateur proche de 3,4 % pour les autres marchés (légèrement inférieur: 2,63 % pour l'Asie du Sud-Est). Elle est donc, sur tous les marchés, présente par ses exportations, avec un « rang » comparable à celui de son « poids industriel ».

La France a une place nettement supérieure à son poids industriel sur le marché africain (performance à l'exportation = 9,1),

très légèrement supérieure sur les marchés européens (Allemagne, Belgique, Suisse, Europe de l'Est), mais nettement inférieure sur tous les autres marchés.

Les Pays-Bas et l'Italie présentent des indicateurs élevés sur les marchés européens et africains. De plus, l'Italie est bien placée aux Etats-Unis, en Amérique latine et au Moyen-Orient.

Indicateur de performance à l'exportation des produits industriels sur le marché mondial.

	1963	1968	1969
France	3,31	2,96	2,96
R. F. A	5,56	5,72	5,23
U. E. B. I	14,00	15,70	14,50
Pays-Bas	8,00	8,00	7,00
Italie	5,18	6,90	6,18
Royaume-Uni	6,27	6,12	6,00
Canada	5,13	7,50	7,38
Etats-Unis	1,41	1,36	1,36
Japon	5,54	5,00	4,95

Source: Direction de l'actualité économique française et internationale d'après les statistiques de base O. C. D. E.

Le Royaume-Uni présente de meilleures performances selon ses courants traditionnels (Etats-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Moyen-Orient, Asie du Sud-Est) qu'avec les pays européens.

Le Canada n'est bien placé qu'aux Etats-Unis (très forte prédominance), au Royaume-Uni, au Japon et dans les marchés qui lui ont été ouverts traditionnellement (par le Commonwealth).

Les Etats-Unis présentent des indicateurs de performance à l'exportation extrêmement faibles (surtout en Europe : C. E. E., A. E. L. E., Europe de l'Est), sauf au Japon et en Amérique latine.

Le Japon a des indicateurs plus forts que la moyenne O. C. D. E. (3,4 %) hors de l'Europe et plus faibles en Europe.

Les pays européens (moins le Royaume-Uni) ont leurs marchés préférentiels en Europe (C. E. E., A. E. L. E., Europe de l'Est) et Afrique, tandis que les autres (Canada, Etats-Unis, Japon, Royaume-

Uni) sont mieux placés hors d'Europe qu'en Europe. Cette tendance ne fait que s'accentuer, divisant ainsi le commerce mondial en deux courants : l'un intra-européen et l'autre extra-européen.

Les deux zones (Europe, d'une part, Amérique du Nord et Japon, d'autre part) sont caractérisées par de fortes performances à l'exportation, performances en croissance constante. Ainsi, les résultats du Japon et du Canada sur le marché des Etats-Unis, des Etats-Unis sur le marché japonais, de même que les performances japonaises et américaines en Asie du Sud-Est, Moyen-Orient, Amérique latine, Australie, Nouvelle-Zélande et Afrique du Sud, doivent être mises en parallèle avec ceux des pays de la C. E. E. dans la C. E. E. elle-même essentiellement, mais aussi dans l'A. E. L. E. (Suisse surtout), en Europe de l'Est et en Afrique.

L'Afrique présente la particularité d'être un marché où une prédominance des pays de la C. E. E. + Royaume-Uni s'accompagne d'un recul significatif de ceux-ci et d'un gain du Japon et des Etats-Unis.

Le Royaume-Uni se trouve être à l'intersection des deux zones : « client privilégié » du Canada, des Etats-Unis, mais aussi des Pays-Bas, il a ses « marchés préférentiels » en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, mais aussi en Afrique, en Europe de l'Est et dans une moindre mesure en U. E. B. L.

Ces deux courants, l'un intra-européen et tourné vers l'Afrique, l'autre développé autour de deux pôles (nord-américain et japonais) et tourné vers le reste du monde (Asie du Sud-Est, Amérique latine, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud...), tendent à se développer chacun plus vite que les échanges interzones ; ils accentuent ainsi la division en deux zones, d'autant que le courant intermédiaire dû aux liens traditionnels de commerce du Royaume-Uni perd de plus en plus d'importance, et en perdra vraisemblablement davantage avec son intégration dans la C. E. E.

Les Etats-Unis exportent très peu par rapport à leur poids industriel. Ils tendent à gagner des parts de marché au Japon, en Afrique.

Les exportations japonaises se développent rapidement et le Japon gagne partout des parts de marché, mais sa croissance intérieure est encore plus vive, ce qui induit une légère baisse de l'indicateur de performance à l'exportation.

Le Royaume-Uni perd presque partout des parts de marché. Cela est dû à sa faible croissance intérieure, la part des exportations dans le produit national brut restant stable.

L'Italie, comme le Canada, gagnent des parts de marché grâce à une politique dynamique d'exportations (performance à l'exportation en hausse). Pour l'Italie, ces gains sont dus principalement à des progrès sur le marché de la C. E. E. Pour le Canada, il s'agit surtout de ses progrès spectaculaires sur le marché des Etats-Unis.

- La R. F. A. est un pays fortement exportateur. Elle domine les marchés européens et est bien située sur tous les marchés mondiaux. Sa position se caractérise partout par une grande stabilité.
- L'U. E. B. L. est le pays qui consacre la plus grande partie de son industrie à l'exportation. C'est donc le pays le plus sensible à la conjoncture internationale.

La France enfin n'est que faiblement exportatrice (seuls les Etats-Unis sont moins tournés vers l'extérieur, et encore s'appuientils sur un marché intérieur bien plus considérable). Si, en Europe, elle maintient un rang comparable à celui que lui donne son « poids industriel » (en raison des rapports privilégiés, elle devrait être beaucoup mieux placée), si, en Afrique, en raison de ses liens traditionnels, elle est même mieux placée, sur tous les autres marchés elle se trouve reléguée à un « rang beaucoup plus obscur ».

## C. — L'approvisionnement en matières premières

Au moment même où se tenait à Santiago la troisième C. N. U. C. E. D. (Conférence des Nations Unies pour le commerce et le dévelopement), en France étaient annoncées plusieurs mesures visant à diversifier et à régulariser notre approvisionnement en matières premières non énergétiques. Elles comportent deux grands volets: la constitution de stocks pour certains minéraux d'une part, le développement de la recherche minière d'autre part. Peut-on parler de la mise en place d'une véritable politique française des matières premières? Il s'agit en tout cas d'un effort pour considérer d'une manière globale et à long terme la recherche, la production et la commercialisation des matières premières, et non plus seulement de remédier au coup par coup aux aléas d'une conjoncture très fluctuante, où alternent pénuries et excédents, en même temps que des mouvements de prix qui finissent par décourager bien des projets de recherche.

Les pays industriels se préoccupent de plus en plus vivement de leur approvisionnement en matières premières. A juste titre car, alors que les besoins mondiaux en substances minérales doublent à peu près tous les vingt ans, beaucoup de gisements s'épuisent. Seul remède à cette évolution : l'accélération de la recherche minière. Mais celle-ci coûte de plus en plus cher.

Surtout on assiste à une politisation croissante des échanges de matières premières. Car la plupart des pays consommateurs, les Etats-Unis, l'U. R. S. S. et le Canada mis à part, en possèdent très peu sur leur propre sol. Or, les pays producteurs prennent de plus en plus conscience de la valeur de leurs gisements et en surveillent beaucoup plus sévèrement l'exploitation. Ainsi les pays consommateurs commencent-ils à mesurer plus clairement leur dépendance à l'égard des pays fournisseurs.

Ce problème des relations entre les pays riches et les pays en voie de développement exportateurs de « produits de base » vient d'être largement débattu à la troisième C. N. U. C. E. D. Mais sans grand résultat : les pays riches n'ont accepté de prendre aucun engagement avant les négociations commerciales de 1973. Ce quasi-échec ne peut entraîner qu'un raidissement de la position des pays producteurs, surtout ceux qui se sont engagés à fond sur la voie des nationalisations, vis-à-vis des pays consommateurs, qui ont eu tendance à se livrer jusqu'ici à un véritable pillage de leurs ressources naturelles.

Par ailleurs la conjoncture actuelle, marquée par une dépression très forte des marchés, est préoccupante. Après une période de pénurie, nous connaissons en effet depuis un an une surproduction, surtout pour le nickel et l'aluminium, qui a entraîné des baisses de prix alors que la recherche minière se révèle de plus en plus coûteuse. Ainsi la prospection se trouve-t-elle momentanément ralentie. Mais il semble qu'un redressement s'amorce maintenant et qu'on assiste à un réveil de la consommation, certains pays, la France en particulier, cherchant à profiter de cette période de bas prix pour constituer des stocks. De nombreux pays cherchent à pallier depuis quelques années leur déficit en matières premières. Surtout le Japon, qui s'approvisionne entièrement à l'étranger. Après avoir multiplié les contrats, il pratique maintenant une politique intensive de stockage.

Avec le Japon, ce sont les Etats-Unis qui mènent la politique des matières premières la plus active. Aujourd'hui, ils se trouvent

devant un déficit de plus en plus grand entre leurs besoins (ils consomment 50 % des matières premières mondiales) et les ressources de leur sous-sol. Si cette évolution se poursuit, leur déficit dépassera 60 millions de dollars en l'an 2000. C'est ce que souligne le premier rapport, publié en avril, de la commission que le Congrès a chargée en 1970 de définir une politique nationale des matières premières.

Surtout, les Américains lient étroitement ces problèmes à ceux de l'environnement, dans la mesure où le « recyclage » des déchets permet à la fois de récupérer de nouvelles matières premières et de lutter contre la pollution. Ils consacrent déjà 40 millions de dollars par an à la recherche dans ce domaine. Nul doute que les autres pays industriels vont être amenés à prendre le même chemin.

Face à la politique de grande envergure menée outre-Atlantique, la France vient elle aussi de mettre sur pied une sorte de « plan matières premières ». Il comporte d'une part un programme de stockage, surtout pour le cuivre, puisque notre dépendance à l'égard de l'étranger est totale pour ce métal. C'est le G. I. R. M. (Groupement d'Importation des Métaux) qui déterminera les tonnages et dressera la liste des autres minéraux à stocker. La même politique va être adoptée pour le bois.

Deuxième volet de ce plan : le développement de la recherche minière. A cet effet, il serait souhaitable d'accorder la garantie aux investissements pour risques politiques. Sur le plan fiscal un effort a été fait en 1971, puisqu'on a accordé aux entreprises minières la provision pour reconstitution de gisements. On estime ainsi que les investissements français annuels de recherche minière devraient atteindre, en partie grâce à ces mesures, 300 millions de francs, alors qu'aujourd'hui ils se montent à 150 ou 200 millions de francs seulement, somme insuffisante face à notre consommation, qui représente environ 5 milliards de francs par an.

Ce plan français est louable, certes. Mais on peut regretter qu'il ait été élaboré à l'échelon national alors que le problème des matières premières, en raison de son ampleur et de ses incidences internationales, aurait pu, semble-t-il, être étudié à l'échelon européen. Il semble qu'à Bruxelles on ne s'y intéresse encore que très vaguement.

Les prévisions des dépenses de recherche minière pour les minerais de métaux non ferreux et substances minérales d'intérêt industriel sont rassemblées dans le tableau de la page 36.

Les efforts orientés vers l'étranger peuvent y être comparés avec ceux qui sont prévus pour les opérations en France (Départements d'Outre-Mer et Territoires d'Outre-Mer compris).

L'effort prévu pour le cuivre à l'étranger pour la période considérée, soit environ 190 millions de francs, est en accroissement considérable; la part destinée à la zone franc, soit quelques 30 millions de francs, demeure stable par rapport aux dépenses enregistrées au cours du V° Plan, mais l'effort hors zone franc (Amérique du Nord et du Sud, Australie, Bassin méditerranéen) devrait, avec 160 millions de francs, dépasser le triple des dépenses du V° Plan.

Il est prévu que, par rapport aux dépenses du V° Plan, l'effort à l'étranger au cours du VI° Plan sera doublé pour le plomb, le zinc et l'uranium; il sera sextuplé pour la bauxite et le nickel-cobalt.

On notera les prévisions, délibérément prudentes, concernant les dépenses de recherche minière en milieu marin (6 millions de francs au total), mais dans ce domaine les choses peuvent être modifiées rapidement, dans un sens ou dans l'autre, suivant l'évolution de la législation internationale.

Les opérations de 1971, dont les bilans ne sont pas entièrement disponibles dans l'instant, paraissent bien, d'ores et déjà, accuser les tendances prévues au VI° Plan.

Le Ministère du Développement industriel et scientifique a décidé en 1971 de stimuler les recherches pour cuivre à l'étranger en participant financièrement, dans la limite de 5 millions de francs, à des programmes nouveaux de prospection réalisés par des sociétés françaises sur des sujets préalablement sélectionnés; en cas de succès des opérations entreprises, où la part de la subvention est égale au plus à la moitié du coût total, les sociétés bénéficiaires se sont engagées à dépenser une somme double de ce montant, selon un programme de prospection agréé au préalable par l'administration.

En outre, par une convention passée en 1971 avec le Bureau de recherches géologiques et minières, le Ministère du Développement industriel et scientifique a accordé à cet organisme une

subvention de 4 millions de francs destinée à concourir à l'exécution d'un programme de recherche minière pour minerais de métaux non ferreux (cuivre, étain, nickel) à l'étranger (Australie, Canada, Malaisie), d'un coût total estimé à 7,5 millions de francs.

Enfin, sur le plan législatif, les dispositions de la provision pour reconstitution de gisement (P. R. G.) ont fait l'objet de modifications susceptibles de favoriser, de la part des sociétés, l'entreprise de recherches minières à l'étranger:

- d'une part, un arrêté interministériel (du 2 mars 1971) a admis au bénéfice de la P. R. G. de nouvelles substances;
- d'autre part, la loi de finances rectificative pour 1971 (22 décembre 1971) a modifié l'assiette de la P. R. G. en autorisant la prise en compte d'actions à l'étranger et en étendant la durée du remploi de trois à cinq années.

	FRANCE (D. O. M.	D. O. M.		TOTAL GENERAL		PROGRESSION par rapport	
	et T. O. M. compris).	Zone franc.	Hors zone franc.	Total.	Millions de francs.	Pourcentage.	au V <sup>e</sup> Plan.
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	(En millions	de francs.)	<u> </u>	<del></del>		(En pourcentage.)
Uranium	40	160	150	310	350	26,4	+ 55
Cuivre	20	32	160	192	212	16,0	+ 141
Nickel-cobalt	217	31	64	95	312	23,5	+ 339
Plomb-zinc	67	8	65	73	140	10,6	+ 79
Bauxite	47	22	83	105	152	11,5	+ 375
Fluorine	31	<b>»</b>	6	6	37	2,8	+ 118
Diamant	>	10	10	20	20	1,5	+ 5
Etain	9	<b>)</b> *	4	4	13	1,0	0
Chrome	*	8	<b>»</b>	8	8	0,6	>>
Bore	*	>	7	7	7	0,5	>
Or-argent	4	1	5	6	10	0,75	+ 43
Molybdène	>	1	5	6	6	0,45	>
Baryum	6	•	<b>*</b>	*	6	0,45	*
Tungstène	5	1	<b>»</b>	1	6	0,45	<b>— 14</b>
Divers	2	1	5	6	8	0,6	<b>&gt;</b>
Terres rares	1	>	4	4	5	0,4	*
Prospections générales	28	-	<b>&gt;</b>	>	28	2,1	+ 133
Prospections marines	>	*	6	6	6	0,45	>
Total arrondi	477	276	574	850	1.327	100	+ 117
Par rapport au V° Plan	+ 109 %	+ 24 %	+ 250 %	+ 121 %	+ 117 %	>	>

- 36 -

#### II. — Les évolutions internes.

## A. — L'ÉVOLUTION DES CONCENTRATIONS D'ENTREPRISES

Historiquement, le mouvement de concentration au sein des entreprises françaises a été modéré. La création du Marché commun, le Kennedy Round, le récent élargissement de la Communauté ont néanmoins largement contribué à modifier l'organisation des structures industrielles nationales. Le dépouillement des informations publiées dans le Bulletin des Annonces légales obligatoires permet d'enregistrer 486 opérations de concentration sur la période 1950-1960; le nombre des opérations atteint 735 unités pour la période 1961-1970. Les recensements opérés ne concernent que les secteurs industriels sous tutelle du Ministère du Développement industriel et scientifique et ne portent que sur les opérations réalisées par des sociétés anonymes cotées en bourse et dont le montant du bilan est supérieur à 10 millions de francs. De janvier 1971 à juin 1972, le nombre des opérations correspondantes s'élève à 94 unités.

Les mouvements observés depuis janvier 1971 sont de même nature que ceux enregistrés pendant la décennie 1961-1970. Ainsi la majorité des opérations de concentration apparaît-elle comme le résultat des tensions concurrentielles qui se manifestent sur les marchés; ces opérations sont conformes aux recommandations du VI° Plan. Les entreprises s'efforcent de s'organiser de façon à lutter efficacement contre la concurrence étrangère.

Ces mouvements de restructuration ont largement contribué à accroître la concentration des principaux secteurs industriels nationaux (métaux non ferreux, construction électrique, chimie, construction aéronautique, etc.); désormais, sauf pour quelques industries, la part des entreprises dominantes est comparable à la part détenue, sur leurs propres marchés, par les concurrents étrangers.

Depuis 1971, pour l'ensemble des activités nationales, on peut dire que le mouvement de concentration s'oriente dans trois directions :

a) On constate un nombre élevé d'opérations dans les secteurs qui, jusqu'ici, n'avaient pas jugé utile d'utiliser les techniques de la concentration et les privilèges fiscaux de la loi du 12 juillet 1965

(ex. : construction mécanique, industrie papetière, etc.). La portée de ces mouvements demeure toutefois modeste compte tenu de la taille des participants ;

- b) On remarque la constitution de groupes à caractère hautement diversifié (ex. Pechiney-Ugine Kuhlmann) qui affecte de manière importante les taux de concentration des secteurs;
- c) On assiste enfin à une continuation du mouvement de restructuration dans l'appareil des banques et des assurances : 183 opérations entre 1950-1960, 347 pendant la période 1961-1970 et 20 pour ces dix-huit derniers mois.

L'enquête annuelle d'entreprise, compte tenu du secret statistique relatif aux données individuelles ne permet pas de citer les partenaires des opérations de concentration. Les informations publiées dans le *Bulletin des Annonces légales obligatoires* permettent néanmoins de pallier partiellement cet inconvénient. Ainsi, au cours de ces derniers mois, a t-on pu observer un double courant de concentration : d'une part, on assiste à des rapprochements entre des entreprises jusqu'alors juridiquement indépendantes et, d'autre part, de nombreuses firmes ont absorbé certaines de leurs filiales.

Le secteur de la métallurgie des métaux non ferreux a vu la fusion Pechiney - Ugine Kuhlmann qui a permis la concentration de la production d'aluminium, la diversification des activités métallurgiques et chimiques du nouveau groupe ainsi que l'élargissement de ses débouchés à l'étranger. Dans ce même secteur, on a assisté à l'absorption de la Compagnie Mokta par la Société Le Nickel.

La chimie a été marquée par la fusion de Pechiney-Saint-Gobain et de Progil qui a permis la constitution de Rhône-Progil réalisant un chiffre d'affaires de 4 milliards de francs et employant 25.000 personnes; Rhône-Poulenc de son côté a absorbé A. E. C., Société de chimie organique et biologique, ainsi que la Société Melle-Bezons.

Dans le secteur de la construction électrique et électronique, la Compagnie industrielle de télécommunication a absorbé Alcatel, tandis que l'on enregistrait la fusion de la Compagnie des compteurs avec Schlumberger S. A. Cette fusion avait été précédée par l'absorption, par la Compagnie des compteurs, de quatre de ses filiales et de trois autres entreprises (A. P. C., Cereg, Dubar et Autier). Cette politique d'absorption de filiales, adoptée aussi par la Compagnie Thomson Houston - Hotchkiss Brandt dans la construction électrique et électronique, a été suivie par Saunier - Duval dans le secteur

de la mécanique et par Pont-à-Mousson qui, dans le domaine de la fonderie, a absorbé ses filiales : la Société des fonderies de Bayard et la Compagnie générale de robinetterie.

Il faut de plus rappeler que la C. G. E. et Alsthom ont regroupé leurs activités commerciales au sein de la Société commerciale C. G. E. - Alsthom. Dans l'industrie aéronautique, on a enregistré l'absorption de Breguet-Aviation par la société Marcel Dassault, qui conduit à la création d'une entreprise représentant un chiffre d'affaires annuel d'environ 1,5 milliard de francs.

Dans les cimenteries et le secteur des matériaux de construction, deux sociétés se sont fait remarquer par une politique active de croissance par voie externe : la Société Polliet et Chausson et la Société Les Ciments français, en effet, ont absorbé une dizaine de petites entreprises productrices des matériaux de construction.

Enfin l'industrie papetière française comprend maintenant un des dix premiers producteurs de carton ondulé de la C. E. E. avec la S. O. C. A. R., filiale majoritaire du groupe Saint-Gobain - Pont-à-Mousson. La S. O. C. A. R. résulte de la fusion de plusieurs firmes productrices de carton ondulé autour du groupe « Cellulose du Pin ».

Ces principales opérations ne sauraient néanmoins masquer la multitude des opérations de concentration concernant d'autres secteurs. Au total, pour l'ensemble des activités nationales, au cours des dix-huit derniers mois, 250 opérations de concentration réalisées par 146 sociétés absorbantes, ont pu être recensées.

# B. — L'Institut de développement industriel (I. D. I.)

Si l'on se souvient que cette entreprise paraissait, en 1969, d'une réalisation difficile, car le projet d'une institution spécialisée de cette nature rencontrait de fortes oppositions de la part des milieux bancaires, le développement de l'activité de l'I. D. I. est relativement satisfaisant.

En effet, après une période de mise en place inévitable, mais qui a été finalement de courte durée, l'Institut a désormais un rôle important pour appuyer le développement des entreprises industrielles en forte croissance. Plus de 750 entreprises se sont adressées à lui, dont plus des deux tiers ont un chiffre d'affaires inférieur à 40 millions de francs et plus des neuf dixièmes un volume de ventes inférieur à 150 millions de francs. En outre les

trois quarts de ces entreprises sont provinciales, sans compter les établissements provinciaux des sociétés ayant leur siège à Paris.

Au niveau des interventions financières, l'I. D. I. a engagé 386 millions de francs, somme considérable si on la rapporte aux interventions comparables des filiales des grandes banques spécialisées dans les participations industrielles, et a bénéficié à 57 entreprises.

Le développement dans le temps de l'action de l'I. D. I. a été le suivant :

survant.	Nombre d'interventions.	Montant global en millions de francs.
— 1970 (six mois)	2	5
<b>—</b> 1971	20	213
— 1972 (neuf mois)	35	168

La répartition sectorielle des interventions est satisfaisante, au regard des priorités arrêtées par le Gouvernement sur la base des objectifs du VI° Plan et notifiées au président de l'Institut :

	Nombre d'interventions.	Montant global en millions de francs.
— mécanique, métallurgie	17	48
- industries agricoles et alimen-		
taires	8	49
<ul> <li>équipements électriques, indus-</li> </ul>		
tries électroniques et informa-		
tiques	6	115
— pâtes, papiers, cartons, impri-		
merie	5	92
— transports, automobile, aéro-		
nautique	7	40,5
— chimie, pharmacie	3	15
— bâtiment, travaux publics	6	18,5
— textiles, ameublement et divers.	5	14

La répartition régionale des interventions est également intéressante : moins du quart (14 sur 57) ont bénéficié à des entreprises ayant leur siège à Paris ; encore la plupart d'entre elles ont-elles des établissements en province.

L'action d'information et d'appui à l'égard des entreprises provinciales a été délibérément soutenue, avec l'encouragement

des pouvoirs publics, par une série de conférences, suivies d'entretiens, dans les chefs-lieux de régions et au siège des principales chambres de commerce et d'industrie. Ce programme systématique a déjà touché la Lorraine, l'Alsace, la région Rhône-Alpes, la Bretagne et l'Auvergne; il se poursuivra sans désemparer pour atteindre toutes les régions françaises au cours des prochains dixhuit mois. Au cours de chacun de ces « forums » plus d'une cinquantaine d'entreprises trouvent avantage à s'entretenir de leurs problèmes de développement avec l'état-major de l'I. D. I., et les orientations appropriées leur sont indiquées.

La ventilation de ces interventions selon la taille des firmes bénéficiaires répond enfin également à la mission de l'Institut, préférentiellement orienté vers les entreprises moyennes: 10 des 57 interventions seulement sont allées à des sociétés dont le chiffre d'affaires excède 150 millions de francs, et 37, soit les deux tiers, ont bénéficié à des entreprises qui font moins de 40 millions de francs de chiffre d'affaires.

\* \*

L'apport de l'I. D. I. à l'accélération du développement industriel dépasse les interventions financières qu'il effectue lui-même.

En effet, d'une part, l'Institut a entrepris, selon les directives du Gouvernement, arrêtées sur proposition du Ministère du Développement industriel et scientifique, une analyse systématique d'un grand nombre de secteurs industriels méritant un programme de restructuration, compte tenu des objectifs du VI° Plan en matière d'industrialisation. Cette action, engagée de façon systématique en étroite liaison avec les directions industrielles des ministères responsables — essentiellement M. D. I. S., Ministère de l'Agriculture et de la Défense nationale — conduit à la fois l'I. D. I. à apporter une contribution efficace à la définition plus précise de programmes de regroupements et à prendre lui-même des initiatives en vue d'y procéder. Ces actions ne sont pas toujours d'une réalisation immédiate, mais permettent de prendre des positions qui faciliteront, le moment venu, les regroupements souhaités. Les participations prises par l'Institut dans le capital d'entreprises, au

titre de ces actions sectorielles, ont également permis de consolider ces sociétés face à des tentatives de rachat provenant de l'étranger.

Enfin l'I. D. I. joue un rôle appréciable de conseil à l'égard de toutes les entreprises qui s'adressent à lui : diagnostic sur les points forts et les faiblesses de la société, recommandation sur les dispositions à prendre, définition de plans de financement, et orientation sur d'autres organismes bancaires lorsque ceux-ci sont à même de répondre aux besoins réels de l'entreprise.

Les chefs d'entreprises trouvent avantage à demander ces consultations à l'Institut, assurés qu'ils sont d'y trouver à la fois compétences et discrétion, et de ne pas avoir à en redouter des interventions qui puissent leur être défavorables. Enfin cette méthode, qui conduit l'I. D. I. à n'intervenir que lorsque les banques ne peuvent pas apporter de solution satisfaisante, a le double avantage à la fois de constituer une forte incitation pour les banques à accentuer et diversifier leur appui au développement industriel, ce que l'on a effectivement constaté depuis deux ans, et à réserver l'emploi des ressources de l'Institut aux cas où son intervention est la seule possible.

L'Institut de développement industriel a désormais apporté la preuve que cette voie originale était de nature, en répondant aux besoins de conseil et de financement rencontrés par les entreprises qui connaissent une forte croissance, à offrir une contribution notable à l'accélération du développement industriel sur des bases efficaces et durables. Ayant pris une place essentielle dans les institutions qui concourent à la réalisation de cet objectif, et expérimenté ses méthodes d'intervention, il est bien armé pour poursuivre sa mission, restructurer et moderniser en profondeur les différents secteurs de notre industrie.

# C. — LA POLITIQUE EN FAVEUR DE L'INNOVATION INDUSTRIELLE

Les mesures prises par les pouvoirs publics en faveur de l'innovation ont été décidées lors d'un comité interministériel, tenu en juin 1971. Un bref rappel de ces différentes mesures est présenté ci-dessous, avec l'indication des dispositions prises pour leur application, en distinguant celles qui sont intervenues en matière fiscale et financière et les mesures ayant un autre objet.

- a) Mesures d'ordre financier ou fiscal.
- 1° Etudes des aménagements à apporter au régime juridique et fiscal des entreprises pour faciliter la création et la croissance d'entreprises nouvelles. Aménagement de la règle du « butoir » en faveur des entreprises innovatrices.

Un groupe de travail de personnalités privées a été constitué pour examiner ces aménagements, par le Ministre du Développement industriel et scientifique, en accord avec le Ministre de l'Economie et des Finances et le Commissariat général du Plan. Il doit remettre ses conclusions d'ici quelques mois.

La suppression du « butoir » de T. V. A. pour l'avenir, et le remboursement partiel des crédits détenus de ce fait par les entreprises, sont intervenus en février 1972.

2° Extension aux investissements immobiliers nécessaires à la réalisation et à l'expérimentation de prototypes industriels du régime d'amortissement institué par l'article 23 de la loi du 31 juillet 1962 en faveur de la recherche scientifique et technique (art. 39 quinquies A-1 du Code général des impôts).

Cette extension permet aux entreprises de pratiquer un amortissement exceptionnel de 50 % dès la première année au cours de laquelle elles réalisent un tel investissement.

3° Mise au point d'une procédure permettant d'accorder des prêts aux inventeurs pour couvrir les dépenses de dépôt et de renouvellement de brevets.

Cette mesure est destinée à compléter, de façon très marginale, ce que fait déjà l'Association nationale pour la valorisation de la recherche (A. N. V. A. R.) dans ce domaine. Une telle procédure, en cours d'examen, devra faire intervenir l'A. N. V. A. R. pour l'appréciation de l'intérêt technique de l'invention, et un établissement financier pour l'appréciation de la solvabilité de l'emprunteur.

4° Extension du régime d'imposition de l'article 39 terdecies aux plus-values à long terme dégagées à l'occasion de la concession de licences exclusives sur procédés et techniques de fabrication.

Le régime de taxation à 10 % des plus-values était déjà applicable aux revenus tirés des cessions de brevets ainsi que des concessions de licences exclusives sur brevets. Il a été étendu aux revenus provenant de concessions de licences sur procédés techniques, par une circulaire de la Direction générale des impôts.

5° Incitation à la création de sociétés financières d'innovation par l'extension, aux souscriptions au capital de ces sociétés, du régime d'amortissement consenti aux souscriptions au capital des sociétés de recherche agréées.

Cette extension a fait l'objet d'une disposition législative (loi  $n^\circ$  72-650 du 11 juillet 1972, art. 4-III-A). Le décret d'application est en cours de préparation.

6° Création d'une première société financière d'innovation, à l'initiative de différents organismes financiers et entreprises industrielles, avant la fin de 1971.

Une société d'étude (SEFINNOVA) a été créé à la fin de 1971. La décision de sa transformation en société financière doit être soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

7° Extension du système des lettres d'agrément aux programmes engagés par les entreprises en vue de permettre le lancement industriel et commercial de produits et matériels nouveaux.

L'article 20 de la loi de finances rectificative pour 1971 a autorisé les ministres intéressés à décider d'une participation de l'Etat à la constitution, à la C. N. M. E., d'un fonds de garantie des prêts consentis par les établissements bancaires pour financer ces programmes. Un décret en Conseil d'Etat n° 72-211, du 17 mars 1972, a étendu le domaine de la lettre d'agrément à ces programmes. Les conventions d'application entre l'Etat et la C. N. M. E. ont été passés. L'ensemble du dispositif est donc en place et les entreprises peuvent désormais faire appel à cette nouvelle source de financement. Un crédit de 8 millions de francs a été ouvert par le M. D. I. S. à la C. N. M. E. pour la première dotation du fonds de garantie.

### b) Autres mesures.

1° Achèvement des études engagées sur les obstacles au passage des chercheurs du régime de retraite du secteur public à celui du secteur privé.

Ces études sont poursuivies par la D. G. R. S. T., avec le concours du C. N. R. S. et des autres administrations intéressées.

2° Faciliter le passage de l'innovation à la réalisation industrielle et commerciale, en particulier par l'extension des actions de l'Institut national de la propriété industrielle (I. N. P. I.) et de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (A. N. V. A. R.).

Le rôle de l'A. N. V. A. R. comme correspondant de l'ensemble des laboratoires publics et des centres techniques professionnels s'est développé avec la conclusion de conventions qui confient à l'agence la valorisation des recherches faites dans ces organismes.

L'action de l'I N. P. I. a été développée en matière de formation et d'information.

Enfin, huit délégations régionales aux relations industrielles ont été mises en place, pour assurer la liaison entre les industries, les universités et les organismes publics de recherche. Dix autres délégations doivent être créées dans les prochains mois.

3° Effort de sensibilisation des entreprises et de développement de la documentation scientifique.

Un projet de décret portant création d'un Bureau national d'information scientifique et technique (B. N. I. S. T.) a été soumis à la signature des ministres intéressés. Dès 1972, un crédit de 4 millions de francs a été consacré au lancement d'initiatives nouvelles dans ce domaine. En 1973, trois postes budgétaires ont été créés et un crédit de 2,5 millions de francs prévu pour le fonctionnement du B. N. I. S. T.

Ce Bureau aura un triple rôle:

— mettre en place des réseaux sectoriels de documentation. Dès à présent, un tel réseau a été constitué dans le secteur de la chimie. Il est prévu d'en constituer pour les activités suivantes : agriculture, médecine, construction électrique;

- constituer des antennes régionales de documentation scientifique et technique, en liaison avec les bibliothèques des universités et avec le concours des chambres de commerce et d'industrie;
- mener des études sur les problèmes du langage et de l'information scientifiques et techniques.
  - 4° Développement d'actions sectorielles d'innovation.

La plus importante action à signaler est celle qui a été entreprise dans le cadre du « Plan construction » pour les matériaux de construction. Un comité spécialisé a été chargé d'étudier les améliorations qu'il est possible d'apporter aux techniques utilisées, et de convaincre les industriels intéressés, de les expérimenter et de les exploiter.

5° Programme d'action sur la destruction des déchets industriels.

Les problèmes de l'élimination des déchets ont fait l'objet d'études précises par des groupes spécialisés du Conseil supérieur de l'environnement et de la Commission sur l'industrie de l'environnement. Des propositions ont été présentées, relatives aux déchets résultant du traitement industriel du cuivre et de la fabrication du plâtre et du papier.

6° Sensibilisation à l'esthétique industrielle et, en particulier, à l'architecture industrielle.

Un Conseil supérieur de la création esthétique industrielle a été créé auprès du Ministre du Développement industriel et scientifique. Il a mis au point un programme d'actions, dont le financement est pris en charge par le M. D. I. S., à concurrence de 2 millions de francs en 1972.

En matière d'architecture industrielle, une action a été lancée dans plusieurs régions, avec l'appui des services préfectoraux, pour faire prendre en compte des critères architecturaux dans l'attribution des permis de construire relatifs aux bâtiments industriels.

7° Incitation à la contribution de complexes industriels de technologie avancée.

Des études ont été entreprises par le M. D. I. S. avec le concours de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (I. A. U. R. P.) sur les possibilités de développement du complexe scientifique d'Orsay-Saclay.

D'autre part, le regroupement des activités des centres techniques professionnels du textile a été réalisé avec la création de deux centres : l'un à Lille (C. R. E. S. T.), l'autre à Lyon (COTECHNITEX) liés aux centres de recherche des universités et aux écoles professionnelles de ces deux régions.

Enfin, l'achat des terrains nécessaires à l'implantation de centres de recherche dans la région méditerranéenne a été réalisé (opération Sophia-Antipolis).

#### 8° Actions de formation

Diverses initiatives ont été prises dans ce domaine :

- un centre de formation d'examinateurs en brevets (FOR-MEX) a été créé auprès de l'Institut national de la propriété industrielle. Il est destiné à former les examinateurs français qui seront envoyés à l'Institut d'examen du brevet européen de Munich;
- des sessions de formation au licensing et à la gestion de la recherche industrielle ont été organisées, à l'initiative du M. D. I. S. par deux organismes dépendant l'un de l'Association nationale pour la recherche technique (A. N. R. T.), l'autre du Conservatoire national des arts et métiers (C. N. A. M.);
- parallèlement, des enseignements d'innovation ont été introduits dans certaines écoles d'ingénieurs, en particulier à l'Ecole des mines de Paris et à l'Ecole centrale de Lyon.
- 9° Efforts pour une pédagogie de créativité dans l'enseignement primaire et secondaire.

Le M. D. I. S. participe à la création d'une cinémathèque technique par l'OFRATEM, pour la diffusion dans l'enseignement de films sur les techniques industrielles.

10° Poursuite des efforts de promotion de l'innovation.

Une fondation pour l'innovation a été constituée. Elle a organisé différents colloques en province sur la base des travaux des « premières journées de l'innovation ». Son action d'information et de promotion est renforcée par la création de groupes de réflexion dans plusieurs métropoles régionales.

Enfin, un salon de l'innovation (INOVA 73) doit être organisé au cours du premier semestre 1973. Cette manifestation, dont le M. D. I. S. a pris l'initiative, sera la première réalisation d'un salon analogue au « Design Engineering Show » qui se tient chaque année aux Etats-Unis.

# D. — EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE

La productivité du travail dans l'industrie a marqué en 1971 un taux moyen d'accroissement de 6,1 % par rapport à l'année précédente. Ce taux, très élevé, est voisin de celui enregistré en moyenne sur une douzaine d'années : 6,4 %. Aussi, en schématisant, peut-on dire que, pour l'ensemble de l'industrie et sur une période aussi courte que douze ans, la même production a pu être obtenue avec deux fois moins d'heures de travail, le gain étant encore nettement supérieur pour certaines branches. Il s'agit là d'un phénomène tout à fait extraordinaire dont il convient de souligner l'importance.

Le tableau I ci-après retrace cette évolution par année depuis 1960 et par grandes branches. Il permet notamment de constater que l'accroissement de productivité dans l'industrie est nettement plus sensible que celui enregistré dans les services et commerces; ceci s'explique sans doute par le fait que dans l'industrie les investissements sont plus élevés proportionnellement aux effectifs et en second lieu que les moyens mis en œuvre quant à l'automation et la rationalisation se révèlent à l'expérience plus efficients dans l'industrie.

Le tableau II fait apparaître les taux d'accroissement moyen pour ces mêmes années mais avec un plus grand détail dans la nomenclature des branches.

Les résultats de 1971 qui doivent être considérés comme provisoires montrent que les gains de productivité les plus sensibles ont eu lieu dans le secteur de l'énergie, les cuirs, la fabrication de machines et appareils électriques, dans l'industrie textile. Au contraire on constate une stagnation dans la production des minerais ferreux et non ferreux, et un recul dans celle des combustibles minéraux solides.

TABLEAU I

Evolution de la productivité apparente du travail par grandes branches.

(Indice 100 année précédente.)

GRA	ANDES BRANCHES	NUMEROS des branches correspon- dantes.	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Industri	e sans bâtiment	02 à 12	107,4	104,8	104,9	106,9	105,4	106,4	107,3	105,4	111	105,1	106,4
Industri	es de base	03 à 08 + 10	109,6	105,1	106,3	107,2	108,6	106,5	108,3	106,4	110,3	106,3	107,1
Industri	es de transformation	02, 09, 11, 12	106,6	104,8	104,3	106,2	104,3	106,3	106,9	104,9	111,2	104,9	106,2
Energie		03 à 05	115	107,7	109,4	111,3	108,2	110,2	107	106,7	112,7	107,5	112
tions	orts et télécommunica-	14	105,9	104,2	104,8	104,2	104,9	102,5	102,6	102,3	105,1	107,1	105,4
Services	s et commerces	16 et 19	103,7	105,1	105,7	103,8	103,1	102,2	102	102,8	102,8	104,1	101,6
<u>.</u>	, services, commerces	13, 16 et 19	103,5	105,3	105	102,9	104,2	103	102,9	104	103,2	103,3	103,1

Source: I. N. S. E. E.

TABLEAU II

Evolution de la productivité apparente du travail par personne active dans l'agriculture
et par heure travaillée dans les branches non agricoles dans les séries de comptabilité nationale de la base 1962.

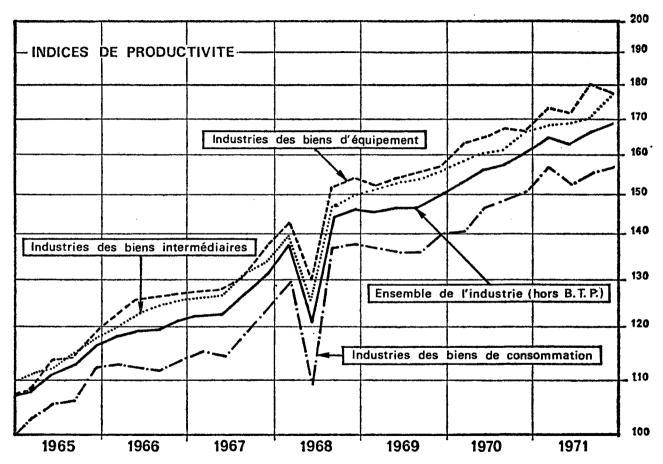
(Indice 100 année précédente.)

Juin 1972.

	<u> </u>												
BRANCHES	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	
01 — Agriculture, sylviculture	115,8	99,6	111,9	102,4	105,1	109,5	101,6	112,2	108,1	98,4	109,4	104,4	1
02 — Produits des I. A .A	102,7	105,8	103,5	103,4	108,7	105,4	105,3	106,7	108,8	105,4	105,2	106,2	ا .
03 A — Combustibles minéraux solides	112,6	100,2	102,4	100,1	105,3	97,8	97,8	104,6	105,7	105,8	107,2	94,9	Ì
03 B — Gaz	113.6	105,2	109,6	118,2	104,1	109,4	105,6	102,9	111,3	105,0	109,2	110,8	•
05 — Pétrole, gaz naturel et carburant	103,9	104,0	107,3	107,4	108,2	110,0	106,7	103,6	106,4	105,9	108,8	107,7	
06 A — Matériaux de construction	104,1	107,9	105,6	104,1	116,9	103,0	104,3	104,4	106,7	107,7	107,0	107,9	
06 B — Verre	107,2	99,4	107,2	103,0	105,9	102,5	106,6	105,0	109,4	109,4	105,8	103,3	
07 — Minerai de fer et produits sidérurgiques	110,9	100,0	99,5	99,0	112,1	104,0	110,4	106,0	115,4	109,6	103,7	99,7	
08 — Minerais et métaux ferreux	,	99,6	100,1	107,7	107,0	102,3	110,3	104,8	103,8	108,6	101,8	99,3	
09 A — Produits de la première transfor-		00,0	100,1	10.,.	10.,0	102,0	110,0	101,0	100,0	100,0	101,0	, ,,,,	
mation	106,7	101,2	102,2	106,6	107,8	104,9	104,7	106,9	111,1	105,9	100,9	103,2	
09 B — Machines et appareils mécaniques	108,2	107,8	103,4	105,0	107,1	108,8	111,1	105,6	112,9	106,0	107,4	105,5	
09 C — Machines et appareils électriques	105,6	106,2	105,2	108,8	102,4	108,8	104,9	103,9	113,5	102,5	107,1	109,6	

BRANCHES	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
	100.4	07.0	105.0	114.0	100.0	104.0	445.0	99,3	1100	107,4	100.1	1079
09 D — Automobiles et cycles	106,4	97,0	105,2	114,8	102,6	104,8	115,3	99,3	112,8	101,4	109,1	107,2
09 E — Construction navale, aeronautique et armement	113,9	105,8	107,5	104,1	102,3	98,3	116,6	103,7	113,5	96,8	102,3	104,3
10 — Produits des industries chimiques	106,7	105,7	106,0	106,0	107,5	104,8	110,2	107,9	108,7	105,8	104,6	106,5
11 A — Textile	106,1	103,4	107,7	108,8	96,5	104,5	104,1	103,0	114,8	101,1	105,6	109,0
11 B — Habillement	106,7	104,6	107,9	110,4	97,6	97,9	103,1	102,0	112,1	115,0	106,0	105,2
11 C — Cuirs	98,4	107,0	104,4	103,0	102,5	101,3	102,9	97,6	109,8	104,2	103,3	109,9
12 A — Produits de l'industrie du bois	109,6	110,6	103,2	106,7	108,0	107,7	105,5	165,9	109,8	104,9	108,3	106,1
12 B — Pâtes, papier et carton	109,1	105,0	101,5	105,9	106,7	106,0	109,1	106,1	111,0	101,6	103,1	108,2
12 C — Presse et édition	105,2	103,4	99,2	99,9	102,3	103,3	102,7	100,7	94,1	104,8	106,0	101,3
12 D — Produits des industries diverses	110,1	99,6	109,3	104,3	105,3	103,9	105,5	135,0	110,2	104,4	108,2	108,5
13 — Bâtiment et travaux publics	103,1	106,0	103,3	100,7	108,0	105,7	105,2	107,4	104,0	101,5	107,2	105,5
14 A — Transports	106,2	102,7	103,7	103,8	104,8	102,3	102,3	101,6	105,6	108,7	106,0	105,0
14 B — Télécommunications	105,2	110,2	108,9	106,7	105,2	102,9	103,2	104,4	104,0	103,7	104,8	106,5
15 — Service du logement	104,6	105,3	105,8	102,3	101,6	101,4	102,4	103,2	105,6	101,1	102,7	103,7
16 — Autres services	103,8	105,6	105,3	101,6	104,3	103,8	101,0	102,4	101,4	104,2	100,0	103,4
19 — Commerces	103,5	104,6	106,0	106,1	102,0	100,5	103,1	103,2	104,5	103,7	103,3	104,9
Ensemble des branches non agricoles, excepté le logement	105,6	104,9	104,8	104,7	104,8	104,4	104,9	104,6	107,5	103,6	104,9	105,4

Source: I. N. S. E. E.



Source : I.N.S.E.E.

### E. — Evolution des prix industriels

- 1. Les prix de gros.
- a) Produits énergétiques.

La hausse des prix des produits énergétiques, déjà importante en 1970 (8 %), s'est amplifiée en 1971 (10,2 %), tandis qu'au contraire, une baisse de 6 % était constatée au cours du premier semestre de 1972, mais le mouvement de hausse se redessine avec les majorations intervenues au 1<sup>er</sup> août 1972 sur les tarifs du gaz et de l'électricité, compensées, dans une certaine mesure il est vrai, par des baisses sur les produits pétroliers.

Les hausses des prix en 1971 s'expliquent ainsi :

- hausse des prix des charbons français (9 % entre le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> septembre): leurs barèmes ont été alignés sur ceux des charbons importés dont les relèvements de tarifs tenaient euxmêmes d'une part à la hausse des prix F.O.B. et d'autre part à la hausse des frets;
- hausse des cours mondiaux des produits pétroliers, conséquence de l'augmentation des cotations des pétroles bruts du golfe Persique décidée à Téhéran et du relèvement des prix des produits méditerranéens décidé à Tripoli;
- les tarifs de l'électricité ont été relevés de 3 % pour l'ensemble des tensions en mai 1971 et de 4 % en août 1971 pour la haute tension;
- les tarifs de Gaz de France ont été relevés également de 3 % en mai 1971. En août 1971, une hausse de 2 % n'a affecté que certains barèmes domestiques, mais le prix du gaz à usage industriel a subi des hausses de 1 % à 7 % suivant la nature et l'importance des contrats;
- le gaz naturel, dont le prix n'avait pas augmenté depuis 1967, a augmenté de 25 % dans l'année 1971.

### Tendance récente:

L'indice des prix des produits énergétiques est en baisse sensible dans le premier semestre 1972 : — 6 %. Les prix des produits pétroliers, du charbon restent stables et la baisse est imputable aux prix de l'électricité et du gaz.

L'indice remontera en août sous l'effet d'une hausse de 3,55 % pour l'électricité à usage de l'industrie et de 4,15 % pour l'électricité domestique, et d'une hausse de 4 % pour le gaz entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> août 1972. A noter cependant qu'à la même date on enregistre une baisse de 2 % sur le fuel domestique et de 4 % sur le fuel lourd.

#### b) Produits industriels.

# Matières premières:

L'indice des prix des matières premières à usage industriel est, dans son ensemble, d'une remarquable stabilité depuis près de dix-huit mois. Certes, cela recouvre des évolutions différentes, notamment pour les matières premières importées : reprise accentuée des matières textiles, persistance de la baisse pour les métaux non ferreux, effondrement pour le caoutchouc.

### Produits manufacturés:

L'indice des prix de gros des produits semi-transformés croît de 5,2 % au cours de l'année 1971 et de 2,4 % au cours du premier semestre 1972. Ceci marque une augmentation sensible sur celle enregistrée en 1970 (2,6 %). Cependant, la décélération notée au premier semestre 1972 a pu tenir à l'action de plusieurs facteurs jouant dans le sens du ralentissement de la hausse : évolution du rapport entre offre et demande, stabilité des prix des matières premières, réduction de la fiscalité indirecte par l'élargissement de la règle du butoir, accélération des règlements de l'étranger, poursuite de la baisse des taux d'intérêt.

On notera du reste (tableau I, page 58) que la situation est très variable selon les produits, puisque si l'on constate une hausse de 31 % entre juin 1971 et juin 1972 sur les cuirs tannés, des baisses apparaissent pour la même période sur d'autres produits : -4% sur les pâtes à papier et vieux papiers, -7% sur les corps gras industriels, ces derniers étant affectés par la faiblesse de la demande en huiles industrielles.

### Tendance:

Il résulte de l'enquête quadrimestrielle de conjoncture effectuée par l'I. N. S. E. E. en juin 1972 auprès des chefs d'entreprises que la hausse des prix à la production pourrait s'accélérer très légèrement dans les mois qui viennent.

# 2. Les prix à la consommation.

L'augmentation des prix à la consommation des produits industriels a été vive au cours du premier semestre 1971 (5 % en moyenne annuelle). Les marges de distribution demeurant stables, on peut y voir l'effet de la hausse très vive des rémunérations, tempérée toutefois par la stabilité du coût des matières premières et par la faiblesse de la concurrence. Dès le second semestre 1971, les contrats anti-hausse mis en place à l'automne font sentir leurs effets et la hausse n'est plus que de 4 % en moyenne annuelle.

Le rapprochement de l'évolution du prix des produits industriels avec l'indice d'ensemble des prix à la consommation (tableau II, page 59) est significatif car il montre que ce dernier est sensiblement plus élevé que celui des seuls produits industriels. Il témoigne de la hausse particulièrement forte des produits alimentaires et des services par rapport à celle plus modérée des produits manufacturés.

Cependant cette hausse existe; elle s'inscrit dans un environnement extérieur inflationiste. Il faut y voir aussi les conséquences de la fermeté de la demande des produits manufacturés de consommation face à une offre relativement inélastique. Mais elle est surtout imputable au souci des entreprises de faire face à la hausse des coûts de production, principalement des rémunérations. En effet, le fort accroissement des taux de salaire constaté depuis 1968 s'est poursuivi en 1971, année au cours de laquelle les taux horaires ont augmenté plus qu'en 1970 (10,80 % contre 10,2 %).

A la fin du premier trimestre de l'année 1972 on observait une hausse de 3,1 % des taux de salaire horaire par rapport au trimestre précédent ce qui montre une certaine tendance de la hausse à s'accélérer.

### Tendance:

De l'enquête de conjoncture faite en mai 1972 par l'I. N. S. E. E. dans les commerces non alimentaires, il se dégage que les chefs d'entreprises du commerce prévoient un renforcement du rythme de hausse au cours des prochains mois. Ce point de vue se rencontre dans tous les secteurs sauf, à un degré moindre peut-être, dans celui de l'électroménager.

# 3. Le mouvement des prix à l'étranger.

Le tableau III (page 60) donne pour les principaux pays étrangers, ainsi que pour la France, l'évolution des indices des prix de détail de l'ensemble des biens et services pour les années 1970 et 1971, et chacun des cinq premiers mois de l'année 1972.

D'une façon générale on constate que la pression inflationniste s'est maintenue au cours de l'année 1971 et du début de 1972, et il y a lieu de penser qu'elle n'aura pratiquement aucune raison de diminuer dans les mois à venir.

Evolution des prix à la consommation.

Accroissement en pourcentage (en taux annuel).

	DOUZE derniers mois connus.	SIX derniers mois connus.	TROIS derniers mois connus.
France	5,8	5,9	5,7
Allemagne fédérale.	5,4	6,3	9,5
Italie	4,7	4,5	2,8
Belgique	4,9	4,5	6,1
Pays-Bas	8	8	10,4
Royaume-Uni	7,6	6,7	5,3
Etats-Unis	3,5	3	2,8
Canada	4,6	4,7	6,1
Japon	5	1,2	5,3

Source: B. I. P. E.

En Allemagne fédérale l'économie se trouve confrontée au même problème que celui qui a surgi avec vigueur depuis 1970 : les hausses de prix annuelles sont de l'ordre de 5% à 6%.

En Italie une certaine détente paraît se manifester dans l'évolution des prix; les indices des prix à la consommation sont en accroissement relativement faible dans les derniers mois pour lesquels ils sont connus.

Au Royaume-Uni une amélioration est apparue dans l'évolution des prix au cours du deuxième semestre 1971 mais elle risque de n'être que passagère à cause des majorations très importantes (de l'ordre de 20%) des salaires des mineurs.

Plus vives que dans les autres pays industrialisés, les tendances inflationnistes constituent pour les *Pays-Bas* une préoccupation majeure.

La Belgique par contre a continué à être assez privilégiée en ce qui concerne le niveau des prix.

Aux Etats-Unis les mesures prises contre l'inflation (blocages) paraissent avoir été efficaces. De tous les pays étudiés ici, c'est celui dont l'accroissement des prix à la consommation est le plus faible sur les douze derniers mois connus.

On a vu que pour la France la hausse des prix à la consommation des produits manufacturés avait été en moyenne annuelle de 4,3 % en 1971 contre 5,5 % pour l'indice d'ensemble des prix à la consommation. Alors que les activités exportatrices de certains pays concurrents ont été gênées par le désordre monétaire, les exportateurs français de produits industriels devraient pouvoir bénéficier, en 1972, des avantages de compétitivité nés des changements de parités de 1971, avantages que l'évolution rapide et sensiblement parallèle des prix dans les principaux pays industrialisés ne pourrait que confirmer.

TABLEAU I

Evolution des indices des prix de gros.

(Base 100 en 1962, taxes comprises.)

	1970	1971			19	7 2				ENTAGE riation.
	Juin.	Juin.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin (1).	Juin 1971. Juin 1970.	Juin 1972. Juin 1971.
Matières premières industrielles (ensem-										
ble)	139,7	134,1	133,3	134,2	135,4	135,6	136	134,7	<b>— 4</b>	+ 0,4
Matières premières importées	149,4	139	137,7	138,5	140	139,1	140	138,7	<b> 7</b>	0,2
Produits industriels semi-transformés	124,3	129,3	131,9	132,7	133,7	134,6	134,7	134,6	+ 4	+ 4,1
Combustibles et énergie (ensemble)	120,6	137,8	147,9	146,9	143,1	138,9	138,9	138,7	+ 14,3	+ 0,6
Produits industriels (ensemble)	128,1	130,4	132,3	133	134,1	134,8	135	134,6	+ 1,8	+ 3,2
Produits métallurgiques (ensemble)  Métaux ferreux  Métaux non ferreux	159,9 130,7 191,8	148,9 134,6 164,4	146,1 133,9 159,4	147,3 133,8 161,9	147,7 133 163,7	146,6 133 161,3	145,4 133 158,9	143,6 133,6 154,4	- 6,9 + 3 - 14,3	- 3,6 - 0,7 - 6,1
Matériaux de construction	132,4	142,5	145.9	146	146,6	147,2	147,7	147,7	+ 7,6	+ 3,6
Verre	113.5	121	122,1	121,8	121,8	123,9	123,9	123,9	+ 6,6	+ 2,4
Produits chimiques	103,9	107,8	110,6	111,6	111,7	111,7	111,6	111,3	+ 3,7	+ 3,2
Corps gras industriels	124,8	130,8	121,6	118,9	119,5	121,9	121,8	121,9	+ 4,8	6,8
Caoutchouc	107,1	119,1	123,3	123,1	125,1	125,5	126	125,9	+ 11,2	+ 5,7
Textiles (ensemble)	124,7 120,9 128,6	127,1 116,9 132,3	134,3 123,4 139,8	136,2 125,1 141,8	138,9 126,4 145,2	139,5 125,4 146,7	141,2 128,6 147,6	141,3 128,2 148	+ 1,9 - 3,3 + 2,9	+ 11,2 + 9,7 + 11,9
Cuirs tannés	123,3	130,2	141,3	146,5	154,4	171,6	169,3	170,3	+ 5,6	+ 30,8
Bois	145,7	158	158,4	158,2	159,3	159,5	159,8	159,8	+ 8,4	+ 1,1
Pâtes à papier et vieux papiers	135,6	141,6	135,6	135,7	135,5	135,5	135,5	135,5	+ 4,4	<b>— 4,3</b>
Papiers et cartons	117,5	124,2	125,9	125,9	125,9	126,3	126,4	126,4	+ 5,7	+ 1,8

<sup>(1)</sup> Résultats provisoires.

TABLEAU II

Evolution des indices des prix à la consommation.

(Base 100 en 1970.)

	1970	1971			19	7 2		ř	POURCI d'accroi	ENTAGE ssement.
	Juin.	Juin.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juin 1971. Juin 1970.	Juin 1972. Juin 1971.
Ensemble des prix à la consommation	99,8	105,1	108,3	108,9	109,4	109,8	110,4	111	5,3	5,6
Ensemble des produits manufacturés	99,9	104,2	106,5	106,7	107,3	107,6	108	108,4	4,3	4
Chauffage éclairage	98,9	109,1	112,1	111,4	111,2	111,2	111,7	111,9	10,3	2,6
Equipement et articles de ménage.	100	104	106	106,2	106,5	106,8	107,2	107,6	4	3,5
Automobiles	100,1	109	112,8	112,8	112,9	113,7	115,6	115,6	8,9	6,1
Essence	100,1	104,6	104,6	104,1	104,1	104,1	104,1	104,1	4,5	*
Habillement et articles textiles	99,9	104,2	107	107,3	107,9	108,4	108,8	109,2	4,3	4,8
Articles de toilette et de soins	100,2	101,6	103,1	103,2	103,3	103,4	103,6	104,2	1,4	2,6

60 |

TABLEAU III

Le mouvement des prix en France et à l'étranger.

(Indices 1963 = 100.)

					1972		
	1970	1971	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.
$\it Et ats ext{-} \it Unis.$						•	
Prix de gros des produits manufacturés	117,8	121,1	123,3	124,1	123,9	123,6	124,2
	126,7	132,2	134,3	134,9	135,1	135,5	135,9
Japon.  Prix de gros des produits manufacturés de consommation.  Prix à la consommation : ensemble des biens et services.	118,8	122,5	123,1	123,4	124,3	124,1	124
	144,5	153,3	155,8	156,4	157,8	159,4	160
Belgique.  Prix de gros des produits manufacturés  Prix à la consommation : ensemble des biens et services.	120,4	121,7	124,6	124,9	124,7	125	125
	128,6	134,2	138	138,7	138,9	139,4	139,6
France.  Prix de gros des demi-produits industriels  Prix à la consommation : ensemble des biens et services.	121,2	126	128,6	129,3	130,3	131,2	131,3
	131,2	138,6	142,3	143,1	143,7	144,2	145
Allemagne.  Prix de gros des produits manufacturés de consommation.  Prix à la consommation : ensemble des biens et services.	106,1	111,2	113,6	114	114,8	115,3	115,3
	120,5	126,7	130,7	131,3	132	132,3	132,7
Italie.  Prix de gros des produits manufacturés de consommation.  Prix à la consommation : ensemble des biens et services.	118,5 127,6	121,9 133,9	124,6 137,3	125,1 138,1	125,8 138,5	125,9 138,7	<b>&gt;</b>
Royaume-Uni.  Prix de gros des produits manufacturés  Prix à la consommation : ensemble des biens et services.	124,6	135,6	139,6	140,3	140,8	141,9	142,9
	135,3	148	153,4	154,2	154,7	156,1	156,9
Pays-Bas.  Prix de gros des produits manufacturés  Prix à la consommation : tous biens et services	120 141,3	124 152	127 158	127 159,3	127 160, <b>6</b>	<b>3</b> 162,8	163,3

Source: O. C. D. E.

#### TROISIEME PARTIE

### LES PROBLEMES SECTORIELS DE L'INDUSTRIE

Nous examinerons successivement:

- la sidérurgie;
- l'électronique, l'informatique et les télécommunications;
- l'industrie automobile :
- la construction mécanique;
- la chimie;
- le Bureau des recherches géologiques et minières.

# I. - La sidérurgie.

### A. — LA SITUATION FINANCIÈRE DU SECTEUR DE LA SIDÉRURGIE

La sidérurgie française a connu en 1971 les mêmes difficultés que les autres producteurs d'acier du monde libre.

Aux années 1969 et 1970, où la production et les prix de l'acier avaient augmenté fortement, a succédé une période de ralentissement très net de la demande.

La production française d'acier qui avait atteint 23,8 millions de tonnes en 1970 est retombée à 22,9 millions de tonnes en 1971 et le chiffre d'affaires hors taxes du secteur de la sidérurgie est passé de 19.020 millions de francs à 18.770 millions de francs. Dans le même temps, les charges d'exploitation ont augmenté dans de fortes proportions: plus 28 % pour les dépenses de combustible (coke, fuel, etc.), plus 15 % pour les charges de personnel. Aussi les résultats financiers de la sidérurgie ont-ils sensiblement diminué: le résultat brut après charges financières des sociétés sidérurgiques, qui était de 14 % du chiffre d'affaires hors taxes en 1969 et de 20 % en 1970, n'a été que de 7 % en 1971.

L'évolution de la conjoncture depuis le début de 1972 laisse penser que les résultats de cette année ne seront pas meilleurs que ceux de 1971. Or la sidérurgie française a engagé un vaste programme d'investissements. Les dépenses de travaux, qui étaient de 2.100 millions de francs en 1970, sont passées à 3.150 millions de francs en 1971 et dépasseront 5.500 millions de francs en 1972. Les principaux éléments de ce programme sont l'agrandissement de l'usine de Dunkerque et la construction de l'usine de Fos.

Pour faire face à ces besoins de financement, la sidérurgie française a dû non seulement procéder à des augmentations de capital dont le montant total est passé de 289 millions de francs en 1970 à 463 millions de francs en 1971, et recourir à l'emprunt dans une proportion beaucoup plus élevée que les années précédentes, mais aussi prélever près de 650 millions de francs sur sa trésorerie.

A la fin de 1971, l'endettement global à long et moyen terme de la sidérurgie s'est établi à 64,1 % de son chiffre d'affaires contre 54,9 % à la fin de 1970. L'année 1972 marquera sans doute une nouvelle aggravation de cet endettement.

Dans ces conditions difficiles, le financement de l'usine de Fos a dû être réexaminé. La Société Wendel-Sidélor, principale actionnaire de Sollac, le promoteur du projet, a terminé son exercice 1971 sur un déficit, avant impôt, amortissements et provisions, de 108 millions de francs.

Malgré les efforts de rationalisation actuellement entrepris en Lorraine, les résultats prévus pour les prochaines années ne permettront pas à la société de répondre aux appels de fonds prévus dans le plan de financement de Solmer. Aussi des négociations ont-elles été engagées, à l'instigation des pouvoirs publics, et ont déjà abouti à la participation d'Usinor, à égalité avec la Sollac, dans le capital. L'entrée de participants étrangers n'est pas exclue.

### B. — LA RESTRUCTURATION DE LA SIDÉRURGIE LORRAINE

En octobre 1971, la Société Wendel-Sidélor a annoncé un plan de restructuration de ses usines en Lorraine. Ce plan vise à redonner au groupe lorrain un bon niveau de compétitivité en abandonnant les installations vétustes et peu productives et en concentrant la production sur les usines les plus modernes comme celle de Sacilor, construite au cours du V° Plan. Ce plan permettra au groupe de maintenir sa production d'acier au niveau actuel en améliorant sa productivité de plus de 35 %.

La diminution prévue des effectifs du groupe est de 10.650 à partir du 31 mai 1971.

Ce plan de réalisation s'applique actuellement avec une légère avance sur les prévisions. Entre le 31 mai 1971 et le 31 mai 1972 les effectifs du groupe ont diminué de 4.136 personnes. Ce chiffre sera sans doute supérieur à 5.000 au 31 décembre 1972 alors que le plan prévoit une diminution de 4.700 à cette date. Plusieurs installations vétustes ont été arrêtées, en particulier à l'usine de Micheville dont la fermeture doit intervenir à la fin du plan.

Les garanties offertes aux travailleurs touchés par ces fermetures s'appliquent conformément aux orientations définies par le Comité interministériel du 21 décembre 1971.

### C. — EVOLUTION DE LA SIDÉRURGIE DANS LE NORD

La sidérurgie du Nord de la France connaît actuellement un développement important. Entre 1966 et 1975, la Société Usinor aura réalisé 7 milliards de francs d'investissements dans la région et créé 8.000 emplois à Dunkerque.

La production d'Usinor dans le Nord s'organise autour de deux centres : l'usine de Dunkerque et le complexe Denain-Valenciennes. Tous deux continueront à l'avenir à assurer la part principale des productions de la Société.

L'avenir de la partie de l'usine de Valenciennes consacrée à la production d'acier, qui est ancienne, fait actuellement l'objet d'études. La direction de la Société Usinor a annoncé que les décisions qui seront éventuellement prises à son sujet ne produiront aucun effet avant le début du VII° Plan.

# D. — LA CONSTRUCTION DE L'USINE SIDÉRURGIQUE DE FOS

### 1. Echéancier des travaux :

Les travaux de construction de l'usine sidérurgique de Fos se déroulent selon le plan établi en 1970.

La mise en route des trains de laminoirs aura lieu à partir du mois d'octobre 1973; celle de l'aciérie et du premier haut fourneau à partir de mars 1974. En 1975, l'usine aura une capacité de 3,5 millions de tonnes d'acier par an.

2. Le financement du programme d'investissement de l'usine sidérurgique de Fos a fait l'objet d'une demande de prêt du Fonds de développement économique et social. Le dossier constitué en 1969-1970 portait sur un investissement total de 6.700 millions de francs sur l'ensemble de la période 1971-1980 et la décision d'accorder un prêt de 1.850 millions de francs a été prise par le Conseil de direction du F. D. E. S. en décembre 1970.

Le financement des investissements était donc assuré, pour l'essentiel, par le recours au capital et aux avances des actionnaires et aux prêts d'organismes financiers français ou étrangers, notamment de la C. E. C. A. et de la Banque européenne d'investissement.

Par rapport aux prévisions initiales de 1969, d'importantes hausses de devis, de l'ordre de 25 %, ont été constatées par Solmer qui a, d'autre part, modifié la consistance de certaines installations. D'autre part, le retournement brutal de la conjoncture internationale en 1971 a provoqué une chute considérable des résultats bruts de Wendel-Sidélor. Après charges financières, mais avant amortissement, impôt et provisions, ceux-ci sont passés d'un bénéfice de 600 millions de francs, en 1970, à une perte de 100 millions de francs, soit une diminution de 700 millions de francs, qui a affecté le programme d'investissement du groupe et sa capacité d'endettement.

Comme les résultats de 1972 ne seront pas sensiblement améliorés par rapport à ceux de 1971, il est apparu au début de l'année que Sollac, promoteur du projet Fos, et dont le capital est détenu aux deux tiers par Wendel-Sidélor, qui avait respecté ses engagements en 1971, ne pourrait répondre à ses obligations d'augmentation de capital ou d'avances à l'égard de Solmer dont elle est l'unique actionnaire.

La Société Solmer a donc demandé aux pouvoirs publics d'examiner avec elle les dispositions qui pourraient être prises dans ces conditions. Les ministres intéressés ont estimé que les circonstances présentes rendaient particulièrement nécessaire qu'une offre de participation soit faite au groupe Usinor, comme ils l'avaient indiqué à l'origine du projet.

Un accord de principe vient d'être conclu entre Sollac et Usinor. Ces deux sociétés participeront à égalité au capital et à la gestion de Solmer, sous la forme d'une coopérative. La commercialisation des fabrications se fera indépendamment.

3. Les travaux du groupe Usinor à Dunkerque ont été réalisés au cours des dix dernières années. Il est prévu que l'usine sera achevée vers 1975. Les variations de prix au cours de cette période, les différences dans les conceptions, dans les structures techniques et industrielles et dans le comportement financier des sociétés en cause ne permettent pas aux pouvoirs publics de faire des comparaisons significatives entre les deux groupes.

\* \*

Pour évaluer le coût global de l'opération de Fos qui comprend à la fois le prêt du F. D. E. S. à Solmer, fixé à 1.850 millions de francs, et les dépenses d'infrastructures, il conviendra de tenir compte des diverses sociétés qui ont d'ores et déjà entrepris de s'installer sur le nouveau site de la zone industrielle de Fos : terminal méthanier de Gaz de France, unité de production d'oxygène et d'azote de l'Air liquide, usine chimique de Imperial Chemical Industries, usine de construction aéronautique, etc.

# II. — Electronique, informatique et télécommunications.

Il n'est pas inutile de rappeler la double caractéristique du secteur de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications :

- un marché en augmentation très rapide (expansion prévue supérieure à 17 % par an), les échanges eux-mêmes se faisant de plus en plus à l'échelon mondial;
- un marché dans lequel l'innovation et la recherche jouent un rôle très important et doivent servir de support à une évolution technologique très rapide.

De cette double caractéristique résulte l'existence de grands groupes multinationaux, qui n'excluent d'ailleurs pas la présence de petites et moyennes entreprises très dynamiques qui ont su exploiter certains créneaux étroits et rentables pendant un certain temps.

#### A. — Les chiffres d'affaires du secteur

Le chiffre d'affaires de l'industrie électronique française s'est élevé, en 1971, à 12,8 milliards de francs, en augmentation de 13,3 % par rapport à 1970. Ce résultat place l'électronique française au cinquième rang mondial, comme l'indique le tableau ci-après:

PAYS	CHIFFRE D'AFFAIRES en 1971.	1971 - 1970
	(En milliards de francs, hors taxes.)	(En pourcentage.)
Etats-Unis	164,8	+ 3
Japon	48,8	+ 3
Allemagne fédérale	18,6	2,5
Royaume-Uni	16,3	+ 5,5
France	12,8	+ 13,3

Ce chiffre d'affaires se décompose comme suit (ventes des constructeurs, hors taxes):

istructeurs, nors taxes).	(En millions de francs.)
Biens d'expression	2.026
Biens d'équipement	7.083
Biens intermédiaires	3.677
Total	12.786

Ces chiffres, fournis par la Fédération nationale des industries électroniques (F. N. I. E.), ne couvrent qu'une partie de l'industrie des télécommunications, à savoir les matériels radioélectriques, mais ne couvrent pas les industries téléphoniques et télégraphiques. Il convient donc d'y ajouter le chiffre fourni par le Syndicat des

industries téléphoniques et télégraphiques (S. I. T. T.): 3.048 millions de francs en 1971, soit une progression de 30,5% par rapport à 1970.

L'accroissement global du secteur est ainsi de l'ordre de 16,4 %. Cet accroissement demeure assez nettement supérieur à celui des principales industries électroniques dans le monde. Cet accroissement est d'ailleurs très variable suivant les sous-secteurs considérés, comme on le verra ci-après, et a été fortement obéré par la situation dans le secteur des composants.

# 1. Biens d'expression.

Globalement et en valeur, on peut estimer, en 1971, à 17 % le taux de croissance du marché français des « Biens d'expression », et à 11 % celui de la production française correspondante. La télévision en couleur a joué un rôle déterminant dans cette expansion : 320.000 appareils ont été livrés en 1971 ; ce chiffre demeure toutefois sensiblement inférieur à celui retenu par les objectifs du VI° Plan. Il faut noter également que le marché intérieur de la couleur a atteint, en 1971, 860.000 appareils chez nos voisins allemands et 980.000 appareils chez nos voisins britanniques.

L'accroissement des livraisons d'autoradios (+ 30 %) a également eu un effet bénéfique, tandis que la production de radiorécepteurs traditionnels est en baisse (- 6 %), baisse essentiellement due à l'accroissement des importations de matériels à très bon marché en provenance de Singapour.

# 2. Biens d'équipement (hors téléphone et télégraphe).

Le sous-secteur des biens d'équipement a globalement progressé de 24 % en 1971.

Les facturations de l'industrie des matériels professionnels (radiocommunications, radionavigation, détection, radiotélévision professionnelle) se sont accrues de 32 % environ par rapport à 1970. Ce résultat spectaculaire doit être pondéré du fait de certaines irrégularités dans la facturation : le fort chiffre d'affaires de l'année 1971 est dû pour partie à un report des deux années précédentes.

En ce qui concerne l'informatique, la mesure, le contrôle et la régulation, l'année écoulée s'est traduite par une croissance globale sensiblement identique à celle de l'exercice précédent (+17% contre + 18% en 1970). Si l'informatique n'a pu conserver en 1971 un rythme de croissance aussi soutenu que celui des dernières années, son expansion est cependant restée élevée (+16%).

### 3. Biens intermédiaires.

Comme préu, 1971 a été une année difficile pour l'industrie française des composants, son chiffre d'affaires a globalement enregistré un léger fléchissement, alors que le VI° Plan avait retenu une croissance de 12 %.

Les difficultés de l'industrie des composants, particulièrement sensibles dans le domaine des semi-conducteurs, sont dues à des raisons techniques, conjoncturelles et structurelles, et ont déjà été exposées par ailleurs : elles atteignent l'ensemble du monde occidental, y compris les Etats-Unis et le Japon.

Si le chiffre d'affaires de l'industrie des tubes électroniques a augmenté de 3,8 % en 1971, celui des semi-conducteurs a globalement fléchi de 17 % environ, en raison d'un recul de 10 % des ventes sur le marché intérieur et d'une baisse de 29 % des exportations. Quantà l'industrie des composants passifs (résistances, condensateurs, ferrites...) son activité a été moyenne, avec une progression de 4 %.

# 4. Industries téléphoniques et télégraphiques.

Le taux d'accroissement obtenu en 1971, soit 30,5 %, nettement supérieur à celui prévu par le Plan, marque bien la priorité accordée par les pouvoirs publics aux télécommunications. Les autorisations de programme du Ministère des Postes et Télécommunications s'élevaient à 5.060 millions en 1971, ce qui respectait les objectifs du Plan.

B. — Le commerce extérieur

Les résultats de nos échanges extérieurs sont résumés ci-après :

	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS		
	(En million	s de francs.)		
Biens d'expression	392	942		
Biens d'équipement	2.645	1.856		
Biens intermédiaires	1.481	1.211		
Total industries électroniques (source F. N. I. E.)	4.518	4.009		
Industries téléphoniques et télégraphiques (source S. I. T. T.)	377	200		
Total	4.895	4.209		

### 1. L'excédent de la balance des échéances.

Au cours de l'exercice écoulé, les exportations de l'industrie électronique (hors téléphone et télégraphe) ont dépassé 4,5 milliards de francs, en progression de plus de 18 % sur celles de l'année 1970. Les importations (4 milliards) n'ont cru que de 7,9 %, soit à un taux deux fois moindre.

Le taux de couverture des importations de produits électroniques par les exportations est ainsi passé de 103 % en 1970 à 112,7 % en 1971. Cet excédent est dû principalement aux biens d'équipement et surtout aux matériels professionnels.

Quant aux industries téléphoniques et télégraphiques, leur taux de couverture a atteint 188 % en 1971.

# 2. Répartition géographique.

La répartition géographique des exportations se caractérise par un recul de la concentration de nos ventes sur la C. E. E. dont la part, dans le total de nos ventes à l'étranger, est passée de 53,6 % en 1970 à 51,1 % en 1971. Notre principal client, l'Allemagne, pèse d'un poids toujours plus élevé dans nos débouchés : 29,2 % des exportations en 1971 contre 27,3% en 1970, 24,5% en 1969 et 22,4% en 1968. Par contre, l'importance de l'Italie et du Benelux a décru.

Les exportations se sont surtout développées vers l'A. E. L. E. (15,3 % des débouchés), l'Amérique du Nord (5,4 % des débouchés), et vers les pays en voie de développement, hors zone franc (10,5 % des débouchés).

Par contre, la part de la zone franc dans les exportations continue à décliner, passant de 7,1 % en 1970 à 6 % de nos débouchés en 1971.

Pour ce qui concerne les importations, il faut noter un certain recul de la concentration de nos achats C. E. E.: 50,7% en 1971 contre 52,8% en 1970. Les importations en provenance de l'Amérique ont décru de 32,3 à 30,1%; celles provenant de l'A. E. L. E. ont augmenté de 10% à 13,6%.

# 3. Répartition par sous-secteurs.

### a) Biens d'expression.

L'année 1971 a été marquée par une sensible dégradation des échanges extérieurs de matériels électroniques grand public. Les exportations, dont la valeur globale a augmenté de 11 %, se sont situées légèrement en deçà des objectifs du VI° Plan. Par contre, le niveau des importations a été nettement plus élevé que prévu. Au total, le taux de couverture s'est sensiblement dégradé, passant de 50,4 % en 1970 à 44,3 % en 1971, alors que les objectifs du VI° Plan avaient au contraire retenu une amélioration (55,2 %).

# b) Biens d'équipement.

L'évolution globale s'est traduite en 1971 par une progression des exportations de près de  $24\,\%$  et par une légère avance des importations  $(2,6\,\%)$ .

Dans le domaine des matériels électroniques professionnels, la très forte progression des facturations à l'exportation en 1971 (+ 52%) résulte en partie d'un certain retard à la facturation pris en 1968 et 1969.

### c) Biens intermédiaires.

En raison de la médiocre conjoncture, les échanges extérieurs de composants électroniques se sont peu développés en 1971.

Dans le domaine des semi-conducteurs, si les statistiques douanières font apparaître une croissance des exportations de l'ordre de 6 %, cette progression doit être mise au compte des « réexportations » qui sont comptabilisées par la statistique douanière. Une fois éliminé ce phénomène, il ressort que les exportations de semiconducteurs ont été inférieures de 29 % à celles de 1970.

### C. — L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS

Pour atteindre les objectifs d'expansion et de consolidation fixés au secteur de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications :

- il est essentiel de poursuivre l'effort entrepris dans le domaine des composants, domaine stratégique fondamental pour un développement équilibré de l'industrie électronique;
- il importe de favoriser le financement d'un effort de recherche et développement important, permettant aux entreprises d'accéder aux marchés civils nouveaux :
- il convient enfin de favoriser le développement des potentiels de production nécessaires et des implantations industrielles et commerciales à l'étranger.

A cette fin, les marchés d'étude, quoique en décroissance dans le domaine militaire, continuent à conserver une place importante dans le domaine civil : marchés P. T. T. et C. N. E. S. en particulier, création d'un budget de recherche au S. G. A. C. (Secrétariat général à l'aviation civile).

Pour ce qui concerne les études ne faisant pas l'objet des marchés passés par les administrations, les procédures existantes (actions concertées, aide au développement des résultats de la recherche) apportent l'indispensable complément. A titre d'exemple, les crédits ouverts en 1971 au titre de l'aide au développement pour le secteur de l'électronique et de l'informatique ont atteint 48 millions de francs, répartis sur vingt et un contrats.

Par ailleurs, un certain nombre d'actions particulières ont été mises en place en 1971, ou continuent à être développées.

### 1. L'action en faveur des composants.

Devant les difficultés rencontrées dans le domaine des composants, celui des semi-conducteurs essentiellement, un renforcement du soutien public s'est avéré indispensable pour permettre aux industriels d'investir dans la recherche et le développement les sommes nécessaires à leur compétitivité, voire à leur survie.

Dans le cadre d'une politique concertée entre les différentes administrations intéressées et sur l'initiative du Chargé de mission interministériel pour les composants électroniques, l'effort a porté dans trois directions :

- au niveau de la recherche « actions concertées » de la D. G. R. S. T.;
  - au niveau de l'aide au développement;
- au niveau de la convention micro-électronique S. E. S. C. O. S. E. M.

Le montant des marchés d'étude passés au titre de cette convention par les Armées, le C. N. E. S. et le Ministère du Développement industriel et scientifique (Délégation à l'informatique et DIMELEC) a atteint 20 millions de francs environ en 1971. Cette convention, lancée en 1968, visait un objectif précis: la création d'un potentiel industriel français capable de produire des circuits intégrés de pointe, à des prix compétitifs. Les objectifs techniques fixés ont été atteints; par contre, l'ampleur de la crise qui est intervenue dès 1970, dans le domaine des semi-conducteurs, n'a pas permis d'atteindre l'objectif économique, face à des concurrents américains qui bénéficient d'aides à la recherche importantes et d'un marché très yaste.

# 2. Le Plan « Electronique professionnelle civile ».

Il est apparu, au cours du premier trimestre de l'année 1971, que les sociétés de l'électronique professionnelle rencontreraient inévitablement des difficultés sérieuses pour financer leur programme de développement à cinq ans, établi conformément aux prévisions du VI° Plan, du fait, notamment, du mode de financement des études : le soutien apporté à ce titre aux entreprises du

secteur par les clients publics est, en effet, appelé à se dégrader par suite de la relative stagnation des études financées par la Défense nationale.

Au terme d'un examen approfondi, il a été jugé nécessaire, compte tenu des objectifs et des recommandations du Plan, d'apporter un plus large soutien à l'industrie française de l'électronique professionnelle, sous la forme :

- de marchés d'études destinés à favoriser une certaine reconversion et une certaine diversification vers les marchés civils :
- d'un amortissement technique destiné à répondre plus spécifiquement aux problèmes financiers que connaissent, du fait de leur croissance rapide ou de leur histoire, la plupart des entreprises du secteur des biens d'équipement.

Ces dispositions, prévues pour une durée limitée à trois ans, sont applicables dès 1971 et se poursuivront en 1972 et 1973. Le montant total de l'aide est prévu à hauteur de 210 millions de francs pour les deux années 1971 et 1972, dont 105 millions de francs au titre des marchés d'études et 105 millions de francs au titre de l'amortissement technique.

Les premiers résultats de ce plan « Electronique professionnelle civile » ne se feront sentir qu'à moyen terme, une fois les premiers matériels réalisés et vendus. Néanmoins, en dépit de la relative brièveté des délais d'établissement, la qualité des dossiers, très bonne dans l'ensemble, prouve, s'il en était besoin, la réalité et l'importance des problèmes traités.

### 3. L'action mesure.

L'action mesure, qui doit se dérouler pratiquement pendant la durée du VI Plan, repose sur la définition d'une politique de produits indiquant les axes de développement privilégié. Cette politique a été définie au premier trimestre de l'année 1971.

Pour la mise en œuvre de cette politique, trois moyens ont été prévus :

— une action par les achats publics sous la forme de recommandation aux acheteurs ;

- une aide à la recherche développement par l'intermédiaire de la D. G. R. S. T. et par des crédits de politique industrielle;
- une promotion des exportations par la participation de l'Etat à l'établissement de filiales à l'étranger.

Au cours de l'année 1971, une somme de 3 millions de francs prélevée sur les crédits d'action de politique industrielle du Ministère a permis de renforcer l'action concertée du comité « Instruments de mesure » de la D. G. R. S. T. Par ailleurs, la promotion des exportations s'est poursuivie, à la suite de la signature en 1970 d'une convention entre l'Etat et le C. E. F. A. R.

## 4. — Les interventions de l'I.D.I.

A ces actions essentiellement tournées vers la recherche, le développement et la promotion de produits nouveaux, sont venues s'ajouter les interventions de l'Institut de développement industriel. Ces interventions sont rendues nécessaires par le fort taux d'accroissement prévu, entraînant la nécessité d'augmenter les capitaux propres des sociétés.

Sur quarante-sept dossiers déposés entre le 1er juillet 1970 et le 31 décembre 1971 dans le secteur électrique-électronique, quatre dossiers ont abouti dans le secteur électronique-informatique. Les concours attribués se sont montés à 97,2 millions de francs en autorisations, et à 21,8 millions de francs en utilisation.

- a) Compagnie internationale pour l'informatique.
- L'I. D. I. a accepté, à la demande du président de la C. I. I., de s'associer aux principaux actionnaires privés de la société pour procéder aux apports de capitaux permanents rendus nécessaires par la croissance de cette société: la perspective d'un rapprochement dans le cadre européen justifiait un tel renforcement de sa structure financière.

# b) Société des ordoprocesseurs.

L'I. D. I. a participé, en décembre 1970, aux côtés de l'E. E. D. et de la firme T. I. T. N., à la constitution de la Société des ordoprocesseurs dont l'objet est de promouvoir une famille d'ordinateurs microprogrammés susceptibles de fonctionner en temps réel, conçus par les techniciens de T. I. T. N.

# c) La voiture électronique.

Au début 1972, l'I. D. I. a pris, aux côtés de l'E. D. F., de S. O. F. I. R. E. M. et de la Société Leroy-Somer, une participation dans le capital de la Société « La Voiture électronique ». Cette affaire a pour objet de promouvoir un véhicule pour mini-transports, équipé d'un moteur à reluctance variable conçu par les frères Jarret.

# d) Société Schneider-Electronique.

L'I. D. I. participe, aux côtés de l'E. E. D. et de deux personnes privées, à l'augmentation de capital de la Société Schneider-Electronique, qui reprend l'activité instrumentation numérique de la division électronique professionnelle de Schneider-Radio-Télévision (S. R. T.). A la suite du rapprochement intervenu entre S. R. T. et le groupe Philips, il est apparu que la transformation en société totalement indépendante de ce département était la condition première au développement futur de ses activités.

## III. - L'industrie automobile.

La situation de l'industrie française est bonne et se compare avantageusement à celle de nos voisins.

En Allemagne, le marché est déprimé, les exportations, proportionnellement du même ordre que les nôtres, n'ont plus la même vigueur, et limitent finalement l'essor de la production. La Grande-Bretagne, après des années de difficultés, a un marché euphorique, qui ne peut être satisfait par les constructeurs locaux et donc laisse une large place à l'importation (les ventes françaises ont doublé en un an, elles sont encore le tiers des ventes en Allemagne). L'Italie, qui a des difficultés de production, a toujours un bon courant d'exportation. Le Japon modère l'expansion de sa production en continuant à accroître ses exportations. La Suède poursuit une bonne croissance, son marché est toutefois attaqué par l'importation principalement japonaise.

La mauvaise conjoncture qui sévit en République fédérale d'Allemagne est fortement ressentie par les producteurs français, puisque 10,5 % de notre production est destinée à ce marché (25 % dans le Marché commun). S'y ajoute, la vigueur commerciale nouvelle de Volkswagen en Europe, qui cherche à compenser les difficultés qu'il ressent depuis un ou deux ans sur le marché des U. S. A.

Sur le marché français, les importations restent à un niveau raisonnable.

Voitures particulières et commerciales.

Comparaison du premier semestre 1972 par rapport au premier semestre 1971.

	PRODUCTION	IMMATRICU- LATIONS	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS
		(En pourc	entage.)	
Allemagne	+ 5,79	0,64	6,34	*
Grande-Bretagne	+ 10,16	40,32	(4 mois) 11,17	>
Italie	+ 12,58	(4 mois) 1,24	16,59	<b>&gt;</b>
Etats-Unis	+ 0,29	»	11,70	<b>*</b>
Japon	+ 9,99	»	18,3	<b>»</b>
Suède	+ 11,07	21,86	9,72	+ 56,03 (+ 94,8 en provenance du Japon).
France	+ 13,5	15,1	11,2	+ 18

La situation actuelle de l'industrie automobile est satisfaisante : sauf imprévu, notamment dans le domaine social, cette situation devrait se maintenir dans les mois à venir.

A plus long terme, l'évolution sera marquée par un certain nombre de facteurs dont les principaux sont les suivants :

- poursuite de la forte tendance à l'augmentation des coûts de production, matière et main-d'œuvre qui exige des efforts de productivité soutenu eu égard aux faibles possibilités d'augmenter les tarifs;
- alourdissement des frais financiers par suite du recours à l'emprunt, en raison des faibles possibilités d'autofinancement;

- tendance à l'accroissement du coût des études et vraisemblablement du coût des véhicules par la nécessité d'apporter des améliorations dans les domaines de la pollution, du bruit et de la sécurité. A ce propos, l'importance des échanges, notamment en Europe, justifie l'intérêt d'une concertation au sens de la Communauté en vue d'harmoniser les réglementations correspondantes et valoriser les efforts des constructeurs;
- nécessité de poursuivre les améliorations des conditions de travail, les chaînes de production étant acceptées de plus en plus difficilement par le personnel, et à terme d'envisager des procédés de fabrication originaux ;
- intensification de la concurrence sur l'ensemble des marchés

Pour ce dernier point, en effet, les Etats-Unis limitent les importations, d'autre part, le Japon, deuxième producteur mondial, accroît rapidement ses exportations. Si les constructeurs français ne sont encore touchés que modérément sur le marché national, ils le sont sur leurs débouchés extérieurs notamment dans certains pays européens et en Afrique francophone.

Un phénomène nouveau à souligner est celui de l'industrialisation des pays du Tiers Monde. Certains de ces pays, de plus en plus nombreux, n'acceptent plus d'importer des voitures complètes et demandent qu'une part de fabrication, qui peut être importante, soit réalisée sur leur territoire.

Les moyens déployés par l'industrie française pour préparer l'avenir, la qualité des modèles qu'elle met sur le marché amènent à penser qu'elle gardera une place éminente dans ce marché très concurrentiel.

\*\* \*\* \*\*

Pour la France le marché de l'automobile est actuellement très demandeur et on ne peut guère parler de saturation. Il ne semble pas que des éléments extérieurs soient de nature dans un proche avenir à un renversement de la tendance.

Les importations françaises d'automobiles.

Le premier tableau récapitule les importations d'automobiles des divers pays, avec leur variation pour les sept premiers mois de 1971 et 1972, d'après les statistiques douanières.

Le deuxième tableau récapitule les immatriculations d'automobiles étrangères pour les sept premiers mois de 1971 et 1972 en portant les voitures de chaque marque en pays d'origine de la marque.

Les différences entre les deux tableaux proviennent, d'une part, des stocks entreposés dans la commercialisation et, d'autre part, de l'intégration internationale des fabrications : des voitures de marque allemande sont assemblées en Belgique, des voitures de marque britannique en Belgique et en Italie, des voitures de marque espagnole sont exportées en Europe via la France, etc.

TABLEAU I
Importation de véhicules automobiles.

	SEI	PT PREMIERS M	OIS
	1971	1972	Pourcentage.
République fédérale d'Alle-			
magne	74.752	81.494	+ 9,01
Italie	47.673	58.852	+ 23,44
Pays-Bas	6.223	5.838	<b>—</b> 6,18
U. E. B. E. L	45.754	66.174	+ 44,62
Grande-Bretagne	18.945	2.163	
Suède	2.569	3.148	
Espagne	3.208	13.200	
Etats-Unis	190	233	
Japon	1.783	4.122	+ 131
Pologne	<b>&gt;</b>	1.303	
Tchécoslovaquie	880	3.824	
U. R. S. S	131	42	
Divers	67	76	
	202.175	240.469	+ 18,9

TABLEAU II
Immatriculations de voitures de marques étrangères.

	SEPT PREMIERS MOIS						
	1971	1972					
République fédérale d'Alle-		440.000					
magne	103.110	113.353					
Italie	47.443	56.276					
Pays-Bas	5.442	5.804					
Grande-Bretagne	14.155	17.735					
Suède	2.564	3.124					
Espagne	*	961					
Etats-Unis	260	254					
Japon	1.206	3.241					
Pologne	<b>»</b>	1.178					
Tchécoslovaquie	902	3.721					
U. R. S. S	110	39					
Total (plus divers)	175.223	205.715					
Soit	20,25 % des immatriculations totales.	20,84 % des immatriculations totales.					

# La Régie Renault.

Le tableau ci-joint précise quelques éléments de l'évolution de la Régie de 1965 à 1972. Ils font ressortir le doublement de la production en nombre de véhicules (le taux de Renault dans la production française est ainsi passé de 34 % à 39 %), celle beaucoup plus importante de la masse salariale, l'augmentation considérable des investissements annuels.

La rentabilité n'est pas aussi satisfaisante. Les résultats de 1970 ont été affectés par des hausses très sensibles des charges de toute nature qui n'ont pas pu être reprises dans les prix de vente. Ceux de 1971 sont la conséquence des troubles sociaux. Les frais financiers de l'exercice 1971 ont été élevés.

Depuis 1965, la structure de Groupe Renault s'est précisée, les diverses filiales ont reçu une personnalité plus marquée pour les amener à prendre leur place dans un marché concurrentiel.

La structure des filiales a été sensiblement modifiée: il y a eu création des filiales décentralisées C. P. I. O., S. B. F. M., de la Société mécanique d'Irigny par reprise d'un arsenal militaire. Ces filiales ont des fabrications entrant dans la construction des véhicules Renault ou Saviem.

Dans les relations avec les pays étrangers en voie de développement, une tendance est apparue de lier l'importation de véhicules à un développement sur place de l'industrialisation. De la sorte, la vente de véhicules, la fourniture d'usines sont des opérations connexes dont la Régie a tenu compte dans sa structure actuelle.

L'association de Renault avec Peugeot, conclue en 1966, permet dans certaines domaines, techniques ou de fabrication, de réunir les moyens de deux entreprises et ainsi de les rendre plus efficaces. C'est le cas par exemple pour les études de sécurité et de pollution ou bien pour le développement d'une nouvelle unité de fabrication de moteurs.

La S. N. R., dans la spécialité du roulement à billes, poursuit une bonne expansion orientée vers les marchés d'exportation.

Les sociétés d'études industrielles et de machines-outils R. I. E. T. - S. E. R. I. - S. E. F. E. R. M. O., et Société mécanique de Castres (anciennement C. O. R. N. A. C.) si elles ont à souffrir d'une dépression générale du marché de la machine-outil, profitent des succès remportés par Renault dans le montage d'usines à l'étranger.

La plus importante des filiales, la Saviem en 1965 avait livré 13.318 véhicules dont 1.394 autocars avec 3.300 personnes.

Actuellement la Saviem produit 28.319 véhicules, dont 1.612 autocars avec 11.292 personnes. En fait en 1965, la Saviem venait de recevoir de Renault la charge des petits véhicules industriels de la gamme basse, et en 1966 la production était de 24.720 véhicules avec 9.900 personnes. Son chiffre d'affaires est passé de 930 millions de francs en 1966 à 1.978 millions de francs en 1971 (progression plus significative, le nombre de véhicules confondant les petits avec les gros porteurs — la tendance a été vers une fabrication plus importante de gros véhicules).

La Saviem a développé des installations remarquables en province: Blainville pour les camions et Annonay pour les autocars; Limoges, ancien arsenal militaire, a vu lui aussi son potentiel s'accroître largement.

	ANNEES	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	PROGR de 1965 à 1971.	ESSION  Moyenne par an.	
-				(En 1	millions de f	rancs.)			(En pourcentage.)		
I	roduction de voitures particulières en nombre (arrondie)	504.000	666.000	707.000	734.000	911.000	1.055.000	1.069.000	+ 112	+ 13,5	
C	hiffre d'affaires	4.536	5.534	5.885	6.467	8.538	10.674	11.848	+ 161	+ 17,3	
F	iffectif de la Régie	62.900	66.171	66.882	76.060	86.349	93.672	94.335	+ 50	+ 7	į
B	lasse salariale	1.225	1.460	1.503	1.755	2.184	2.672	2.994	+ 144	+ 16	,
S	ommes consacrées à l'investissement	240	310,8	552	542	898	1.300	1.200	+ 400	+ 30	
A	apport de l'Etat	100			150	150	125	100			
Sénat	vividende acquis à l'Etat	5,54	12,5	15	10,5	25	29	21			,
3	aux d'exportation Renault	39,5 %		44,4 %		48,2 %		53,4 %			
7 6	aux tous constructeurs	35,7 %		37,3 %	·	44,6 %		51 %			

Le résultat déficitaire de l'exercice 1971 de la Régie nationale des usines Renault, faisant suite à un exercice 1970 juste équilibré, peut être considéré comme un cas particulier.

Les quelques chiffres ci-après (en millions de francs) résument l'activité de la Régie ces dernières années.

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Bénéfice net	4,2	27,8	22,5	20	151,2	5,55	197
Amortissement	217,2	212,9	185,4	232,2	301,1	317,1	387,1
	221,4	240,7	207,9	252,2	452,3	322,6	190,1
Investissements	240	310,8	552	542	898,9	1.336	1.182
Chiffres d'affaires (hors taxes)	4.536	5.534	5.865	6.467	8.538	10.674	11.848

Après les résultats remarquables de 1969, on constate, comme d'ailleurs pour de nombreuses autres grandes entreprises automobiles, un affaiblissement des marges dont les causes essentielles sont :

- une augmentation rapide des coûts de production, hausse des coûts de matières premières et des coûts de main-d'œuvre (la Régie Renault mettant en œuvre une politique sociale généralement plus avancée que ses concurrents) qu'il n'est en général pas possible de compenser complètement par les hausses de tarif (une part de ces hausses est d'ailleurs due à des modifications nécessitées par des réglementations nouvelles) ou les augmentations de productivité globale ;
- un endettement important auquel Renault a dû procéder pour des augmentations de production, agrandissement d'anciennes usines, création d'unités nouvelles. Le chiffre des investissements de 1971 est le double de celui de 1967 : ceci permet à Renault de conserver sa place relative dans la production mondiale. Les frais financiers sont en augmentation sensible : 0,92 % du chiffre d'affaires en 1968, 1,24 % en 1969, 2,04 % en 1970, 3,1 % en 1971.

Ceci dit, l'exercice 1971 a été lourdement perturbé par la grève de mai 1971 qui a entraîné notamment une perte de production de 60.000 voitures; dans le même temps, le lancement de nouvelles usines a pesé lourdement sur les charges d'exploitation.

Dans les années prochaines, la Régie devrait profiter à plein de la mise en service de l'ambitieux programme d'investissements lancé depuis deux ans.

# IV. - La construction mécanique.

#### A. — SITUATION

Le tableau suivant met en parallèle les travaux de progression annuels moyens prévus, les réalisations de l'année 1971 (première année du VI° Plan), et les prévisions pour 1972 :

DONNEES	VI° PLAN taux annuels moyen prévus 1975 - 1970.	REALISATIONS 1971 - 1970.	PREVISIONS 1972 - 1971.
Effectifs salariés moyens	3.	3,5	1
Durée du travail	_ 0,7	1,3	<b>– 1</b>
Activité	2,3	2,2	*
Productivité apparente du travail	6,5	5,5	6
Production en volume (prix constants)	. 9	7,8	6
Prix	*	5,8	4
Chiffre d'affaires en francs courants	*	15,3	10
Investissements productifs:			
En francs courants	*	12,9	9
En francs constants	11,9	6,7	5
Importations:			
En francs courants	>>	15,9	11
En francs constants	8,5	9,5	7
Exportations:			
En francs courants	>	22,6	15
En francs constants	12	15,8	11

Après deux excellentes années 1969 et 1970, qui ont permis aux industries de la construction mécanique de dépasser les objectifs du V° Plan en ce qui concerne les effectifs, la production et

les échanges (1), celles-ci ont vu leur activité décélérer au cours de l'année 1971, première année du VI Plan.

L'année écoulée s'est soldée par le dépassement de l'objectif :

- en matière d'emplois salariés;
- la réalisation de l'objectif en matière de production;
- le dépassement des objectifs en matière de commerce extérieur, tant en importations qu'en exportations.

En revanche, un très net ralentissement des investissements a été constaté.

Les perspectives pour 1972 montrent une certaine dégradation de la situation et une accentuation de l'écart avec les objectifs du VI<sup>e</sup> Plan.

La cause en est l'amenuisement des commandes consécutif à la réduction des investissements chez les clients français et à la mauvaise conjoncture chez nos principaux clients étrangers (pays industrialisés).

Il faut surtout craindre un ralentissement très important des investissements des industries de la construction mécanique ellemême, ce qui dans la perspective d'une reprise en 1973, liée à l'amélioration de la conjoncture internationale, risquerait (comme en 1969, quoique de façon moindre) de les placer dans une situation d'insuffisance de capacité, favorisant ainsi les importations de biens d'équipement, ou ne permettant pas de répondre à plein aux besoins nationaux.

## B. — LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Les réalisations du commerce extérieur ont permis une nette amélioration de la balance des échanges ainsi que le fait ressortir le tableau ci-dessous :

		1970		1971			
BRANCHES	Expor- tations.	Impor- tations.	Balance.	Expor- tations.	Impor- tations.	Balance.	
		<del></del>	En millions	de francs.	)		
Equipement industriel	7.996	7.188	+ 808	10.122	8.354	+ 1.768	
Machines-outils, outillage	1.511	2.469	958	1.621	2.819	1.198	
Mécanique de précision	1.765	2.847	1.082	2.117	3.410	- 1.293	
Machinisme agricole	749	1.110	- 361	762	1.115	353	
Matériel ferroviaire	490	73	+ 417	722	162	+ 560	
Ensemble construction mécanique.	12.511	13.687	<u> </u>	15.344	15.860	516	

<sup>(1)</sup> Les investissements importants de 1969 et 1970 n'ont pas permis (en volume), du fait des retards intérieurs, d'atteindre l'objectif fixé.

Les chiffres ci-avant sont extraits de statistiques douanières (FOB-CAF); en réalité, la balance a été équilibrée (FOB-FOB) en 1971.

Mais on peut constater que l'amélioration globale tient au redressement des ventes d'équipements industriels, tandis que les branches machines-outils, mécanique de précision et machinisme agricole conservent leur déficit important.

Afin d'atteindre les objectifs du VI<sup>e</sup> Plan en matière d'exportations des produits de la mécanique (1 milliard d'excédent en 1976), il a été institué une commission mixte d'information réciproque Etat-Profession où sont évoquées, entre le Ministère du Développement industriel et scientifique, le Ministère de l'Economie et des Finances et la Fédération des industries mécaniques et transformatrices des métaux, les difficultés rencontrées à l'exportation. Ainsi, le Ministère de l'Economie et des Finances a décidé de modifier les modalités d'application de certaines procédures gérées par lui et destinées à favoriser l'exportation au profit des biens de la mécanique. De la même facon, le Ministère du Développement industriel et scientifique a pu consacrer un certain montant de crédits d'action de politique industrielle (4 millions de francs depuis le début du VI Plan) à des opérations ayant un caractère exemplaire se traduisant par un important impact psychologique d'incitation à l'exportation auprès des industriels.

# C. — Actions entreprises par les pouvoirs publics

## 1. Prêts du F. D. E. S.

Au cours de sa séance du 8 janvier 1971, le Comité interministériel de politique industrielle avait prévu qu'un volume important de prêts du F. D. E. S. serait, à partir de 1971, accordé à la mécanique. Cette volonté a été réaffirmée au début de 1972, puisque le Gouvernement a décidé de consacrer, sur les ressources du F. D. E. S., 100 millions de francs au bénéfice des entreprises de la mécanique. Cette dernière mesure, en dehors de son aspect sectoriel, vise également un objectif conjoncturel.

## Au 15 août 1972:

— cinq prêts ont été accordés pour un montant de 12,5 millions de francs, dont deux au bénéfice de constructeurs de machinesoutils ;

- trois demandes de prêts sont en cours d'études au Crédit national pour un montant probable de l'ordre de 6 millions de francs :
- quatre demandes de prêts pour un montant global de 11 millioons de francs vont être incessamment soumis au comité 1 bis du F. D. E. S. pour « prise en considération » et, le cas échéant, étude pour le Crédit national ;
- une dizaine de projets d'investissements sont actuellement en cours d'examen avec les entreprises intéressées; le F. D. E. S. pourrait accorder son concours à ces projets pour des montants allant de 1 à 15 millions de francs.

\* \*

Le montant des prêts effectivement accordés peut paraître faible. A ce sujet on peut observer que :

- dans la conjoncture actuelle des industriels hésitent à investir ; ceci se manifeste plus particulièrement encore pour les immobilisations à long terme (bâtiments notamment) qui sont pourtant celles qui sont les plus susceptibles d'être financées par les prêts à long terme du F. D. E. S. Même si on peut déplorer cette attitude, cette tendance à l'attentisme est encore plus marquée dans la construction mécanique, puisque les commandes de biens d'équipement qui lui sont passées subissent automatiquement le contre-coup du climat général ;
- la procédure d'instruction des prêts du F. D. E. S., malgré les efforts des administrations concernées et du Crédit national, entraine des délais relativement longs avant de décider des attributions de crédits.

# 2. Mises à l'essai de machines-outils à commande numérique.

Conformément aux décisions du comité interministériel de politique industrielle et aux recommandations de la Commission des Communautés européennes, des mesures ont été prises pour faciliter la diffusion des machines-outils à commande numérique dans l'industrie française. Le programme retenu (pour lequel 9 millions de francs ont été engagés en 1972 sur les crédits d'action de politique industrielle du Ministère) comporte deux volets complémentaires :

- une action d'assistance conseil;
- une procédure de mise à l'essai proprement dite.

## a) L'action d'assistance conseil:

L'information générale sur la commande numérique commence à être relativement satisfaisante, mais l'organisation de conseils directs à donner aux utilisateurs n'a encore jamais été systématiquement entreprise en France. Cette lacune est particulièrement grave pour la diffusion de la commande numérique dans la moyenne et petite industrie.

Il est apparu que l'organisme le mieux à même d'effectuer cette tâche est l'A. D. E. P. A., Association pour le développement du système unifié de programmation automatique, regroupant notamment les constructeurs de machines à commande numérique; un commissaire du Gouvernement y représente l'Etat.

Dans le cadre de la procédure de mise à l'essai le rôle de l'A. D. E. P. A. est double :

- avant la mise à l'essai, se rendre chez les candidats utilisateurs pour déterminer si l'utilisation d'une machine à commande numérique se justifie techniquement et économiquement;
- pendant la mise à l'essai, donner aux utilisateurs retenus toute l'assistance technique et la formation nécessaires à la bonne utilisation des machines mises à l'essai; et, le cas échéant, montrer l'utilisation pratique de cette machine à d'autres candidats éventuels.

# b) La procédure de mise à l'essai proprement dite :

Schématiquement l'opération peut se résumer de la manière suivante : un constructeur consent à un utilisateur agréé par les Pouvoirs publics une location avec promesse unilatérale de vente d'une durée maximale de deux ans. Pendant la période de location, l'utilisateur verse au constructeur un loyer correspondant sensiblement à l'amortissement linéaire de la machine.

A l'issue de la période de deux ans, l'utilisateur peut soit purement et simplement restituer la machine, soit, si l'essai a été convaincant, l'acheter au prix fixé préalablement, déduction faite des loyers qu'il aura déjà payés. Le financement de l'opération est assuré pour partie par le constructeur et, pour la part la plus importante, par la Caisse nationale des marchés au moyen d'une lettre d'agrément.

Le risque résultant de la restitution éventuelle de la machine à l'issue de la deuxième année est supporté par le constructeur et la Caisse des marchés. En l'espèce, les rapports entre la Caisse des marchés et l'Etat sont régis par une convention.

La procédure a été définitivement mise au point en juillet 1972; d'ores et déjà une dizaine d'utilisateurs ont été admis au bénéfice de la procédure. D'ici la fin de l'année 1972, une trentaine de machines devrait faire l'objet d'un agrément pour mise à l'essai.

## 3. Aide au développement.

Dans le cadre de la priorité donnée à la construction mécanique un effort particulier a également été fait dans le domaine de l'aide au développement. Au cours du V° Plan la construction mécanique a bénéficié de 93 contrats pour un montant global de 96 millions de francs. Du 1er janvier 1971 au 30 juin 1972, pour ce même secteur, 60 contrats ont déjà été passés pour un montant de 92 millions de francs. Pendant cette période, l'effort consenti en faveur de la mécanique représente près de 30 % de l'ensemble de l'aide au développement, contre 18 % pendant le V° Plan.

## D. — Interventions de l'I. D. I.

Les Pouvoirs publics ont demandé à l'I. D. I. d'exercer une action préférentielle en faveur des entreprises de la construction mécanique. De fait, sur les 638 affaires soumises à l'I. D. I., de sa création au 30 juin 1972, 128 concernaient des entreprises de la mécanique.

Dans le cadre de cette action sectorielle, l'I. D. I. a plus particulièrement porté son attention sur les industries suivantes :

- machines-outils;
- outillage mécanique;
- matériels de travaux publics;
- machinisme agricole.

Pendant cette période les interventions de l'institut ont été les suivantes :

- Ateliers Corblin Burton: compresseurs (chiffre d'affaires hors taxes 40 millions de francs). Appui financier pour favoriser le rapprochement des deux sociétés Burton et Corblin;
- Matrep: fabrication d'équipements pour l'industrie des peintures (chiffre d'affaires hors taxes 8 millions de francs). Soutien financier;
- Pinchart Deny Grimar: presses de moyenne puissance (chiffre d'affaires hors taxes 23 millions de francs). Participation au financement du programme d'investissement;
- Promecam: presses plieuses, cisailles (chiffre d'affaires hors taxes 70 millions de francs). Participation au financement du programme d'investissement;
- Braud: machinisme agricole (moissonneuses-batteuses). Prise de participation (chiffre d'affaires hors taxes 50 millions de francs);
- Degoisey: métiers de bonneterie (chiffre d'affaires hors taxes 5,5 millions de francs). Appui financier conjointement avec la S. D. R. Champex, pour aider la société à mettre au point de nouveaux métiers de la bonneterie;
- Dutreux-Hottelart: matériel pour l'industrie céramique (chiffre d'affaires hors taxes 4,6 millions de francs). Appui financier pour aider la société à poursuivre sa croissance selon un rythme rapide;
- Générale de forgeage Décolletage : fabrication de vis et boulons (chiffre d'affaires hors taxes 158 millions de francs). Contribution au financement du programme d'investissement d'une entreprise jouant le rôle de pôle de restructuration dans le secteur considéré ;
- Avyac: outillage mécanique (chiffre d'affaires hors taxes 16,4 millions de francs). Participation financière au programme d'investissement:
- Mécano-Outillage mécanique (chiffre d'affaires hors taxes 40 millions de francs). Prise de participation en vue d'une restructuration à brève échéance;
- Zelant Gazuit : équipements pour la fabrication de pneumatiques à carcasse radiale (chiffre d'affaires hors taxes 33 millions de francs). Prise de participation ;

- Lamel S. I. V. V.: motoventilateurs industriels (chiffre d'affaires hors taxes 21,5 millions de francs). Soutien financier pour aider l'entreprise à poursuivre son expansion tant en France qu'à l'étranger;
- Hamelin: outillage mécanique (chiffre d'affaires hors taxes 2,2 millions de francs). Soutien financier pour favoriser la croissance de l'entreprise;
- Legris: robinetterie (chiffre d'affaires hors taxes 31 millions de francs). Prise de participation, soutien financier pour permettre à l'entreprise d'assurer son expansion sur les marchés étrangers.

## V. — La chimie.

Bien qu'inscrite parmi les secteurs prioritaires au titre du VI° Plan, la chimie n'a pas encore fait l'objet de mesures spécifiques. En raison de sa structure très capitalistique et de l'existence de nombreuses sous-branches hétérogènes, la chimie appelle des mesures coûteuses et il est nécessaire de préciser des priorités s'intégrant dans une stratégie générale d'investissements dans ce secteur. Des travaux prolongeant ceux relatifs à la préparation du VI° Plan sont conduits dans ce sens.

Au demeurant, il existe actuellement dans ce secteur un état de surcapacité mondiale et notamment européen, qui explique le ralentissement de l'investissement constaté dans tous les pays industrialisés en 1971. Aussi apparaissait-il difficile d'engager dès cette année un effort qui portera sur une accélération de ces investissements. Comme ses concurrentes européennes, la chimie organique française a d'ailleurs connu une croissance ralentie (+ 8,8 %) et si la chimie minérale s'est développée plus rapidement (+ 10 %), cela est imputable au redressement du secteur engrais dans lequel il existe déjà des investissements surabondants.

Il importe néanmoins de maintenir le développement de la chimie française parmi les objectifs prioritaires du Plan, car notre retard sur les grands pays producteurs est très préoccupant et la balance du commerce extérieur de produits chimiques se dégrade continûment: le taux de couverture des importations par les exportations est tombé de 1,20 en 1965 à 0,95 en 1971. A titre de référence, selon les statistiques établies par l'O. C. D. E. sur 1969, le taux français qui s'établissait alors à 1,17 était à comparer à 2,74 pour les U. S. A., 2,30 pour la République fédérale d'Allemagne,

1,80 pour la Suisse, 1,48 pour la Grande-Bretagne, 1,41 pour les Pays-Bas, 1,12 pour l'Union économique belgo-luxembourgeoise et 0,84 pour l'Italie.

Les difficultés actuelles de l'industrie chimique sont importantes. Elles touchent d'ailleurs les entreprises de tous les pays développés.

Les causes de cette situation tiennent à la diminution des gains de productivité, aux charges financières et aux frais de stockage.

Ceci a pour conséquence un endettement considérable des entreprises, qui ont beaucoup emprunté et souvent à des taux élevés.

D'autre part, l'évolution technologique entraîne une élévation du coût des fournitures. Ainsi, l'extraction des sous-produits du pétrole doit se faire selon des techniques spécifiques de plus en plus onéreuses.

Ce renchérissement est constamment aggravé par l'augmentation des besoins de l'industrie chimique, au point que cette dernière envisage de modifier radicalement la nature de ses approvisionnements, en consommant directement soit le pétrole brut, soit la quasi-totalité de ses dérivés.

Handicapée par le volume et le coût de ses investissements et par le renchérissement de la matière première, l'industrie chimique éprouve également des difficultés pour l'écoulement de sa production.

Depuis la fin de la guerre, on a assisté à une extraordinaire croissance de la chimie, illustrée par une floraison de produits nouveaux, qui a entraîné une prolifération de petites entreprises de transformation, sur lesquelles les grandes sociétés n'exercent guère d'influence. Les négociants intermédiaires sont également venus compliquer le mécanisme d'écoulement des produits de base.

C'est donc des conditions nouvelles de production et de marché que doit affronter aujourd'hui la chimie. L'ère des innovations techniques incessantes suivies de faciles succès commerciaux est close. Ce secteur aborde maintenant une phase de remise en ordre. Il devra notamment revoir les structures économiques des sociétés qui interviennent dans un processus allant du pétrole brut aux produits finis. A cet égard, une définition plus claire des relations entre pétroliers et chimistes semble indispensable.

Enfin, pour faire face à la croissance des besoins du marché, d'importants investissements devront encore être réalisés au cours des prochaines années, ce qui pose le problème de leur financement.

## VI. — Le B. R. G. M.

- Le B. R. G. M., établissement public national à statut de caractère industriel et commercial, est chargé par le Gouvernement de quatre missions distinctes mais complémentaires :
- mission de recherche scientifique pour faire progresser les sciences de la terre et leurs applications;
- mission de service public pour collecter et mettre à la disposition de tous les agents économiques l'ensemble des connaissances acquises sur le sous-sol national, ses ressources en eau, matériaux et minerais ainsi qu'une documentation exhaustive sur les sciences et techniques intéressant la mise en valeur et l'aménagement du sol et du sous-sol;
- mission industrielle pour promouvoir la recherche minière et associer à ses résultats les sociétés privées de manière à appuyer la politique du Gouvernement d'encouragement à la formation d'entreprises françaises de taille compétitive sur le plan international dont les approvisionnements soient largement assurés et suffisamment diversifiés ;
- mission de société de service, enfin, pour mettre son expérience et ses moyens à la disposition de divers utilisateurs dans des conditions assurant une bonne rentabilité de ses travaux.

En 1971, au titre de sa mission de recherche scientifique, le B. R. G. M. a poursuivi l'exécution du programme de cartographie géologique de la France à 1/50.000, qui lui a été confié depuis la fusion avec le Service de la carte en 1968, et dont la priorité a été réaffirmée par la Commission de la recherche du VI° Plan.

Au titre des autres activités de recherche de base, il convient de mentionner l'achèvement de la synthèse géologique du bassin de l'Aquitaine, réalisée en étroite collaboration entre le Service géologique national, l'Université de Bordeaux et les entreprises pétrolières.

Les recherches effectuées pour développer les méthodes et techniques de prospection ont été, en 1971, plus particulièrement orientées vers des programmes coordonnés, multidisciplinaires sur des thèmes tels que : les gîtes filoniens ou les facteurs de concentration des minéralisations sulfurées de nickel et cuivre, dans les roches basiques et ultrabasiques. Cette orientation, qui semble riche de promesses, sera plus largement marquée en 1972.

Il convient de signaler, encore, en 1971, un effort tout particulier effectué par le B. R. G. M., en liaison avec le Centre national pour l'exploitation des océans, en gîtologie prévisionnelle pour la recherche des placers sur les plateaux continentaux. Cette étude a permis de choisir les zones les plus favorables à des actions sur lesquelles seront mises au point les techniques de prospection de gisements sous-marins de ce type. Dès 1972, un premier « programme pilote » sera lancé.

Parmi les recherches menées en vue de faire progresser les techniques de valorisation des minerais et matériaux, notons plus particulièrement les travaux effectués en biominéralurgie sur l'attaque et la destruction des sulfates. Le savoir-faire acquis devrait permettre maintenant d'orienter les recherches vers le traitement de produits soufrés artificiels, tels que les liqueurs résiduaires sulfatées ou sulfitées de certaines industries, combinant ainsi dans une même opération les préoccupations de protection de l'environnement et de production d'un sous-produit utilisable.

Dans le domaine des recherches méthodologiques intéressant l'eau, le développement le plus important a porté sur l'élaboration de modèles mathématiques susceptibles de contribuer à une amélioration de la gestion des nappes aquifères.

Au titre de sa mission de service public, le B. R. G. M., en 1971 et 1972, a poursuivi :

- la constitution de la banque des données du sous-sol national, notamment en application des dispositions du Code minier;
- l'évaluation des ressources en eau et matériaux, ainsi que la prospection générale du territoire métropolitain;
- l'élaboration d'une documentation exhaustive sur les sciences de la terre, en liaison avec le C. N. R. S.

En matière d'eau, à la fin de 1971, le domaine couvert par les opérations d'évaluation des ressources hydrauliques, depuis leur début, représente plus de 50 % du territoire et de 70 % des nappes

aquifères. Il est désormais possible d'envisager dans plusieurs régions l'utilisation de modèles mathématiques pour rationaliser la gestion des nappes.

En ce qui concerne l'évaluation des ressources en matériaux, les travaux effectués en 1971 ont porté, en liaison avec les organismes professionnels concernés, essentiellement sur les sables et graviers et sur les roches concassables susceptibles d'être utilisées pour la fabrication de granulats. Ces programmes se poursuivent dans le même sens en 1972.

En documentation, où l'activité du B. R. G. M. s'est poursuivie normalement en 1971, le fait le plus marquant est l'aboutissement des efforts menés avec le C. N. R. S. pour harmoniser et conjuguer les réalisations des deux organismes en matière de bibliographie des sciences de la terre. Grâce à l'accord intervenu, celle-ci est, en 1972, une réalisation commune à l'échelle nationale, s'élargissant progressivement à l'échelle européenne par coopération avec certains services géologiques, notamment d'Allemagne fédérale.

En recherche minière, il est intéressant de noter les points suivants :

- en France, l'évolution très favorable des recherches entreprises sur trois gisements: Les Farges (Corrèze): plomb, argent, barytine; Chaillac (Indre): barytine; Saint-Salvy (Tarn): zinc, argent, pourrait donner lieu à décision de mise en exploitation en 1972 ou 1973:
- en Europe, les recherches se sont développées en Espagne et au Portugal, où deux associations sont prévues ;
- au Zaïre: les travaux des sociétés S. I. M. Z. et S. M. T. F. ont débuté. La première réalise la prospection générale d'une vaste zone de 35.000 kilomètres carrés dans la province de Shaba, à l'aide d'équipes fournies par le B. R. G. M.; la seconde étudie les réserves des riches gisements de cuivre de Fungurumé-Tenké, leurs méthodes de traitement et, plus généralement, leur mise en exploitation dans le cadre d'un très important programme représentant plus de 6 millions de dollars au total pour les deux sociétés pour la seule année 1971; en outre, il faut signaler la création au Zaïre d'une filiale de la S. E. R. E. M., la S. E. R. E. M. I. qui a lancé en 1971 un programme substantiel de sélection de sujets de recherches pour cuivre, étain, tungstène, qui se développent en 1972, en partie dans le cadre d'associations;

- en territoire français des Afars et des Issas et aux Nouvelles-Hébrides, les recherches d'énergie géothermique se sont poursuivies. Les résultats encourageants obtenus ont justifié, pour le premier territoire, un relais de financement par le Ministère des Départements et Territoires d'Outre-Mer, pour le second un projet d'association avec une société australienne;
- en Amérique du Nord, les recherches ont été arrêtées en Alaska, pour concentrer les moyens sur les prospections au Canada (Ontario, Nouveau-Brunswick, Labrador et Colombie britannique);
- en Malaisie, la filiale malaise de S. E. R. E. M. a obtenu un permis de 300 kilomètres carrés dans l'Etat du Perak, dans lequel a été découvert un petit gîte alluvionnaire d'étain dont la mise en exploitation est à l'étude. Les recherches de grands gisements dragables d'étain se sont poursuivies et enfin ont été lancées des études préliminaires pour orienter la prospection de métaux de base;
- en Océanie, les recherches en Australie occidentale ont été abandonnées, à l'exception de l'étude d'un indice intéressant le plomb. Il en a été de même pour les recherches de gisements de cuivre aux Nouvelles-Hébrides, alors que se sont poursuivies des recherches de cuivre dans le Nord de la Nouvelle-Calédonie;
- en Afrique francophone (Zaïre excepté) ont été obtenues des indications intéressantes pour le cuivre en Côte-d'Ivoire, où des sondages sont poursuivis en 1972; par contre les sites étudiés en Haute-Volta ont dû être abandonnés en raison de leur manque d'intérêt économique. Il faut noter enfin le démarrage d'une prospection pour cuivre et nickel en Mauritanie occidentale;
- à Madagascar, les recherches pour le cuivre et le nickel, qui avaient fait l'objet d'efforts très importants au cours des années passées, ont été ralenties. Le gisement latéritique de nickel de Moramanga a fait l'objet d'études poussées, et il a été mis en évidence des possibilités chromifères.

Au titre de l'activité de société de service, il faut retenir les tendances suivantes :

- la reprise des travaux de cartographie géologique associée avec la prospection générale notamment au Zaïre, au Mozambique et en Arabie séoudite;
- la croissance des contrats pour la mise au point de techniques de prospection et valorisation, surtout en France;

- l'augmentation des travaux intéressant l'aménagement du territoire (eau, matériaux et géotechnique) en France et à l'étranger, partiellement compensée, il est vrai, par une diminution très sensible en Départements et Territoires d'Outre-Mer et surtout en zone couverte par le Fonds d'aide et de coopération;
- -- enfin les contrats de recherche minière, en expansion dans toutes les zones, se sont particulièrement développés à l'étranger.

Le B. R. G. M. n'exploite pas lui-même les gisements qu'il a découverts, mais suscite la constitution de sociétés d'exploitation, dans lesquelles il conserve une participation en rémunération des investissements consentis.

Le volume total d'activité du B. R. G. M. a atteint, en 1971, 140,1 millions de francs et devrait atteindre, en 1972, 150,7 millions de francs.

Le financement de cette activité est assuré de la façon suivante en 1971 et 1972 :

	1971	1972 (prévisions).
Subventions du M. D. I. S. :	(En milliers	de francs.)
Recherche scientifique	24.183	27.000
Service public	18.300	19.300
Recherche minière	4.000	(1) 8.200
Subvention du F. A. C.	10.000	12.000
Ressources propres B. R. G. M.	16.745	13.800
Ressources provenant de tiers	66.865	70.404
Total	140.093	150.704

<sup>(1)</sup> Dont 4.000 au titre des crédits d'action de politique industrielle.

## QUATRIEME PARTIE

## LE SECTEUR ENERGETIQUE

Nous examinerons successivement:

- les problèmes d'ensemble du secteur énergétique ;
- le charbon;
- le pétrole;
- l'électricité;
- le gaz.

# I. — Considérations générales.

Evolution de la part des différentes sources d'énergie dans la consommation française.

(En millions de tonnes d'équivalent-charbon = T. E. C.)

	1952	1960	1962	1966	1967	1968	1969	1970	1971 (provisoire).
Combustibles minéraux solides  En pourcentage	69,4	70,2	72,8	64,7	64,4	62,3	62,3	57,2	52,5
	(70,7)	(54,7)	(51,6)	(37,2)	(35,2)	(32,3)	(30,0)	(25,6)	(22,8)
Gaz En pourcentage	0,4	4,5	7,1	8,5	9,4	11,0	12,6	14,6	17,0
	(0,4)	(3,5)	(5,0)	(4,9)	(5,1)	(5,7)	(6,1)	(6,6)	(7,4)
Produits pétroliers énergétiques  En pourcentage	20,8	40,3	49,4	82,3	92,5	101,0	113,8	131,1	142,4
	(21,2)	(31,4)	(35,0)	(47,3)	(50,6)	(52,5)	(54,8)	(58,7)	(61,8)
Electricité primaire  En pourcentage	7,5	13,4	11,8	18,6	16,7	18,3	18,8	20,4	18,6
	(7,7)	(10,4)	(8,4)	(10,6)	(9,1)	(9,5)	(9,1)	(9,1)	(8,0)
Consommation totale française d'énergie primaire	98,1	128,4	141,1	174,1	183,0	192,6	207,5	223,3	230,5
Pourcentage de couverture (production- consommation)	67,1	61,6	55	47,4	43,1	39,0	36,6	33,5	30,2

Ce tableau fait ressortir l'évolution du bilan énergétique de la France.

En une décennie, de 1962 à 1971, le charbon qui représentait plus de la moitié de la consommation française d'énergie, tombe à 22 %, tandis que les hydrocarbures passent dans le même temps de 40 % à 70 %, l'électricité primaire (hydraulique et nucléaire) évoluant peu autour de 8 %. Encore cette évolution en valeur relative ne souligne-t-elle pas l'accroissement considérable en valeur absolue des produits pétroliers énergétiques dont la consommation est passée de 33 millions de tonnes à 95 millions de tonnes.

A souligner également que si, en 1962, la consommation était encore couverte par la production métropolitaine à concurrence de 55 %, ce pourcentage est tombé à 30 % et doit continuer à diminuer durant les dix années à venir.

Devant cette situation, que peut-on faire ?

Tout d'abord se garder de croire que l'on peut changer le sens de l'évolution d'un coup de baguette magique. Dans le secteur énergétique, seule peut porter ses fruits une politique à long terme, tant sont lourds et lents les travaux de recherche, la réalisation des équipements, l'adaptation au progrès technique.

Ensuite, se garder de donner de fausses espérances aux travailleurs des régions minières sur l'avenir du charbon. Il est vain d'espérer revoir la production de 60 millions de tonnes de 1958, la plus élevée jamais atteinte en France. Non pas parce qu'une malédiction frapperait le charbon au profit des hydrocarbures et ultérieurement de l'énergie nucléaire; mais simplement parce que le charbon cher tend à s'effacer devant d'autres énergies meilleur marché. Cela explique qu'au moment où la production de houille diminue en Grande-Bretagne, en Allemagne et en France, elle se maintient ou se développe aux Etats-Unis, en U.R.S.S. et en Chine.

Seules les conditions géologiques défavorables en Europe et favorables dans ces trois derniers pays expliquent cette disparité.

D'ailleurs, en France même, la consommation a fortement régressé d'un maximum de 81 millions de tonnes en 1957 à 52 millions de tonnes en 1971 et vraisemblablement à 48 millions de tonnes en 1972. Cette diminution explique que, malgré un déclin rapide de la production qui se situera aux environs de 33 millions de tonnes en 1972, les importations se soient maintenues depuis 1965 entre 15,5 millions de tonnes et 17,5 millions de tonnes, constituées à concurrence de la moitié de charbon à coke nécessaire en tout état de cause pour la sidérurgie.

Le problème pour les régions minières est donc de réaliser dans les meilleures conditions possibles les reconversions et les créations d'emploi et de développer pour ce faire de nouvelles activités.

Il suffit d'ailleurs de connaître les difficultés rencontrées dans les différents bassins pour atteindre les objectifs de production pourtant en diminution pour mesurer le caractère irréaliste que présente l'espoir d'une nouvelle croissance de la production charbonnière. Enfin, sur le plan financier, la subvention aux Charbonnages de France, prévue au budget du Ministère du Développement industriel, est en sensible accroissement en 1973 et atteindra rapidement 2 milliards de francs lourds si le rendement continue à diminuer ou à rester stable.

Il reste que, jadis, la sécurité d'approvisionnement en énergie était assurée essentiellement par le charbon métropolitain. Mais, il ne faut pas oublier que sur la base de la consommation actuelle d'énergie en France, 240 millions de tonnes d'équivalent charbon, la production de charbon la plus forte jamais atteinte en France : 60 millions de tonnes, ne représenterait que 25 %.

Force est donc pour la France de rechercher son approvisionnement en énergie dans d'autres directions, essentiellement les hydrocarbures, pétrole et gaz naturel, dans l'immédiat, l'énergie nucléaire à terme.

Pour le pétrole, il faut bien rappeler que les compagnies françaises C. F. P et E. R. A. P. ont été amputées en 1971 d'une partie importante de leurs ressources à la suite de leurs difficultés avec la République algérienne.

Ainsi vingt ans d'efforts, de recherches et d'investissements ont été en partie stérilisés et la France a vu ses importations de pétrole algérien tomber de 33 millions de tonnes en 1970 à 12,5 millions de tonnes en 1971.

Il est bien certain que cette évolution a été particulièrement préjudiciable aux deux groupes pétroliers français précités, tant sur le plan financier que structurel.

Ces deux sociétés en ont été affaiblies, surtout l'E. R. A. P., de création relativement récente, qui ne disposait pas comme la C. F. P. d'importantes participations au Moyen-Orient. Cependant, elles ont pu produire, en 1971, 72 millions de tonnes de pétrole brut, dont

58 millions de tonnes pour la C. F. P. et 14 millions de tonnes pour l'E. R. A. P. Il demeure que cette production a été extraite du Moyen-Orient à 90 % pour la première et de l'Afrique à 75 % pour la seconde. Globalement, compte tenu des importations effectuées par les filiales françaises des groupes internationaux, notre approvisionnement en pétrole est originaire à concurrence de 60 % environ du Moyen-Orient et de 30 % d'Afrique.

Sans doute, les gisements de la mer du Nord constitueront-ils, dans l'avenir, une nouvelle source proche de l'Europe. Mais, même dans l'hypothèse optimiste de nouvelles découvertes importantes dans ce secteur, il demeure que plus de 70 % des réserves connues sont situées au Moyen-Orient et que la production de la mer du Nord ne représentera qu'un pourcentage limité de l'accroissement de consommation des pays occidentaux.

En conséquence — et la situation de l'« Europe des Neuf » est analogue à celle de la France — il importe de mettre en œuvre une politique énergétique qui réduise le plus possible le possibilités de perturbations des approvisionnements.

A cette fin, il faut s'orienter vers un schéma d'approvisionnement qui limite la croissance de la part du pétrole :

- 1. En premier lieu et pour l'immédiat, développer dans la mesure du possible une politique d'importation de charbon à bon marché;
- 2. En second lieu, augmenter les disponibilités en gaz naturel en provenance, soit des pays de la Communauté, soit d'U. R. S. S., soit d'Afrique du Nord et ne pas s'estimer satisfait d'avoir fait des prévisions de croissance de cette forme d'énergie dans le cadre du VII° Plan:
- 3. Diversifier les sources d'approvisionnement en hydrocarbures à la fois sur le plan géographique et quant aux fournisseurs, ces derniers devant être soit des sociétés dites multinationales, soit des sociétés intégrées fondées dans la Communauté, certaines pouvant également être des entreprises publiques;
- 4. Organiser une politique de stockage du pétrole qui permette de trouver les remèdes à une crise passagère tant en ce qui concerne les sources de production que les moyens de transport. Dans la Communauté, une directive de 1968 prévoit un minimum de stockage de 65 jours.

Sans doute, serait-il opportun de relever ce niveau à 90 jours, comme l'envisage la commission.

D'ailleurs, d'une manière générale, les Etats du Marché commun devraient, dans l'avenir, considérer leur problème d'approvisionnement en produits pétroliers d'une manière solidaire et prévoir les mesures à prendre sur le plan communautaire.

Si tout le monde est sincère, une telle manière de voir les choses ne devrait pas présenter de difficultés puisque, dans la déclaration adoptée à l'issue de la « Conférence des Neuf », le 20 octobre 1972, on relève le paragraphe suivant : « Les chefs d'Etat ou de Gouvernement estiment nécessaire de faire élaborer par les institutions communautaires dans les meilleurs délais une politique énergétique qui garantisse un approvisionnement sûr et durable dans des conditions satisfaisantes. »

Toutes ces mesures concernant les produits pétroliers sont fondamentales pour les quinze ans à venir, car notre état de dépendance énergétique ne pourra être significativement atténué par le développement de l'énergie nucléaire avant 1975.

5. Il faut, en effet, accélérer le développement de l'énergie nucléaire, maintenant que les centrales nucléaires peuvent être considérées comme compétitives avec les centrales thermiques classiques sur la base d'une thermie fournie à ces dernières à 0,75 centime fin 1975.

Or, dans la meilleure des hypothèses, qui suppose que soit mené à bien le programme de centrales nucléaires à eau ordinaire du VI° Plan, soit 8.000 mégawatts, et que soit poursuivi durant le VII° Plan un effort sensiblement double, l'énergie nucléaire ne couvrirait encore que 15 % des besoins français d'énergie en 1985 avec, cependant, par rapport à 1980, un relèvement du taux de couverture par les ressources nationales de 20 % à 25 %.

Il faut donc, en ce domaine, mettre tout en œuvre pour construire à un rythme rapide des centrales nucléaires, seule solution pour atteindre à la fin du siècle des conditions d'approvisionnement en énergie d'une sécurité satisfaisante.

#### II. — Le charbon.

## A. — Evolution de la production de charbon

La récession de l'industrie charbonnière s'est poursuivie en 1972 selon un rythme accéléré et qui tend à assurer en 1975, avec un effectif de l'ordre de 52.000 ouvriers, une production de charbon d'environ 24 à 25 millions de tonnes.

Pour 1980, les quelques éléments d'appréciation actuellement disponibles permettent d'avancer un chiffre de 30.000 à 35.000 ouvriers pour une production de 18 millions de tonnes environ. Il convient de souligner toutefois l'incertitude de ces prévisions, le rythme de récession étant fonction des résultats acquis à cette époque en matière de conversion et d'industrialisation des régions minières.

Le plan de production des bassins pour l'année 1972 comportait 33,8 millions de tonnes, dont :

- 13,5 millions de tonnes dans le Nord-Pas-de-Calais;
- 12,1 millions de tonnes en Lorraine;
- 8,2 millions de tonnes dans le Centre-Midi.

En fait, par suite de l'octroi de trois jours de repos payés supplémentaires, d'un fort absentéisme et d'un rendement moins élevé que prévu, la production ne semble devoir atteindre que 31,8 millions de tonnes environ, les insuffisances de production étant imputables essentiellement à la Lorraine (— 1,1 million de tonnes) et au Nord-Pas-de-Calais (— 0,7 million de tonnes).

A ce chiffre de 31,8 millions de tonnes, il faut ajouter 1,3 million de tonnes extrait par Electricité de France et Arjuzanx.

Pour 1973, le plan de production des bassins, qui est en cours d'examen, prévoit :

- une diminution des effectifs fond de 6.400 ouvriers, soit 12.4%;
- une diminution des effectifs fond + jour de 8.600 ouvriers, soit 10,6 %.

En supposant une augmentation du rendement fond légèrement supérieure à 6 %, la production atteindrait 29,3 millions de tonnes. Cette hypothèse traduit la volonté de l'entreprise de renforcer la tendance à l'amélioration du rendement amorcée cette année pour atteindre le rythme du progrès de productivité enregistré durant la décennie des années 1960, ce qui apparaît à la fois souhaitable et possible.

L'évolution de la production et de la déflation des effectifs pour chacune des houillères peut s'analyser succinctement comme suit :

- le projet de plan de production des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais retient une production de 11,5 millions de tonnes, objectif se situant dans la ligne de réduction de l'extraction précédemment tracée. L'effectif ouvrier fond devant décroître de 4.100 et l'effectif ouvrier jour de 1.300 environ, ce qui suppose un taux moyen de déflation de 12 %;
- la production des Houillères du bassin de Lorraine devrait rester sensiblement constante, entre 11 et 12 millions de tonnes, compte tenu de l'embauchage prévu de 330 jeunes ouvriers et de la reprise attendue de la croissance du rendement après une stagnation habituelle durant deux années consécutives. La réduction globale de l'effectif ouvrier devrait être voisine de 4 %;
- la production prévue pour les Houillères du bassin du Centre-Midi est de 6,7 millions de tonnes, dont 0,6 million de tonnes pour les découvertes. La réduction de la production porte essentiellement sur les Houillères de la Loire ainsi que sur l'ensemble des découvertes. L'effectif ouvrier fond devrait décroître de 1.800 et l'effectif ouvrier jour de 600, ce qui suppose un taux de déflation moyen de 13,7 %.

Enfin, en ce qui concerne la mine d'Arjuzanx, sa production devrait peu varier, autour de 1,3 million de tonnes, avec un effectif d'environ 240 ouvriers.

## B. — L'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DU CHARBON

On trouvera ci-après les prévisions de consommation de charbon par grands secteurs en 1973, par comparaison avec les réalisations probables de 1972 et les résultats de 1971 (en millions de tonnes):

	RESULTATS de 1971.	REALISATIONS probables de 1972.	PREVISIONS de 1973.
Centrales électriques (E. D. F.), minières, sidérurgiques)	18,9	16,4	13,9
Sidérurgie :  Coke	11,7	11,7	12,0
Combustibles divers	1,9	2,2	2,3
Industrie et consommation intérieure des mines	6,6	5,6	4,6
Foyers domestiques et personnel des mines	10,1	8,6	7,2
S. N. C. F	0,2	0,1	0,1
Perte à la cokéfaction dans les cokeries, moins boni d'agglomération	3,5	3,3	3,3
Consommation intérieure	52,9	47,9	43,4

Les indications ci-dessus concernant l'année 1972 sont des estimations et supposent des conditions climatiques moyennes d'ici à la fin de l'année.

Le nouveau recul important de la consommation qui apparaît ainsi est dû, pour moitié, à la diminution de la consommation de charbon dans les centrales électriques.

Il résulte aussi d'un tassement dans l'industrie et de la pression exercée par d'autres formes d'énergie là où le charbon est employé pour des usages thermiques.

Les prévisions de consommation concernant l'année 1973, qui supposent des conditions climatiques moyennes, sont données à titre tout à fait indicatif; il est rappelé que les aléas conjoncturels et climatiques peuvent, s'ils se conjuguent, affecter considérablement la demande.

## C. — LE PROBLÈME DU CHARBON SARROIS

Votre commission avait, l'an dernier, attiré votre attention sur un problème particulier découlant du Traité de Luxembourg du 27 octobre 1956 relatif au règlement de la question sarroise : elle vous avait indiqué notamment que l'évolution du marché de l'énergie et des systèmes nationaux de prix des combustibles avait modifié très profondément la situation existant en 1956 et que, de ce fait, la fourniture de charbon sarrois au prix de barème, pendant vingt-cinq ans, qui aurait dû constituer pour la France une compensation à la perte des mines sarroises, était devenue pour elle une très lourde charge.

Comment ce problème a-t-il évolué en 1972 et quelles sont les perspectives pour 1973 ?

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1972, le Gouvernement a décidé de marquer l'intérêt qu'il porte à la sécurité d'approvisionnement attachée à la consommation de charbon communautaire en accordant une aide de 10 F à 11 F par tonne de charbon de cette nature livré aux centrales dans le cadre de contrats de durée. Cette aide est versée naturellement aux charbons sarrois livrés à E. D. F. et vient évidemment en déduction de la charge globale d'alignement de Covesar. Compte tenu des perspectives d'enlèvement, son montant est évalué à 10 millions de francs en 1972 et 11 millions de francs en 1973.

Pour l'année 1972, les nombreuses rencontres franco-allemandes sur ce sujet ont abouti le 10 février dernier à un accord d'ensemble entre MM. Ortoli et Schiller, accord aux termes duquel :

- les rapports transparents, contractuels de producteur à clients ont été établis pour les charbons à coke et le coke de haut fourneau entre les mines de la Sarre et les consommateurs, l'accord sur le coke étant même pluriannuel. Pour l'écoulement de ces fournitures, plus aucune aide n'est apportée par les pouvoirs publics ;
- pour les charbons flambants destinés à E. D. F. et à l'industrie, les tonnages à enlever par la France ont été ramenés à 1.340.000 tonnes, soit environ 800.000 tonnes au-dessous du tiers sarrois; des concessions substantielles sur les prix ont été obtenues, de façon à partager la charge d'alignement par moitié. En

définitive et après déduction de l'aide au charbon dans les centrales, la charge budgétaire française pourra être ramenée à 37 millions de francs environ en 1972.

Pour l'année 1973, les partenaires de la France ont fait part d'un programme d'ensemble concernant les S. B. W. et ont demandé d'enlever le même tonnage de charbons flambants qu'en 1972, ce qu'ils sont en droit d'exiger et ce qui suppose réglé le problème des enlèvements de charbons à coke. Or, l'écoulement de ces tonnages sur le marché français serait plus difficile par suite de la contraction des débouchés en France et conduirait à un effort financier global encore plus grand pour ramener les prix de barème allemands au niveau des prix intérieurs français en raison d'une nouvelle hausse de 4 deutschmarks des prix allemands et de la baisse des prix du fuel.

III. — Le pétrole.

La répartition entre les différentes sources d'approvisionnement en pétrole brut est actuellement la suivante :

	ANNEE	1971	ANNEE	POURCEN- TAGE	
ORIGINES	Milliers de tonnes.	Pourcentage.	mobile juillet 1971 juillet 1972.		
Moyen-Orient : Golfe Persique.	49.935	48,1	57.990	53,5	
Moyen-Orient : Méditerranée	12.896	12,4	11.191	10,3	
Afrique : Méditerranée	20.873	20,1	19.827	18,3	
Afrique (autres)	13.691	13,1	14.121	13,0	
Europe: U.R.S.S	2.569	2,5	1.776	1,6	
Europe: Scandinavie	>	*	76	0,1	
Amérique : Venezuela	2.031	2,0	1.808	1,7	
Total importations	101.995	98,2	106.789	98,5	
France	1.854	1,8	1.658	1,5	
Total besoins français	103.849	100	108.447	100	

Le tableau ci-dessus permet de constater que l'importance des pays arabes producteurs d'hydrocarbures est primordiale : ces derniers possèdent, en effet, plus de la moitié des réserves actuellement connues, fournissent plus des deux tiers des exportations mondiales et leur rôle dans l'approvisionnement international est vraisemblablement appelé à s'accroître encore au cours des prochaines années.

# A. — La politique française vis-a-vis des Etats arabes, producteurs de pétrole

La France a importé des pays arabes, en 1971, environ 75 % du pétrole brut nécessaire au marché national (soit 75 millions de tonnes sur un total de 100 millions de tonnes). D'autre part, nos sociétés, essentiellement la Compagnie française des pétroles et, dans une moindre mesure l'E. R. A. P., y détiennent des intérêts qui leur permettent d'accéder à une production globale de l'ordre de 50 millions de tonnes en 1971 (Irak : 20 millions de tonnes ; Abu-Dhabi : 14 millions de tonnes ; Algérie : 12 millions de tonnes ; Oman : 1,6 million de tonnes ; Dubaï : 1,3 million de tonnes ; Libye : 0,4 million de tonnes ; Tunisie : 0,2 million de tonnes).

Pour ces raisons, la politique nationale à l'égard de ces pays vise à s'y assurer le maintien d'un approvisionnement régulier à des conditions économiques satisfaisantes et à faire en sorte que les sociétés françaises y consolident et développent leurs positions, compte tenu, d'une part, de la nécessité de diversifier des ressources pétrolières déjà fortement tributaires du Proche et du Moyen-Orient et, d'autre part, du cadre juridico-économique dans lequel s'inscrivent les intérêts français, associés en majeure partie à des sociétés internationales.

Dans cet esprit, on ne peut que porter la plus grande attention aux négociations en cours sur la participation des Etats producteurs au capital et aux activités des sociétés pétrolières ainsi que l'évolution du contentieux ouvert en juin dernier par la nationalisation de l'Irak Petroleum Company (I. P. C.). A ce sujet, il y a lieu de noter que l'accord intervenu, le 18 juin 1972, entre les Gouvernements français et irakien, a permis de sauvegarder les intérêts pétroliers détenus par la Compagnie française des pétroles (C. F. P.) dans l'I. P. C. (23,75 %) et d'ouvrir la voie à l'accord actuellement en cours de négociation entre la C. F. P. et les autorités irakiennes, qui définira pour une durée de dix ans les modalités d'enlèvement par la C. F. P. de sa part d'hydrocarbures dans les gisements nationalisés.

# B. — L'APPLICATION DES ACCORDS PÉTROLIERS PASSÉS PAR LA SONATRACH AVEC L'E. R. A. P. ET LA C. F. P.

Les accords conclus avec la Sonatrach et la C. F. P. en juin 1971 et entre la Sonatrach et l'E. R. A. P. en décembre 1971, s'appliquent conformément aux dispositions convenues entre les parties, pour définir, dans le cadre d'un accord décennal, les modalités économiques et financières des activités des partenaires français de la Sonatrach jusqu'au 31 décembre 1975.

Ces modalités permettent à Total-Algérie, filiale de la C. F. P. de disposer à un prix intermédiaire entre le prix de revient et celui de valorisation sur le marché français, et à Elf-Algérie, filiale de l'E. R. A. P., de disposer à prix de revient de quantités de pétrole correspondant à leur participation (49 %) respective dans A. L. R. E. P. et R. E. P. A. L., sociétés algériennes détentrices de 51 % des intérêts de la C. F. P. et des filiales françaises de l'E. R. A. P. nationalisées en 1971.

Selon les estimations de production faites l'an dernier, environ 7 millions de tonnes d'huile devaient ainsi revenir à Total-Algérie en 1972 et 6 millions de tonnes à Elf-Algérie. La production du gisement d'Hassi-Messaoud s'avérant inférieure aux prévisions, ces chiffres se trouveront légèrement réduits.

## C. — LES NOUVELLES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

Le souci de diversifier des sources d'approvisionnement conduit par ailleurs les autorités françaises à étudier avec intérêt les perspectives offertes par les gisements de la mer du Nord.

L'exploration a mis à jour trois provinces, l'une à gaz au sudouest, les deux autres à huile au centre et au nord.

Dans la province à gaz (anglo-hollandaise essentiellement), où 1.000 milliards de mètres cubes (1 milliard de tonnes) de réserves ont été découverts, il ne semble guère possible de localiser encore de gros gisements.

Dans la province à huile au contraire (anglo-norvégienne essentiellement) de gros gisements peuvent encore être découverts. L'exploration a mis à jour 1 milliard de tonnes de réserves en deux ans.

La production de la mer du Nord devrait atteindre 40 millions de tonnes en 1975. Elle pourrait être comprise entre 80 millions de tonnes et 120 millions de tonnes en 1980. Les sociétés pétrolières françaises couvrent 8,8 % du domaine minier attribué, et un peu plus de 10 % des réserves découvertes.

# D. - L'ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE RAFFINAGE FRANÇAISE

La capacité de raffinage française atteindra à la fin de 1972 environ 145 millions de tonnes/an à comparer à 116 millions de tonnes/an à la fin de 1970.

L'année 1972 a été marquée par la mise en service d'importantes extensions: + 9 millions de tonnes/an à la raffinerie de la Compagnie française de raffinage à Gonfreville (Basse-Seine), + 6 millions de tonnes/an à la raffinerie de la société Shell française, à Berre (Bouches-du-Rhône) et + 6,5 millions de tonnes/an à la raffinerie de la Société française des pétroles BP, à Lavéra (Bouches-du-Rhône). A la fin de 1975, la capacité de raffinage devrait atteindre 185 millions de tonnes/an, soit + 69 millions de tonnes/an par rapport à 1970, soit environ 14 millions de tonnes/an de plus chaque année du VI° Plan.

Les extensions prévues concernant principalement les raffineries de Fos (Bouches-du-Rhône), de Frontignan (Hérault), d'Ambès (Gironde) et de Vernon (Eure). Trois créations de raffineries sont prévues : celles de la raffinerie de Brest (3 millions de tonnes/an de capacité), d'une nouvelle raffinerie à Dunkerque (6 millions de tonnes/an de capacité) et d'une raffinerie en région lyonnaise (6 millions de tonnes/an de capacité).

Pour cette dernière raffinerie qui est nécessaire pour assurer la satisfaction des besoins en produits pétroliers de la région lyonnaise, le site d'implantation n'est pas encore choisi. Des études se poursuivent afin de pouvoir retenir le site le plus satisfaisant possible compte tenu des divers intérêts en cause.

## E. — LA SITUATION DU GROUPE ELF

En 1970, avec plus de 23 millions de tonnes de pétrole, le groupe Elf contribuait pour près du quart aux besoins de la consommation française. A la fin 1971 intervenait la nationali-

sation à 51 % de ses installations en Algérie et la production qu'il était en droit d'en attendre se trouvait brutalement ramenée de 18 millions de tonnes à 6 millions.

L'importance de cette amputation aurait pu être fatale à l'entreprise si l'étendue et la qualité du domaine minier qu'elle avait patiemment constitué ne lui avait pas permis d'entrevoir la reconstitution de ses réserves et de ses productions.

A ce titre, 1972 a donné plus que des espérances. Le groupe Elf avait déjà enregistré au cours de l'exercice 1971 des résultats positifs, soit directement, soit à la faveur des associations contractées avec d'autres compagnies. Le présent exercice a largement confirmé l'intérêt de ces découvertes en Mer du Nord; il a également été marqué par de nouveaux succès, au Congo, au Gabon et en Iran. Aussi, n'est-il pas déraisonnable de penser que, dans les cinq ans à venir, 100 à 150 millions de tonnes de réserves pourraient venir s'ajouter aux 220 millions de tonnes récupérables dont dispose déjà le groupe en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient, sans compter les sources propres de sa filiale, S. N. P. A., au Canada.

En 1975, il est fort probable qu'Elf Erap aura retrouvé un volume de production de l'ordre de 25 millions de tonnes, supérieur à celui atteint avant la nationalisation de ses avoirs en Algérie.

Parallèlement à son effort de prospection, le groupe a poursuivi au cours de l'anné 1972 le développement de ses installations de raffinage et l'accroissement de ses activités de distribution, aussi bien sur le marché intérieur qu'au-delà des frontières.

Des extensions de capacité sont en cours de réalisation (Gargenville atteindra 6 millions en 1973) ou en projet (Ambès) et une nouvelle raffinerie sera installée au Havre, en association avec Antar.

En 1972, le total de pétrole brut traité dans les raffineries du groupe (Antar compris) s'élèvera à 33 millions de tonnes environ.

Le groupe assume également de très importantes activités chimiques. La nécessité de créer un ensemble de taille internationale l'a conduit à conjuguer ses efforts avec ceux de Total en créant Ato, qui est devenu un des plus grands producteurs français de bases pétrochimiques et de matières plastiques.

Au début de 1972, deux lignes de polyéthylène basse densité, d'une capacité unitaire de 45.000 tonnes, ont été mises en service. Au mois de mai, l'unité de steam-cracking (320.000 tonnes/an d'éthylène) a donné sa première production commercialisable et l'unité de styrène, la plus grande de France (200.000 tonnes/an), a démarré en juin.

La poursuite d'un tel effort réclame la mise en œuvre de moyens financiers très importants. On sait que, compte tenu des revendications des pays producteurs et de l'état du marché, toutes les sociétés, même les plus grandes, éprouvent quelques difficultés à assurer le financement de toutes leurs opérations. La part d'autofinancement va en diminuant. A ces conditions générales, il faut ajouter, pour le groupe Elf Erap, la perte éprouvée par la nationalisation algérienne.

Son programme d'investissements en 1972 a donc été ajusté en vue de consolider l'ensemble des activités de raffinage et de distribution, mais en considérant que la priorité devait être néanmoins accordée à la reconstitution la plus rapide possible du potentiel de production.

Les investissements du groupe Elf dans son ensemble prévus pour 1972 atteignent plus de 3 milliards, dont 2 milliards pour l'exploration-production. Mais les succès mêmes obtenus par le groupe amènent à consacrer davantage au développement des champs découverts. Cela est normal et heureux mais conduit à maintenir constant, en valeur nominale, l'effort de prospection (0,8 milliard pour la prospection et 1,2 milliard pour le développement).

Le financement doit être assuré pour l'essentiel par les ressources propres de l'entreprise (1). La dotation en capital assurée par l'Etat y contribue pour 10 % des investissements consacrés à l'exploration-production et permet de maintenir l'essentiel de l'effort. Le groupe devra emprunter en 1972 environ 0,7 milliard pour compléter le financement de ses investissements.

Son renouvellement pour 1973 permettra de maintenir l'effort à un niveau suffisant pour que le groupe puisse continuer d'assurer une part non négligeable des besoins en hydrocarbures du pays. Mais il est bien évident qu'elle n'y pourrait suffire si l'âpreté de la compétition devait s'aggraver du fait de l'accroissement de la consommation dans les pays industriels.

<sup>(1)</sup> Au cours des dernières années, les ressources propres ont représenté de 60 à 80 % du total des investissements.

#### III. — L'électricité.

Le tableau ci-dessous donne le bilan annuel des productions et consommations d'électricité depuis 1966, première année du V° Plan, et avance des prévisions pour l'année en cours 1972, en tenant compte d'une hydraulicité qui, après les résultats des premiers mois, semble devoir être inférieure à la moyenne, ainsi que pour l'année prochaine.

L'énergie appelée (consommation plus pertes) devrait, semblet-il, reprendre en 1973 un rythme de progression de l'ordre de 7 % conforme à la tendance à long terme.

# Bilan des productions et consommations d'électricité. (Ensemble de la France.)

insemble de la Flance.

V Plan.

	V* PLAN					VI· PLAN			
	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972 prévision.	1973 prévision.	
Production (en TWh): (coefficient d'hydraulicité) Hydraulique	(1,12) 51,5	(0,93) 44,9	(1,07) 50,1	(1,05) 52,7	(1,11) 56,4	(0,90) 48,5	(0,95) 51,5	(1) 54,8	
Thermique : Classique Nucléaire	53,0 1,4	63,9 2,6	64,4 3,2	74,2 4,5	79,0 5,1	91,5 8,8	95,5 10	101,2 12	
Total production  Solde des échanges avec l'étranger	105,9 3,1	111,4 2,6	117,7 1,5	131,3 — 0,6	140,5 — 0,5	148,8	157 0	168 0	
Total consommations + pertes	109,0	114,0	119,2	130,7	140,0	147,4	157	168	
Consommation (en TWh):  Haute tension  Basse tension	77,3 23,2	80,4 25,2	82,8 27,6	91,0 30,2	97,2 32,9	101,1 35,9	107 39	113 43	
Total consommations. Pertes	100,5 8,5	105,6 8,4	110,4 8,8	121,2 9,5	130,1 9,9	137,0 10,4	146 11	156 12	
Total consommations + pertes	109,0	114,0	119,2	130,7	140,0	147,4	157	168	
Progression par rapport à l'anée précédente	6,6 %	4,6 %	4,6 %	9,6 %	7,2 %	5,3 %	6,5 %	7%	

Nota. — 1 TWh = 1 milliard de kWh.

En ce qui concerne le financement des investissements, la situation telle qu'elle ressort de l'application du contrat de programme signé le 23 décembre 1970 et des dispositions budgétaires envisagées par le Gouvernement pour 1973 s'établit de la façon suivante :

	1972 (En millions	1973 de francs.)
Ressources propres nettes	2.601	3.627
Dotations en capital	444	*
Prêts du F. D. E. S	444	· <b>&gt;</b>
Emprunts sur les marchés financiers	2.534	2.927
Total investissements (taxes comprises).	6.023	6.554

Les aménagements hydroélectriques dont l'engagement a lieu en 1972 ou est prévu par Electricité de France en 1973 sont donnés par le tableau ci-dessous.

ANNEE d'enga- gement.	ANNEE de mise en service.	LOCALISATION	TYPE de l'aménagement.	PUISSANCE installée MW.	PRODUC- TIBLE GWh.	COUT M. F.
1972	1975	La Coche-I (Isère).	Eclusées et pompage.	320	385	350
1972	1975	Mont-Cenis (Arc).	Equipement complémentaire.	130	*	55
1973	1977	Salignac (Durance).	Fil de l'eau.	80	218	149
1973	1978	Arc-Isère.	Eclusées et pompage.	480	670	635
1973	1977	Iffezheim (1) (Rhin).	Fil de l'eau.	(1) 38	(1) 345	(2) 240

<sup>(1)</sup> Projet franco-allemand. Les valeurs indiquées concernent la part française.

Par ailleurs, la Compagnie nationale du Rhône qui avait engagé en 1971 l'aménagement d'Avignon a entrepris en 1972 les travaux relatifs à l'aménagement d'Orange-Caderousse, qui assurera la jonction entre les ouvrages déjà en service à l'amont et ceux qui

<sup>(2)</sup> Le chiffre représente le montant des engagements français pour l'aménagement d'Iffezheim, aux conditions d'avril 1967, date de la signature de la convention franco-allemande y relative.

auront été achevés à l'aval. Pour 1973, aucun engagement nouveau n'est prévu. Au cours des années suivantes, les derniers aménagements destinés à parfaire la voie navigable entre Lyon et la mer, Péage-de-Roussillon et Vaugris, seront engagés.

ANNEE d'enga- gement.	ANNEE de mise en service.	LOCALISATION	TYPE de l'aménagement.	PUISSANCE installée MW.	PRODUC- TIBLE GWh.	COUT M. F.	
1972	1975	Caderousse.	Fil de l'eau.	156	860	620	
1974	1976	Péage-de-Roussillon.	Fil de l'eau.	165	880	630	
1975	1978	Vaugris.	Usine non décidée.	*	<b>&gt;</b>	*	

L'orientation actuelle du programme de centrales nucléaires a été définie par le Gouvernement le 13 novembre 1969 et le 26 février 1971. Elle a été confirmée par le Parlement lors de l'approbation du VI Plan qui donne les précisions suivantes :

« Le programme d'engagement des centrales nucléaires à eau ordinaire pour le VI Plan sera établi sur la base de 8.000 MW. Il sera accru si les capacités de construction de l'industrie française le permettent. »

La première tranche comporte l'engagement de trois unités de 850 MW d'ici à la fin de 1972.

- « En matière de développement de nouvelles filières, la priorité sera donnée aux réacteurs à neutrons rapides refroidis au sodium; une centrale de grande puissance pourra être engagée vers la fin du VI Plan, lorsque le prototype aura fonctionné de façon satisfaisante pendant une année : ce projet devrait être mené, sauf impossibilité, dans un cadre plurinational.
- « Un certain niveau de recherche et de développement sera consacré aux autres filières, notamment celle à haute température, pour lequelle la participation à une centrale européenne pourra être envisagée avant la fin du Plan. »

Les réalisations actuelles s'inscrivent bien dans le cadre ainsi tracé.

Le programme de centrales à uranium enrichi-eau ordinaire qui a été engagé comporte :

- deux unités de 890 MW à Fessenheim; la première fait partie du programme de l'année 1970, antérieure au VI° Plan, et la seconde du programme 1972;
- deux unités de 925 MW à Bugey; la première (Bugey 2) a été engagée à l'automne 1971, les travaux de la seconde (Bugey 3) seront entrepris avec un décalage de douze ou quinze mois. (Une centrale de 540 MW de la filière uranium naturel graphite-gaz carbonique existe déjà sur le site de Bugey).

Ces quatre unités sont du type à eau pressurisée et la réalisation de leurs chaudières nucléaires a été confiée au groupe Creusot-Loire.

Les décisions relatives au programme de 1973 ne sont pas encore prises. Les offres qui ont été remises récemment par les groupes industriels et qui comportent d'une part des propositions techniques et financières pour la réalisation de nouvelles unités nucléaires, d'autre part des éléments relatifs aux structures industrielles, sont actuellement en cours d'examen.

Au cours des derniers mois, trois contrats ont été passés par E. D. F. avec des sociétés d'électricité allemandes et suisses qui moyennant le paiement des charges d'investissement et d'exploitation correspondantes auront à leur disposition une fraction de la puissance de Fessenheim et Bugey : 30 % de Fessenheim 1, 17,5 % de Fessenheim 1 et 2, et 13 % — pouvant être portés à 17,5 % — de Bugey 2 et 3.

\* \*

Une déclaration d'intention a été signée en juillet 1971 par E. D. F., la R. W. E. (Allemagne) et l'E. N. E. L. (Italie) pour la réalisation, dans la filière à neutrons rapides, de deux centrales de plus de 1.000 MW au cours de la présente décennie. La première

centrale qui doit être construite en France utilisera la technique de Phenix et aura vraisemblablement une puissance de 1.200 MW; l'étude du projet est en cours en vue d'un engagement en 1974. La centrale sera réalisée par une société de droit français dont le capital doit être réparti ainsi : E. D. F. 51 %, R. W. E. 16 %, E. N. E.L. 33 %. Un projet de loi rendant possible la création de cette société a été déposé sur le bureau du Sénat. La deuxième centrale est envisagée en Allemagne; la société allemande qui sera créée à cet effet aura un capital dont la répartition sera symétrique de celle retenue pour la centrale en France.

\* \*

Dans le même esprit de coopération internationale, les utilisateurs éventuels de réacteurs à haute température (H. T. G. R.) se sont groupés en décembre 1971 au sein de la société Euro-H. K. G., dans le but d'échanger des informations relatives à la construction et à l'exploitation de ces centrales. Outre E. D. F., Euro-H. K. G. réunit le C. E. G. B. pour l'Angleterre, E. N. E. L. pour l'Italie et trois sociétés allemandes : R. W. E., V. E. W., H. K. G.

Par ailleurs, des conversations ont lieu entre le C. E. A., la Gulf General Atomic américaine et un groupement de constructeurs français (C. E. M., Creusot-Loire, Pechiney et Cerca) en vue de proposer des accords de type industriel. La Société Gulf qui a obtenu des contrats de construction de centrales en Amérique a également des contacts avec des industriels d'autres pays européens.

# IV. — Le gaz.

## A. — LA SITUATION DE GAZ DE FRANCE

Votre commission avait indiqué, dans son rapport de l'an dernier, que Gaz de France était confronté à un problème d'endettement très lourd résultant essentiellement des investissements nécessaires pour l'acheminement du gaz naturel et des insuffisances tarifaires liées à des contraintes de politique économique générale.

Le problème des investissements demeure d'autant plus préoccupant qu'il commande les ventes futures de gaz et, par conséquent, l'avenir même de l'entreprise.

Le redressement de la situation financière est subordonné aux éléments suivants :

- accroissement de la capacité de financement et ralentissement de l'endettement par des mesures tarifaires et financières ;
  - recherche d'une meilleure rentabilité;
  - réduction des activités déficitaires.

#### B. — LES PRÉVISIONS D'EMPLOI DU GAZ NATUREL EN FRANCE

En 1972, elles sont les suivantes, en milliards de thermies (Gth), comparées aux réalisations de 1971 :

	1971	1972	
E. D. F	16	17	
ndustrie (y compris la petite industrie)	- 47	57	
Usages domestiques et fertiaires et stockages sou- terrains	# <b>49</b>	52	
	112	126	

A la suite de la découverte en Europe d'importants gisements et des progrès réalisés en matière de transport de gaz soit sous forme liquéfiée, soit par canalisations de gros diamètres, de nouvelles ressources sont devenues accessibles en provenance des Pays-Bas, d'Algérie, d'U. R. S. S. et, très vraisemblablement, un jour de la Mer du Nord.

Le M. D. I. S. s'est constamment préoccupé de faire assurer aux consommateurs français une part économiquement raisonnable de ces nouvelles ressources, au meilleur coût et en tenant compte de la diversification nécessaire des origines. Il a engagé Gaz de France à pratiquer une politique active d'approvisionnement, malgré les difficultés résultant des événements survenus l'an dernier sur les marchés mondiaux du pétrole, qui ont entraîné un brusque accroissement de la demande de gaz, la raréfaction des ressources disponibles en Europe et une forte hausse de leurs prix.

Les prévisions d'approvisionnement pour les années à venir se présentent actuellement (en milliards de thermies par an) comme il est indiqué ci-après

La production de l'Aquitaine se maintiendra pendant l'actuelle décennie aux environs de 67 milliards de thermies de gaz épuré.

Les importations de gaz de Groningue (y compris la petite partie échangée contre la production de la Société Petroland, filiale néerlandaise des producteurs français) croîtront rapidement avec le développement des marchés du Nord et de l'Est.

Les fournitures de gaz d'Hassi R'Mel transporté sous forme liquide d'Arzew au Havre, resteront stables à leur niveau actuel de 5 milliards de thermies environ. Les livraisons de gaz de même origine, transporté sous forme liquide de Skikda à Fos devraient débuter en 1972 et atteindre en 1976 leur régime de croisière, soit 35 milliards de thermies.

En outre, aux termes d'un protocole conclu en mai dernier entre la Sonatrach et un consortium d'acheteurs européens comprenant Gaz de France, une troisième opération d'importation de gaz naturel liquéfié devrait démarrer vers 1977-1978. La part revenant à Gaz de France pourrait être de l'ordre de 25 à 30 milliards de thermies par an en régime de croisière.

Avec l'U. R. S. S., l'accord gouvernemental prévoyant l'achat de 2,5 milliards de mètres cubes, soit 23 milliards de thermies par an (en régime de croisière) de gaz naturel soviétique, a été signé définitivement en juillet dernier.

Enfin, Gaz de France participe avec des entreprises belge, néerlandaise et allemande, à des négociations en vue de l'achat de gaz naturel en provenance du gisement d'Ekofisk en mer du Nord.

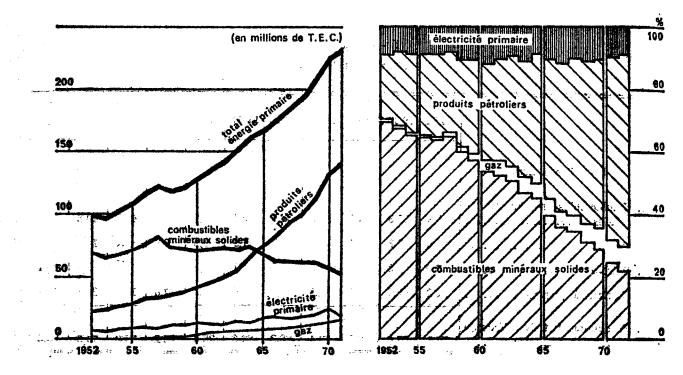
Par ailleurs, les négociations se poursuivront entre Gaz de France et la société italienne E. N. I. pour la réalisation d'un échange du gaz soviétique qui doit être livré à la France à Bratislava, contre du gaz néerlandais acheté par E. N. I.

# Bilan énergétique de la France.

I. — Bilan général. (En millions de T. E. C.)

		1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971 (prov.)
							-			1-		
	I. — Production.											
1	Combustibles minéraux so-											
1.	lides	55,3	55,3	50,5	55,8	54,6	53,0	50,7	45,3	43,7	40,6	36,7
2.	Gaz	6,0	7,0	7,4	7,8	7,8	7,9	8,3	8,3	9,7	10,6	11,0
3.	Pétrole	3,0	3,3	3,5	4,0	4,2	4,1	4,0	3,8	3,5	3,2	2,7
4.	Electricité primaire	12,8	12,0	14,6	11,8	15,7	17,6	15,8	17,8	19,0	20,5	19,1
_										·		
5.	Production totale d'énergie primaire française	77,1	77,6	76,0	79,4	82,3	82,6	78,8	75,2	75,9	74,9	69,5
												<del></del>
	II. — Consommation.							-				
6.	Combustibles minéraux so-											
	lides	72,6	72,8	72,0	74,3	68,5	64,7	64,4	62,3	62,3	57,2	52,5
	En pourcentage	(53,5)	(51,6)	(47,7)	(46)	(41)	(37,2)	(35,2)	(32,3)	(30)	(25,6)	(22,8)
7.	Gaz	6,2	7,1	7,3	7,7	7,9	8,5	9,4	11,0	12,6	14,6	17,0
	En pourcentage	(4,6)	(5,0)	(4,8)	(4,8)	(4,7)	(4,9)	(5,1)	(5,7)	(6,1)	(6,6)	(7,4)
8.	Produits pétroliers énergétiques	44,2	49,4	56,8	67,2	74,6	82,3	92,5	101,0	113,7	131,1	142,4
	En pourcentage	(32,5)	(35)	(37,7)	(41,5)	(44,7)	(47,3)	(50,6)	(52,5)	(54,8)	(58,7)	(61,8)
9.	Electricité primaire	12,8	11,8	14,8	12,5	16,1	18,6	16,7	18,3	18,8	20,4	18,6
	En pourcentage	(9,4)	(8,4)	(9,8)	(7,7)	(9,6)	(10,6)	(9,1)	(9,5)	(9,1)	(9,1)	(8)
10.	Consommation totale d'énergie primaire corrigée	135,8	141,1	150,9	161,7	167,1	174,1	183,0	192,6	207,4	223,3	230,5
	Non corrigée	133,0	142,2	158,2	163,1	168,5	172,5	181,8	191,9	206,6	225,6	232,3
11.	Pourcentage de couverture (5/10)	56,8	55,0	50,4	49,1	49,3	47,4	43,1	39,0	36,6	33,5	30,2

### II. — Evolution de la consommation d'énergie.



#### CONCLUSION

# Les chances de l'industrie française.

Après des décennies de faible expansion et d'insuffisant dynamisme, la France, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, est entrée dans une phase nouvelle d'industrialisation. Le VI Plan illustre cette évolution en proclamant la volonté de réaliser une forte croissance, l'objectif étant de doubler, en dix ans, la production industrielle française, ce qui représente un taux de progression annuel moyen de 7,5 % des capacités.

Dès maintenant, notre pays est la quatrième puissance économique du monde capitaliste, après les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne fédérale. Le taux de croissance réel du produit national brut est, depuis 1960, le plus élevé d'Europe. Seul, parmi les pays industrialisés, le Japon connaît un rythme supérieur.

Ce n'est donc pas pêcher par optimisme que de retirer de ces données globales une certaine fierté pour notre pays et l'espoir que va se confirmer une sorte de « miracle économique » français dans les années à venir.

Ceci ne signifie pas que tous les problèmes soient résolus et que la croissance doive se dérouler sans heurts, ni difficultés.

Sur le plan international, la France devra travailler pour écarter certaines menaces ou réduire certaines faiblesses. La concurrence internationale risque de s'intensifier encore et, sur le plan européen, l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté peut modifier profondément un équilibre communautaire, qui avait déjà pris un certain régime de croisière. Si le niveau global de nos exportations est satisfaisant par rapport aux importations, leur structure doit être sensiblement améliorée par le développement de nos ventes de produits finis. L'approvisionnement en matières

premières et en sources d'énergie demeure également préoccupant, compte tenu de la dépendance dans laquelle se trouve notre pays à cet égard — comme d'ailleurs les autres nations industrielles —, en raison des incertitudes économique et politiques dans certaines régions du monde.

Sur le plan intérieur, l'Etat doit prendre les moyens à la fois de favoriser les concentrations d'entreprises qui sont nécessaires et de contrôler le développement quelque peu « sauvage » des sociétés multinationales. Il doit aussi favoriser l'adaptation des petites et moyennes entreprises dont le rôle équilibrant, aux points de vue de l'aménagement du territoire et des structures économicosociales, est évident.

Dans certains secteurs primordiaux, sidérurgie et chimie notamment, la situation présente est peu favorable et appelle l'étude et la mise en œuvre de nouvelles méthodes de croissance.

En ce qui concerne les entreprises nationales, il est inutile de revenir sur l'excès des critiques qui, depuis vingt-cinq ans, ont, avec beaucoup de démagogie et d'inconséquence, accablé des entreprises responsables souvent de secteurs en perte de vitesse et tenues par des impératifs de caractère politique qui se soucient peu de rentabilité. Néanmoins, ici aussi, l'urgence de nouvelles méthodes s'impose bien souvent.

Mais ces aspects moins favorables ne doivent pas faire oublier les atouts dont la France dispose actuellement.

Notre pays dispose de capacités de production qui s'accroissent. La population active augmente et rajeunit. La productivité globale devrait s'accroître par le fait même que le pourcentage des actifs employés dans les secteurs les plus dynamiques de l'économie devrait s'élever.

La modernisation des structures et des installations recèle également un potentiel de croissance.

Au total, on prévoit que, de 1970 à 1975, la productivité de l'économie doit augmenter de 5,4 % par an en France, au lieu de 4,4 % en Allemagne fédérale par exemple.

Il existe cependant des éléments d'incertitude, voire d'inquiétude. Les exportations, vitales pour la France, dépendent largement de l'évolution monétaire et conjoncturelle. L'inflation considérable

que subit actuellement notre pays compromet de plus en plus sa compétitivité à l'extérieur. La réalisation d'un taux élevé d'investissement, tel qu'il est prévu par le VI° Plan, suppose un développement de l'autofinancement et du marché financier qui tarde à venir.

Un dernier point nous paraît capital : le facteur psychologique. On a dit, peut-être trop facilement, que le Français n'avait pas la « mentalité industrielle ». Débarrassé de son excès, cette formule garde un fond de réalité. Il faut donc souhaiter, considérant les atouts importants dont la France dispose, que la volonté effective de tous sera à la mesure des ambitions et des possibilités.

\* \*

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission émet un avis favorable à l'adoption des crédits du Ministère du Développement industriel et scientifique relatifs à l'industrie.